

Compétence et bilinguisme dans les services fédéraux

Considérations en marge de la nouvelle enquête parlementaire à Ottawa —
La compétence joue contre les Canadiens français; l'incompétence joue pour les vétérans étrangers

Le Parlement fédéral, qui a pris depuis longtemps l'habitude de cette sorte de chose, inaugure une nouvelle enquête; elle portera, celle-là, sur le fonctionnarisme et sur la commission qui, au-dessus, dit-on, des gouvernements et des partis régit le fonctionnarisme.

L'importance du fonctionnarisme n'est certes pas à démontrer, elle s'est elle-même démontrée, continue de le faire chaque jour. Dans certains pays de civilisation plus avancée, dans tous les sens du mot avancé, en tout cas différente et plus subtile que la nôtre, par exemple la Chine, le fonctionnarisme est tenu pour un quatrième pouvoir dans l'Etat, c'est l'administratif, qui est bien distinct du législatif, de l'exécutif et du judiciaire, peut-être plus puissant que ces trois. Sans que nous ne nous le soyons jamais avoué de façon aussi franche, un identique état de choses n'a-t-il pas existé, n'existe-t-il pas chez nous? Les bureaucrates du *Family Compact* paraissent bien avoir été un pouvoir dans l'Etat canadien, avant que celui-ci n'ait songé à prendre l'avis des représentants du peuple souverain. Au vrai l'institution du *Family Compact* n'est peut-être pas entièrement disparue. Les nouveaux enquêteurs parlementaires et fédéraux l'entendent sûrement dire, comme ils l'entendent dire que la Commission du fonctionnarisme, dite du service civil, possède ou exerce trop de pouvoir, qu'elle n'en possède pas et n'en exerce pas assez.

Le problème que les enquêteurs ont à examiner ne manque pas en tout cas d'aspects divers. Il en est deux que nous voulons signaler d'une façon particulière, qui valent de retenir l'attention des enquêteurs. C'est à propos de la part qui est faite aux Canadiens français dans le fonctionnarisme, à propos du bilinguisme dans les fonctions administratives de l'Etat.

Les Canadiens français représentent plus de 28 pour cent de la population totale du pays; ils sont l'immense majorité dans la province de Québec, constituant des groupes appréciables dans toutes les autres, sauf la Colombie et l'Île-du-Prince-Edouard. Leur part dans le fonctionnarisme est d'à peine 20 pour cent, quant au nombre des fonctions, de moins de 19 pour cent, quant au chiffre des traitements. Notre confrère, M. Charles Gautier, du *Droit*, estime que cette inéquitable répartition des fonctions publiques prive d'emploi plus de trois mille personnes de langue française, qu'elle équivaut pour les Canadiens français à un manque à gagner de \$6,500,000 par an. Ce qui a bien son importance, on l'admettra. Le cas mérite certes d'être considéré.

Mais ce qui a trait au bilinguisme nous paraît de plus d'importance encore. L'une des causes que l'on invoque le plus souvent dans les milieux fédéraux pour justifier le petit nombre des fonctionnaires de langue française, c'est que l'Etat, par la Commission du fonctionnarisme ou autrement, doit d'abord rechercher la compétence dans ses divers services, qu'il la prend où il la trouve, que la question de langue ou de race doit passer ensuite.

Ce que l'on entend par là, comme de raison, c'est la compétence technique. Toutefois, dans un pays bilingue, la connaissance des deux langues officielles devrait être la première compétence que l'on exige des fonctionnaires qui

ont à servir un public dans lequel les deux langues sont employées. Ce n'est pas ce qui se passe, loin de là.

Quant à la compétence technique, quel que soit le sens que l'on attache à cette chose, on n'hésite pas parfois, très souvent même, à l'ignorer tout simplement. L'on ne procède pas d'autre manière quand il s'agit d'accorder en fait une préférence que la loi et les règlements reconnaissent déjà aux vétérans des armées alliées de la Grande Guerre. La cote d'amour existe alors, non pas seulement pour les vétérans des armées canadiennes, envers lesquels le gouvernement du temps a pu contracter une certaine dette, mais pour tous les vétérans de toutes les armées qui furent alliées de 1914 à 1918, vétérans américains français, belges, même russes, et ce dernier cas s'est produit: la cote d'amour existe et la compétence disparaît, du moins on n'en tient plus le même compte.

Le Canada est pays bilingue officiellement. Il n'exige pas de ses fonctionnaires la première compétence, celle de parler l'une des langues du public qu'ils sont appelés à servir. Par contre, en fait de compétence, il n'exige de la part de certains vétérans que celle d'avoir fait du service dans des armées étrangères.

On dira peut-être, comme cela s'est dit récemment à Ottawa, en marge du projet de loi de M. Wilfrid Lacroix, que le fonctionnaire fédéral doit être, est généralement bilingue dans les régions où le public est de langue française. Est-ce suffisant? D'autant plus que le fonctionnaire en question est presque toujours un sous-ordre dont le plus gros du travail consiste à agir comme interprète.

Un cas tout récent qu'on nous signale démontre bien le cas que l'on fait du français, par exemple, dans un ministère fédéral d'une certaine importance, celui des Travaux publics. Un entrepreneur du Témiscamingue avait obtenu un contrat pour la construction d'un bureau de postes et il était en train de l'accomplir en suivant le texte français des devis. Survint un fonctionnaire du ministère, architecte ou inspecteur, qui refusa d'accepter une partie du travail sous prétexte qu'elle n'était pas conforme aux devis, n'invoquant lui-même que le texte anglais des devis, ne voulant s'en tenir qu'à celui-là. Les devis français étaient pourtant aussi officiels que les autres. Mais le fonctionnaire fédéral ne connaissait qu'une langue, l'anglais, ne voulait connaître que les devis anglais. Qu'en pense-t-on au ministère d'Ottawa?

Des cas semblables peuvent se présenter, se présentent tous les jours. Il ne semble pas que ce soit alors le fonctionnaire qui ait raison, à moins que l'on ne prenne son ignorance de l'une des langues officielles du pays comme la justification de sa compétence. C'est peut-être ce qui se produit. On le dirait souvent.

D'aucuns prétendent que le fonctionnarisme fédéral est un peu comme le monde à l'envers: le bilinguisme y semble tenu pour de l'incompétence; le fait d'être vétéran d'une armée étrangère y tient lieu de la compétence la plus haute.

Cet aspect de la question devrait retenir l'attention de l'enquête qui s'inaugure au Parlement d'Ottawa.

Emile BENOIST

Chronique

Les "assimilés"

Au fil d'une causerie que vient de faire à Ottawa un jeune Canadien français d'origine québécoise et d'indiscutable talent, M. Paul Fontaine, celui-ci, parlant des gens qui observent Baptiste, l'ancien élite du *Droit* a dit: "Tous l'étudiant avec attention: soit le cousin venu s'établir au Canada, qui glisse vers les puissances d'argent et ne veut pas épouser les querelles du Canadien français; soit le cousin d'adoption, à la recherche d'émotions d'art, qui presse Baptiste comme un citron; soit le cousin athlète ou libre-penseur, qui ridiculise sa foi. Le Canadien français ne comprend pas pourquoi il a lutté si fort pour rester français, quand ces mêmes Français l'abandonnent, le considèrent comme un objet de curiosité ou lui reprochent sa foi".

Cela est très justement observé. Si l'Anglo-Canadien, trop souvent, et l'Américain de même, attire envers Baptiste le dédain qu'on affiche, cela tient en partie à ce que certains Français, venus ici pour des raisons qui ne sont pas toujours avouables, n'ont de cesse qu'ils n'aient dit et répété à toutes leurs connaissances de langue anglaise que Baptiste n'a rien de français, pas même la langue, et qu'ils ne l'ont vilipendé de toutes façons afin de faire bien voir qu'ils n'ont, eux, nouveaux arrivés, rien de commun avec Baptiste.

Celui-ci est pendant longtemps le fort d'être autre mesure accueillant pour tous les gens venant de France, sans distinction de personnes. Ainsi dans la ville de Québec on ne compte plus les victimes d'aventuriers français que tout Français de bonne souche et bien élevé eût refusé de recevoir chez lui, mais qui se sont, grâce à cette même qualité de Français, fait héberger, accueillir, combler de réceptions et d'invitations par de très braves gens de la Haute-Ville, dont la première nouvelle qu'ils eurent ensuite de leurs intimes, c'est que ceux-ci bavalaient à pleine bouche sur les Canadiens français et faisaient des porcs chaudes à leurs dépens. De nombreuses aventures de cette sorte ont rendu un peu plus méfiant nos amis québécois, — en particulier celle de ce médecin, l'un des hommes les plus distingués du Canada, qui, ayant reçu avec toutes sortes d'égards un confrère français, surpris plus tard, au hasard d'une lettre mal adressée, toute une série de quolibets de sa même invité sur le compte de ce même médecin québécois qui l'avaient reçu,

invité, hébergé ad infinitum. Le premier à être maltraité dans la lettre du médecin français, c'était... son grand confrère québécois...

Pour ce qui est du cousin "venu s'établir au Canada et qui glisse vers les puissances d'argent", la liste en est longue, à commencer par les consuls de jadis, envoyés ici du temps du père Combès, avant la guerre, en tout cas, qui ridiculisaient à gorge déployée le Canadien de langue française, dans les cercles anglais où leur qualité d'anciens marchands de vins ou de membres de loges maçonniques avait réussi à les faire entrer. Ceux-là ont laissé des traces de leur passage au pays, dans des milieux de langue anglaise, à Montréal ou à Toronto; et telles calomnies encore colportées contre certains des nôtres ont eu leur origine dans de petites fêles où ces envoyés officiels, — heureusement l'on n'en voit plus guère de cette sorte ici, — dégolaient contre les nôtres entre deux coupes de champagne ou plusieurs verres de scotch.

L'argent et le pouvoir de l'argent, malheureusement, ont souvent travaillé contre nous jusque dans les milieux officiels français. L'on a beau dire que le Français est un idéaliste, on en trouve, au Canada même, qui ont pour le veau d'or le culte le plus plat, — au point de renier presque leur race, de courtoiser à fond John Bull, d'affirmer n'avoir rien de commun avec Baptiste, pas même une commune origine de race, — afin de se mieux faire voir de John. Ils oublient que celui-ci, toujours orgueilleux de ses origines, dédaigne quiconque renie les siennes, et que, dans l'intimité, plus un étranger rampe devant lui, plus il l'enracine dans le cerveau de John cette idée que hors les Anglo-Saxons il n'y a dans le monde que barbares et sauvages.

Baptiste ne s'est jamais outre mesure froissé des manœuvres de tels cousins malappris, qui eussent dû se ranger de son côté et ont fait cause commune contre lui, la plupart du temps. Pas plus qu'il ne s'est étonné de voir s'angliciser en deux temps deux mesures d'authentiques Français passés au Canada pour des raisons d'affaires, qui ont fait de l'argent ici, à battre la corde du sentiment, chez les Canadiens français, mais dont la précipitation à lâcher de s'introduire dans les cercles de langue anglaise, dans les associations anglaises, dans les milieux anglais, la hâte à donner leurs filles à des Anglo-Can-

nadiens, à marier leurs fils avec des jeunes filles — bien dotées il va de soi, — ne sachant pas un mot de français, ne s'explique que par leur détermination de s'assimiler à fond avec le groupe majoritaire.

Les petits-enfants de ces assimilés ne parlent plus français; ce sont des sang-mêlés de catégorie particulière, d'un snobisme à rendre malades tous les gens de bon sens, et qui, croyant porter en eux les qualités des deux races dont ils sont issus, n'ont que trop souvent fait le total des défauts particuliers à chacune d'elles; à quoi ils ont ajouté, pour faire mesure comble, la sottise la plus prétentieuse, la bêtise la plus parfaitement pommée.

S'il n'y avait, à côté d'eux — ou plutôt bien au-dessus d'eux, d'authentiques Français de la meilleure éducation et du sentiment le plus délicat, les assimilés feraient à leur pays d'origine un bien piètre propagande, au Canada français. Mais il y a les messieurs.

Paul POIRIER

Bloc-notes

Ces histoires de Russie

Ces histoires de Russie deviennent de plus en plus fantastiques. Si elles contiennent une part substantielle de vérité, elles dépassent tout ce que l'imagination pourrait concevoir.

Qu'il y ait eu dans tous les temps des traités, on le sait bien; que les gouvernements aient trouvé le moyen de se ménager des intelligences chez leurs adversaires les plus violents, on le sait encore; mais que la trahison ait pris des proportions telles que le prétendent les accusateurs — et que le confirmait la quasi-totalité des accusés, — cela dépasse les bornes, sinon du vrai, au moins du vraisemblable.

Ceci, cependant, fait songer à un mot, vieux de plus de quarante ans, du colonel Sandherr, l'ancien chef du Service des Renseignements français, à l'un de ses amis: Si je vous montrais la liste des gens que nous payons en Allemagne, vous entreriez à la Trappe... Cette formule terrible visait un pays organisé, compact, discipliné, dont le sens national était très vif. Tandis que la Russie de la Révolution restait, comme celle d'hier, un immense agrégat de peuples divers, travaillés en plus par des ferment puissants. Les passions y ont été depuis des années poussées à maximum, les appétits violemment

M. Charpentier nie l'existence d'un accord permanent

(Voir en page 3)

LE PROCES DE MOSCOU

Les révélations d'Ivanoff

Complot pour céder des réserves forestières du nord de la Russie à des intérêts anglais — En retour, la Grande-Bretagne devait l'aider à renverser le régime soviétique

KRESTINSKY TRAITE SES ACCUSATEURS DE MENTEURS

YAGODA PARAÎT LE PLUS DEPRIME

MOSCOU, 3 (A.P.). — L'ancien chef de l'industrie forestière soviétique, Vladimir Ivanoff, l'un des vingt et un chefs bolchevistes accusés de haute trahison, a déclaré aujourd'hui, au cours du procès, qu'il avait comploté la cession des réserves forestières du nord de la Russie à des intérêts anglais en échange de l'aide qu'il devait obtenir de la Grande-Bretagne pour renverser le régime soviétique. Ivanoff s'est déclaré disposé à révéler tous ses crimes et il a raconté qu'il était un ancien indicateur tsariste qui était entré dans les rangs du parti communiste comme agent provocateur.

Un autre accusé, A.-P. Rosengoltz, commissaire du commerce étranger, a déclaré que l'on avait vendu du bois à la Grande-Bretagne à un prix qui entraînait une perte énorme afin de démontrer que le groupe du centre soviétique que dirigeait Bucharine était puissant. C'était une sorte d'acompte que nous versions à l'Angleterre, dit-il.

VINGT AVOUENT

Vingt des vingt et un accusés ont avoué qu'ils avaient participé à une conspiration qui visait à renverser le régime avec l'aide de puissances étrangères. L'ancien commissaire des finances Grinko a déclaré que les conspirateurs voulaient s'emparer du Kremlin. Les conspirateurs auraient conféré avec des représentants de l'Allemagne, du Japon et de la Pologne, parce qu'ils considéraient qu'ils ne pouvaient vaincre Staline par leurs seules forces.

Le député de Bagot prend sa place

Le cérémonial d'usage — Les bills 19 et 20 et le syndicalisme

M. Bastien voit des fascistes québécois

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 3. — Le débat sur le budget commencé mardi par M. Martin Fisher a subi un temps d'arrêt jusqu'à la semaine prochaine. M. Bercoff, qui est le critique financier de l'opposition et l'un des meilleurs détracteurs de la Chambre, cherchera alors à démontrer aux députés que, loin d'avoir un surplus, nous avons un épouvantable déficit qui menace d'engloutir la province. Et le citoyen, perplexé, s'éciera, suivant ses convictions: "C'est-y beau" ou "c'est-y pas effrayant", mais il ne faut pas croire que la trésorerie de la province soit une mince affaire. C'est ainsi que le changement dans le système de comptabilité en Angleterre fit flamber, sans jeu de mots, le vénérable Parlement britannique.

Si l'on en croit MacDonald, auteur réputé sur les us parlementaires, la chose se fit ainsi: "L'ancien palais de Westminster où siégeait le Parlement anglais fut détruit par le feu, le 16 octobre 1834.

Les "tallies" brûlés

"Le feu prit lorsqu'on brûla les "tallies" ou bâtons cochés dont, si incroyable que la chose puisse paraître, le trésor se servait comme reçus pour les sommes payées au service du revenu, et ce, jusqu'en 1926.

"Cette méthode plutôt frustrante de tenir la comptabilité avait été introduite en Angleterre, en 1066, par les Normands. L'échiquier se procurait de grandes quantités de baguettes de coudrier ou de saule. Sur un côté de la baguette on pratiquait des incisions pour indiquer le montant de la somme reçue — on indiquait ainsi un penny, un shilling, une livre, dix, cent et mille livres, suivant la largeur de la coque, et, sur chaque côté de la baguette, la somme était inscrite en caractères romains avec le nom du débiteur et la date de la transaction.

"On fendait alors la baguette en deux: une section allait au débiteur, à titre de reçu, et le trésorier gardait l'autre à titre documentaire.

"En 1783, le Parlement avait adopté une loi pour abolir ce mode de comptabilité, mais en dépit de l'existence des plumes, de l'encre et du papier, et des comptables et des actuels, l'usage s'en perpétua jusqu'en 1826.

"On comprend qu'une quantité énorme de baguettes s'était entassées dans les caveaux à bois de tous les bureaux du gouvernement à Westminster et Whitehall. On en brûla de grandes quantités dans les champs de Toll Hill, en 1826, et les serveurs des appartements d'Etat s'en servaient comme bois de chauffage, de temps à autre".

(suite à la page 2)

L'Etat père nourricier ou meneur d'esclaves?

Comme quoi l'abus de la démocratie et les exigences des administrés à ne plus compter que sur l'Etat pour tout — En marge des demandes trop nombreuses à Ottawa

Le paternalisme, source de sujétion économique

(Par LEOPOLD RICHER)

Ottawa, 3. — Depuis trois jours, le spectacle qu'offre la Chambre est démoralisant. Voici, en effet, un groupe d'hommes appartenant à des partis différents, de croyances politiques parfois contraires, qui s'entendent pour demander que l'Etat-providence augmente ses largesses. Lundi, M. A.-A. Heaps, C.P.E., de Winnipeg-Nord, — et après lui des conservateurs et des crédentistes — priaient le gouvernement d'abaisser la limite d'âge des pensionnés de l'Etat. Mardi, les députés conservateurs de Toronto critiquaient la parcimonie du ministère en matière d'assistance de chômage. Hier, la même question d'assistance de chômage revenait à l'ordre du jour par le truchement d'une résolution de M. T.-L. Church, député conservateur de Toronto-Broadview.

Les vieillards nécessiteux, les familles des chômeurs, la misère de certaines classes sociales, tout cela existe pour la honte et la condamnation de notre époque. On devrait à tout le moins en parler d'une façon saine. Un écrivain français ne se privait pas de l'affirmer: "Il faut avoir le courage de le dire, le secours de chômage constitue, entre les maux de quelque gouvernement que ce soit, un moyen d'action immense, tout analogue à ce qu'était la spoliation antique: une marque, un souvenir d'esclavage". Pour des gens qui ont la bouche pleine de la démocratie et de la liberté, on s'étonne qu'ils ne crient point la vérité qui délivre, à savoir que le chômage est la négation même de la liberté économique.

Le mal démocratique

Les députés trouvent plus facile d'exiger de nouvelles générosités de l'Etat. Depuis trois jours ils donnent la preuve que le mal démocratique est aussi grave au Canada que dans les pays d'Europe. "L'idéal de l'homme moderne en face de l'Etat moderne", écrit Daniel-Rops, c'est de s'en remettre à lui de tout. Monstre bienfaisant et anonyme, il distribue les bureaux de tabac et les subventions aux banques malades, achète le vin et les betteraves en surcroît pour en faire un alcool invendable, paie une prime aux agriculteurs afin qu'ils puissent produire trop de blé, et, en d'autres lieux, nourrit les chômeurs pour qu'ils perdent tout désir de travailler. On exige de lui, non plus seulement qu'il assure l'ordre, la sécurité, un

minimum de justice et d'honnêteté, mais il s'engage à préserver chacun des risques naturels qui font partie du destin de l'homme".

M. Church

Peinture exacte de ce qui se passe à la Chambre depuis trois jours. Hier encore, M. Church a longuement développé la double thèse contenue dans la résolution que voici:

"La Chambre est d'avis qu'il faudrait demander au gouvernement fédéral d'examiner la question d'assumer la totalité du coût de l'assistance directe et aussi partie du coût des travaux de chômage urgents au lieu de les laisser à la charge des municipalités ou des provinces, et cela nonobstant les dispositions de toute loi, de tout statut, de tout usage ou coutume; et

"D'étudier aussi une mesure nouvelle de réforme constitutionnelle adaptée à l'état actuel du Canada, de manière à appliquer des remèdes plus prompts, plus justes, plus uniformes et plus immédiats aux maux sociaux et à fournir une base de négociation avec tous et chacun, des services sociaux du Canada, — apportant ainsi une solution plus rapide à ces problèmes et imposant une plus grande mesure d'égalité de traitement à toutes les provinces de la Confédération en vertu du principe suivant: chacun pour tous et tous pour chacun; et

"D'instituer, si on le juge nécessaire, un comité spécial de la Chambre pour étudier et examiner toute la question et pour faire rapport à la Chambre le plus tôt possible".

En plus de soutenir que l'on devrait donner à l'électeur l'occasion de se prononcer sur l'opportunité d'abolir les provinces — les chambres provinciales — sous prétexte qu'ils sont la source de fautes profondes et de frais administratifs inutiles, M. Church a demandé au gouvernement fédéral d'assumer tout le coût de l'assistance de chômage. Plusieurs autres députés l'ont soutenu dans cette dernière réclamation.

M. Rogers

Le ministre du Travail, M. Norman Rogers, a répondu que cela nécessiterait un budget de \$100,000,000, la part d'assistance de chômage actuellement payée par le gouvernement fédéral étant de \$30,000,000. La politique a fait perdre tout sens des proportions aux députés. Une somme de \$100,000,000? Peuh! Bagatelle!

Loi d'arrangement entre les cultivateurs et créanciers, loi du crédit agricole, loi de la pension de vieillesse, loi des pensions militaires, loi d'assistance de chômage, l'Etat canadien est engagé, par toutes ces lois et par bien d'autres, dans une aventure dangereuse. Ceux qui sont responsables de cette déchéance de l'homme moderne en face de l'Etat moderne mesurent-ils tout ce qu'il y a d'incompatibilité entre leur thèse de l'Etat-providence et leur thèse des libertés démocratiques? "Le jour où tout un peuple s'en sera remis à l'Etat du soin de le rendre heureux, il sera captif, pieds et poings liés. Il suffira d'un décret, moins encore, d'une simple négligence calculée, pour diminuer son niveau de vie et l'amener à l'écoulement".

(suite à la page 2)

La presse libre de Paris en danger

Comment l'«Epoque», le «Petit Journal» et le «Jour» passeront-ils la crise financière? — L'appel de l'«Epoque» à ses lecteurs et au public — Les motifs allégués par M. de Kérillis pour inciter ses lecteurs à l'aider

La moitié des 5 millions de francs nécessaires est souscrite

Paris (par courrier). — M. Henri de Kérillis, rédacteur en chef de l'«Epoque», quotidien de droite fondé l'an dernier par M. Henry Simond et toute une équipe sortie de l'«Eclair», annonce qu'il a recueilli environ \$90,000 pour assurer la vie de l'«Epoque».

On se rappelle qu'il y a peu de temps M. Henri de Kérillis a dit ouvertement aux lecteurs de l'«Epoque» que celui-ci disparaîtrait le 6 mars si, dans l'intervalle, il n'avait recueilli une somme de cinq millions de francs, par souscriptions volontaires (environ \$180,000), afin de prolonger la vie du journal. Toute une série d'articles de M. Henri de Kérillis à ce sujet s'intitulaient: «L'«Epoque» disparaîtra le 6 mars si...».

Depuis qu'il a lancé cette souscription, M. Henri de Kérillis a recueilli, à venir à la mi-février, une somme de deux millions et demi de francs, en treize jours à peu près.

La presse indépendante française

C'est tout le problème de la presse indépendante que nous posons, a dit M. de Kérillis dans un de ses articles à propos de la souscription. «La presse, par l'importance des moyens matériels qu'elle met en œuvre, est une industrie. Or c'est une industrie qui vend à perte depuis des années. Un numéro cède au lecteur pour 40 centimes, coûte 50 centimes à établir, à imprimer, à distribuer, d'où un énorme déficit quotidien pour toutes les maisons. Depuis longtemps, les recettes de la publicité ne suffisent plus à boucler ce trou béant. La publicité de la presse subit très durement la concurrence de la publicité radiophonique. Elle diminue d'année en année. Ce n'est pas tout. Depuis dix-huit mois, des augmentations résultant de la politique du Front Populaire et de la dévaluation de la monnaie ont porté un coup terrible aux journaux déjà chancelants. Au cours de l'année 1937, le papier a subi une augmentation de près de mille francs (835) par tonne. Les frais d'impression, les charges de toutes sortes se sont accrues dans des proportions correspondantes. Voilà pourquoi presque tous les journaux de Paris sont menacés aujourd'hui».

Remerciements

M. Henri de Kérillis et ses enfants remercient cordialement toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner la sympathie et l'appui de la mort de Mme Beaudry, soit par des visites, bouquets spirituels, offrandes de menus, de sympathies et assistance aux funérailles.

Tous ces témoignages ont été extrêmement consolés dans la dure épreuve qui vient de les affliger.

Avis de décès

TOUGAS — A Montréal, le 1er mars 1938, est décédée Marie Virginie Tougas, fille d'Edmond Tougas et de Rose-de-Lima Dubuc. Funérailles samedi 5 mars. Le convoi funéraire partira des Salons Mortuaires Lussier, 4715 Papineau, à 8 h. pour se rendre à l'église de St-Stanislas où le service sera célébré à 8 h. 15. Sépulture à la Côte-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister. Tertiaire, pas de fleurs.

NECROLOGIE

BARBEAU — A Montréal, le 28, à 77 ans, Léa Roy, épouse de feu Elzéar Barbeau.

BELANGER — A Montréal, le 1er, à 47 ans, J. Nap. Bélanger.

BERNARD — A Montréal, le 28, à 46 ans, Joseph Bernier, époux d'Alexandra Bernier.

BERTHELETTE — A St-Laurent, le 28, à 36 ans, Blanche, fille de feu Eugène Berthelette.

BONBONNAIS — A Montréal, le 2, Mme Olivier Bonbonnaix, née Victoria Benoit.

CHAPUT — A Varennes, le 1er, à 61 ans, Joseph Chaput.

CORBIN — A Montréal, le 2, à 35 ans, Théodore Corbin, époux d'Helène Lapalme.

DERY — A Montréal, le 1er, à 32 ans, Louis Dery, époux de Marie Richer.

DESARJENS — A Montréal, le 1er, à 67 ans, Théophile Audias Desarjens, époux de Fabiola Monette.

FALLON — A Montréal, le 2, Thomas Fallon, époux d'Alexandra Fallon.

GERMAIN — A Montréal, le 28, à 87 ans, Marie Germain, en religion Sr Antoine.

GRATTON — A Verdun, le 1er, à 80 ans, Emmanuel Gratton, époux de Irène Gratton, fille de Philomène Charbonneau; en 28, de Marie-Ange Linc.

LEBON — A Montréal, le 28, à 75 ans, Avila Lebon, épouse de Valérie Godard.

GAGNE — A Montréal, le 28, Adolphe Gagné, époux de Dora Roy.

LEBON — A Montréal, le 1er, à 35 ans, Albertine Lebon, épouse de feu Albert Lebon.

LEBON — A St-Laurent, le 1er, à 47 ans, Emilie Lebon, épouse de Marie Chénou.

MAGNAN — A Montréal, le 1er, à 67 ans, André Magnan, époux d'Alexandra Lefebvre.

MAHEU — A Montréal, le 1er, à 67 ans, Mme veuve Wilfrid Maheu, née Zéphérine Laberge.

MARSAN — A Montréal, le 1er, à 72 ans, Ubalde Marsan, époux de Marie Archambault.

MELOCHE — A Montréal, le 28, à 38 ans, Cyrienne Meloche, épouse de René Aubin.

MENARD — A Montréal, le 2, à 18 ans, Lucien, fils de Léon Ménard et de Marie-Anne Michot.

OUELLETTE — A Montréal, le 1er, à 73 ans, Marie-Louise Ouellette, épouse de feu Joseph Ouellette.

OUTIN — A Montréal, le 28, à 68 ans, Mme Mathias Outin, née Fridoline Bourque.

PICHE — A Montréal, le 1er, à 87 ans, Basile Piché, époux de feu Flavie Groulx.

POITRAS — A Montréal, le 1er, à 55 ans, Marie-Louise Poitras, épouse de Théodore Poitras et sœur de Mgr Louis Rheaume.

PRIEUR — A Montréal, le 28, à 78 ans, Fabien Prieur, époux de Marie-Louise Lajoie.

RACINE — A Montréal, le 1er, à 67 ans, J.-E. Racine, époux de Marie-Anne Clermont.

ROCH — A Verdun, le 28, à 8 ans, Pauline, enfant de Joseph Roch et d'Allice Fréchette.

SEGUIN — A Rigaud, le 1er, à 78 ans, Odette Cadieux, épouse de feu Amédée Séguin.

SURPRENANT — A Cowansville, le 1er, à 73 ans, Benoit Surprenant, époux de Mgr Philon.

TROUSSEAU — A Montréal, le 1er, Marie-Victoire, fille d'Edmond Trouseau et de Rose-de-Lima Dubuc.

La Commission nationale de placement

Elle a coûté \$295,495 durant ses deux années d'existence — Le président, M. Purvis, n'a pas reçu un sou, ni en salaire, ni en dépenses de voyages

Ottawa, 3 (D.N.C.) — Durant ses deux années d'existence la commission nationale de placement a coûté au Canada la somme de \$295,495.66. C'est ce qu'a répondu, hier après-midi, M. Norman Rogers, ministre du travail, à M. M. J. Coldwell, député C. C. F. de Rosetown-Biggar. Toutefois M. Arthur Purvis, le président, n'a pas reçu un seul sou, ni en salaire ni en dépenses de voyages.

Les commissaires étaient les suivants: M. Purvis, Montréal; M. Tom Moore, Ottawa, vice-président; M. A.-N. McLean, Saint-Jean; M. Alfred Marois, Québec; Mme Mary Sutherland, Wells, Colombie britannique; M. W. A. Mackintosh, Kingston, Ontario; et M. E.-J. Young, Dummer, Saskatchewan.

Le député de Bagot prend sa place

(Suite de la 1ère page)

«Le matin du 16 octobre 1834, deux ouvriers décidèrent de se débarrasser de deux pleines charges de voitures de baguettes qui restaient, en les brûlant dans le poêle qui servait à chauffer la Chambre des lords.

On en brûla toute la journée. Vers 5 heures du soir, les ouvriers retournèrent chez eux. Leur travail n'était pas encore terminé. A 6 heures la Chambre des lords flamboyait; le feu avait été communiqué par les tuyaux chauffés à blanc et qui avaient enflammé les boiseries des murs.

On reconstruisit le Parlement qui fut inauguré en 1847.

Comme quoi on ne change pas impunément les traditions gouvernementales et parlementaires, sans perturbations pour les pays.

«L'entrée du Dr Adam

M. le Dr Adam a fait son entrée solennelle en Chambre hier après-midi, au bras du premier ministre et du ministre de l'Agriculture.

Car, suivant la plus vénérable tradition britannique, un député n'est admis à aller s'asseoir à son pupitre que s'il est d'abord présenté et authentifié par des députés reconnus.

En Angleterre, d'après MacDonagh, ce n'est pas une petite affaire. Voici ce qu'il en dit:

«Le député élu à une élection complémentaire doit être escorté jusqu'à la table pour y prêter le serment, par deux membres du Parlement. C'est une des coutumes mémorables de la Chambre: elle date d'une époque lointaine, alors qu'elle était nécessaire pour empêcher la personification du véritable député. Alors on exigeait que celui qui, élu à une élection complémentaire, venait réclamer son siège en Chambre, fût identifié par deux députés de la Chambre comme la personne mentionnée dans le bref d'élection de l'officier rapporteur. Cette précaution est devenue inutile depuis longtemps. Mais la Chambre des Communes pittoresques et antiques, qu'elle maintient tous ses salamalesques.

«Aussi, bien qu'un député puisse se présenter à la barre de la Chambre, élu unanimement par un comité de dix mille électeurs, et produire les preuves, on ne lui permettra pas de prendre son siège à moins qu'il n'ait le parrainage de deux députés.

«On cite le cas du Dr Kenealy, qui, après avoir été élu à l'élection complémentaire de Stoke, en février 1874, dut se présenter seul à la table du greffier parce qu'aucun député ne consentait à être parrainé à la suite de la conduite dudit député pendant l'affaire Tichborne. Il se dirigea sans cérémonie, et seul, de la barre, un gros parapluie sous le bras, qu'il suspendit par la poignée à la masse sacro-sainte, en arrivant à la table. L'orateur lui dit alors que s'il ne pouvait se faire accompagner suivant la tradition, on ne lui permettrait pas de prêter serment. Le Dr Kenealy produisit alors son certificat d'élection, signé par l'officier-rapporteur. Mais l'orateur jugea la preuve insuffisante; il fallait absolument qu'il fût escorté.

On lui ordonna de se retirer de la Chambre. En face d'une situation aussi absurde, le premier ministre Disraeli proposa une résolution spéciale pour exempter le Dr Kenealy de la cérémonie et le nouveau député put siéger.

«Les exigences sont telles que le député qui doit être ainsi présenté doit rester en dehors de la barre. Car s'il prenait un siège à l'intérieur, il encourrait une amende de \$1,500 et cesserait immédiatement d'être député. La Chambre pourrait l'exempter de l'amende, mais il resterait déqualifié comme député et devrait se faire réélire de nouveau.

On ne sait trop qu'admirer le plus, du respect religieux du règlement ou de son ânerie.

«L'Etat père nourricier...»

(Suite de la 1ère page)

Inconséquence notoire

Ces paroles de Daniel-Rops sont justes. Ceux qui parlent le plus des libertés parlementaires et démocratiques travaillent de toutes leurs forces à instaurer un régime d'assistance de l'Etat incompatible avec ces libertés. Leur inconséquence est notoire. Mais ils seront les derniers à se rendre un compte précis de leurs actes. L'Etat ne demanderait pas mieux que de s'engager plus à fond et d'exercer à plein le paternalisme. Heureusement, les ressources font défaut. Mais on a l'impression que, si l'Etat était plus riche, il n'hésiterait pas à doubler ses largesses, puisque le seul argument qu'il oppose à toutes les demandes d'octrois et d'assistance est d'ordre financier, budgétaire. Hier, le ministre du Travail a pensé tout de suite à la dépense supplémentaire qu'entraînerait la résolution de M. Church. M. Dunning tenait le même langage au sujet de la résolution Heaps lundi dernier.

Absence de principes sûrs et contradiction d'idéologies. A quoi cela aboutira-t-il? Au pire.

Léopold RICHER

L'art de vieillir

Par André de MARICOURT

Bien qu'il se défende d'écrire un moraliste, André de Maricourt, qui, la suite de ses nombreux ouvrages d'histoire, a écrit l'Art de vieillir, tient à nous donner dans l'Art de vieillir les plus jolis préceptes pour pratiquer cet art presque aussi difficile que le premier.

Puisant dans les auteurs sacrés et profanes et dans son propre fonds les conseils de la sagesse éternelle, il les présente en un style agréable, spirituel, nuancé et plein d'une philosophie tour à tour souriante et pitoyable. Les chapitres sur les infirmités de la vieillesse, la surdité, les possibilités de travail du vieillard, la pauvreté qui le menace à l'heure actuelle sont délicieux et consolants.

Et de ce petit volume chargé d'expérience, il faut surtout retenir ceux qui sont consacrés aux rapports entre la jeunesse et la vieillesse. Ces deux âges de la vie en tirent beaucoup de fruit pour leur commerce réciproque.

L'art de souffrir

Par André de MARICOURT

«Vous avez ce rare talent de vivre la vie du malade, ajoutant à vos propres pensées, ingénieuses et clairement exprimées, des axiomes, des formules qui doivent rester dans la mémoire des accablés de la vie comme des flambeaux allumés pour éclairer la route.

«Dans un des chapitres intitulé «Bienfaits de la maladie...» vous vous élevez jusqu'aux hauteurs de la métaphysique. Vous ouvrez aux âmes hésitantes, ou même peut-être hostiles, la porte qui les sépare encore des splendeurs certitudes et des consolations infinies de la foi. De cela surtout je vous félicite et me réjouis.

(Extrait d'une lettre du R. P. Sanson à l'auteur).

Deux brochures de 150 pages chacune. Au comptoir ou par la poste \$1.00 pour les deux. Service de Librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Montréal.

Faits divers

Saisie de 48 numéros de «Clarté»

Québec, 3 (DNC). — La police provinciale, sous les ordres du chef Lambert, a saisi hier 48 numéros de «Clarté», rue Arago. Les journaux étaient dissimulés dans une bouillotte.

Cette seconde saisie, en moins de cinq jours, a été opérée par la police provinciale avec la coopération de la police municipale. Il était 8 heures, hier soir, lorsque les agents de la police pénétrèrent dans la maison qui leur avait été désignée. Les quatre paquets contenant «Clarté» avaient été déposés à cet endroit une demi-heure environ plus tôt par un individu bien connu de la police. C'est de là, apparemment, que devait se faire la distribution à tous les adeptes du mouvement.

Devant la persistance des agents communistes dans notre ville, à divers journaux, M. Lambert, chef

Soignez et fortifiez Vos Voies Respiratoires avec les véritables

Pastilles VALDA

en boîtes VALDA

de la police provinciale, déclarait hier soir qu'une surveillance encore plus étroite sera exercée.

La saisie d'hier soir est la troisième depuis quelques mois. La première fois, on se le rappelle, la police provinciale avait saisi un paquet de journaux communistes à Charny. C'est là que des Québécois allaient chercher les journaux qu'ils distribuaient parmi les membres. Les communistes ne se tinrent pas pour battus et ils continuèrent quand même par d'autres procédés à déjouer la police et à faire distribuer «Clarté».

Messager volé

Roger Charbonneau, 7166 rue St-Hubert, messager à l'emploi de la pharmacie Filion, 7479 rue St-Denis, a été la victime d'un vol à la pointe du revolver hier soir, rue Jules-Verne, et dépourvu d'une somme de \$20. La police enquête munie d'un bon signalement des deux hommes qui firent le coup.

Le sergent Delorme

Le sergent Luc Delorme, de la police de la Pointe-aux-Trembles, a été promu sous-chef de ce service. M. Delorme fait depuis douze ans partie de la police de la Pointe-aux-Trembles. La nomination a été annoncée à la réunion régulière du conseil de ville de la Pointe-aux-Trembles qui eut lieu sous la présidence du maire J.-Eugène Fortin.

Un train tue quatre personnes

Stratford, 3 (C.P.) — Quatre jeunes hommes ont été tués hier à un passage à niveau, à un mille à l'ouest de Stratford.

Il neigeait au moment de l'accident. Les quatre victimes se trouvaient dans une automobile qui fut frappée par un train de voyageurs des Chemins de fer nationaux. On croit que c'est la neige qui a empêché les jeunes gens de voir venir le train.

Les jeunes hommes victimes de l'accident sont MM. Carl Allan, Glen Campbell, Milton Peonky et Jack Richardson. Ils étaient respectivement âgés de 21, 20, 17 et 21.

La Commission des ports nationaux

Québec, 3 (DNC) — Le président de la Commission des Ports nationaux, M. Ralph G. Campbell, et ses collègues le colonel E.-A. Dubuc, vice-président et ingénieur en chef de la Commission, B. J. Roberts, conseiller et F. Rowan, secrétaire, ont quitté Québec hier soir, pour se rendre aux Trois-Rivières où ils poursuivront leur enquête dont le but est de déterminer de nouveaux tarifs dans les ports du Canada.

Variétés Lyriques

Monument National

24-25-26-27 mars

COUPS de ROULIS

OPÉRETTE DE MESSAGE

Prix des places:

1.25 - 1.00 - .85 - .60

Direction: DAUNAIS-GOULET

En vente au Monument National de 10 a.m. à 6 p.m.

Lancaster 3053.

Dites - leur et j'en aurai en stock

...DIT LE MARCHAND

Pour créer la demande d'un produit, la publicité des journaux offre aux manufacturiers le moyen le plus rapide et le plus économique de s'adresser à des centaines de milliers d'acheteurs possibles. C'est dans les journaux que les annonceurs les mieux avisés du pays font le plus de réclame.

Cette annonce a été préparée pour l'Association des quotidiens canadiens par Norris-Patterson, Limited.

Vichy Suprême

Limonaire Gazeuse Purgative

Le laxatif idéal, légèrement effervescent, que même les enfants prennent sans plaisir. Beaucoup imitée parce que supérieure. Exigez-la dans toutes les pharmacies.

J.-Alfred OUMET, Ag. gén. pour le Canada. 84, est. rue Saint-Paul, Montréal.

De Vichy, France!

Annonçant nos nouveaux quartiers généraux

494 ouest, rue LAGAUCHETIÈRE

3 lignes téléphoniques

HARbour *5288

(Ce changement de local est dû à l'incendie qui a ravagé nos ateliers le 15 janvier dernier.)

Thérien Frères Limitée

Imprimerie - Lithographie - Gravure

«L'une des plus importantes maisons d'arts graphiques du Canada français»

Nos éphémérides

3 mars 1763

Naissance de Mgr Pls

Joseph-Octave Plessis naquit à Montréal, le 3 mars 1763, de Joseph-Amable Plessis-Bélair et de Marie-Louise Ménard. Son père était forgeron. Après avoir appris les rudiments à la maison paternelle, il entra à l'école des Messieurs de Saint-Sulpice, d'où il passa à l'école de latin de M. Curatou. Il termina ses études au petit séminaire de Québec. A 17 ans, il avait terminé sa philosophie et il reçut la tonsure des mains de Mgr Briand. Comme il ne pouvait recevoir la prêtrise avant six ans, le jeune ecclésiastique enseigna, durant l'intervalle, les Belles-Lettres et la Rhétorique au Collège de Montréal. A 20 ans, l'abbé Plessis devint secrétaire du diocèse. Trois ans plus tard, il fut ordonné par Mgr d'Esclips. Malgré sa jeunesse, ce prêtre avait déjà acquis une expérience considérable qui en faisait un conseiller d'une grande influence auprès de l'évêque de Québec. C'est ainsi qu'il put défendre le caractère catholique et français de la nation canadienne lorsque nos ennemis voulurent instaurer un nouveau système d'éducation qui aurait mis en danger ce double caractère de notre race. Et, dès lors, le clergé de Québec avait les yeux sur l'abbé Plessis pour le moment où le siège épiscopal deviendrait vacant.

CORBY'S OLD RYE

EMBOUILLÉ EN ENTREPÔT AU CANADA (Vente 10 ans)

10 oz. \$0.85 - 25 oz. \$2.00 - 40 oz. \$3.00

SKIEURS!

Train Supplémentaire vers les LAURENTIDES

SAMEDI et DIMANCHE à partir du 5 mars

Dép. Gare Windsor.....	8.15 a.m.
«Westmount».....	8.21 a.m.
«Montréal Ouest».....	8.27 a.m.
«Avenue du Parc».....	8.45 a.m.
Arr. Shawbridge.....	9.55 a.m.
Piedmont.....	10.03 a.m.
Mont-Rolland.....	10.11 a.m.
St-Marguerite.....	10.22 a.m.
Val Morin.....	10.32 a.m.
Val David.....	10.38 a.m.
Arr. Ste-Agathe.....	10.50 a.m.

IMPORTANT: Ce Spécial de Ski circulera le samedi et le dimanche en plus de tous les trains spéciaux déjà annoncés.

Pacifique Canadien

TAPIS

Importés directement d'ORIENT par

H. LAIONDE & FRÈRE

4800 Ave. du PARC

Près de l'Ave. McRoi

LE DEVOIR

"Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— CALENDRIER —
Demain: VENDREDI, 4 mars 1938
Saint Casimir, confesseur.
Jeu du soleil, 6 h. 28.
Coucher du soleil, 5 h. 44.
Lever de la lune, 7 h. 12.
Coucher de la lune, 8 h. 53.
Nouvelle lune, le 2, à 0 h. 40m. du matin.
Premier quart, le 9, à 3 h. 35m. du matin.
Pleine lune, le 16, à 0 h. 15m. du matin.
Dernier quart, le 23, à 2 h. 50m. du soir.
Nouvelle lune, le 31, à 1 h. 52m. du soir.

BEAU ET FROID
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum — 8.
Minimum — 20.
Même date l'an dernier 20.
Minimum aujourd'hui — 18.
Même date l'an dernier 18.
BAROMETRE 10 h. a.m. 30.90, 11 h. a.m. 30.85, Midi: 30.10.
Chiffres fournis par la Maison
M.-R. de Meul, 300-A, St-Denis, Montréal.

Les Dominions et les pourparlers anglo-italiens

L'Australie les approuve

CANBERRA, 3. (A.P.) — Le premier ministre Joseph Lyons a annoncé aujourd'hui que l'Australie approuve les négociations anglo-italiennes et qu'il a pris cette décision après avoir reçu du premier ministre Chamberlain l'assurance que le Royaume-Uni s'en tient à la politique étrangère formulée à la conférence impériale de Londres de l'an dernier, politique qui comporte l'adhésion à la S. D. N. et à la sécurité collective.

LONDRES, 3. (C.P.) — Le commandant Reginald Fletcher, travailleur, doit demander lundi au premier ministre Chamberlain aux Communes si les Dominions ont été consultés avant l'ouverture des pourparlers anglo-italiens, s'ils seront tenus au courant de la marche des négociations en ce qui a trait à la route impériale de la Méditerranée et s'ils seront appelés à donner leur adhésion à l'accord.

M. Charpentier nie l'existence d'un accord permanent

Répondant à M. Philippe Girard, le président général des Syndicats catholiques nie l'existence d'une entente entre la C.T.C.C. et les unions internationales — M. Girard avait protesté auparavant contre la prétendue conclusion d'un tel cartel

M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, nous a remis, cet avant-midi, la déclaration suivante en marge d'une déclaration publiée dans les journaux du matin par M. Philippe Girard, président du conseil central et organisateur des Syndicats Catholiques à Montréal.

Celui-ci protestait contre des déclarations qu'auraient faites MM. Gustave Franco et Alfred Charpentier, hier, devant le ministre provincial du Travail, à l'effet qu'un cartel serait formé en permanence entre les syndicats catholiques et les unions internationales.

Voici la déclaration de M. Charpentier à ce sujet:

Déclaration de M. Charpentier

"M. Philippe Girard, président du conseil central des Syndicats Catholiques à Montréal, condamnant, dans les journaux de ce matin, le cartel permanent qui aurait été conclu à l'entrevue d'hier avec le ministre du Travail, entre M. Gustave Franco et moi-même au nom du Conseil des Métiers et du Travail et des Syndicats Catholiques, a-t-il porté atteinte à la législation et à l'atelier fermé.

"Je déclare que de cartel avec des unions internationales il n'en existe pas plus que l'occasion qui nous a réunis hier devant le ministre du Travail; l'affirmation de M. Girard est fautive et inexacte et elle me prête une attitude que je n'ai pas prise, ce dont sont témoins ceux qui m'entouraient.

"Avant de rien inventer, M. Girard aurait dû avoir la décence d'attendre mon retour pour connaître la vérité.

"En temps et lieu, la conduite de M. Girard en cette circonstance sera jugée comme il convient."

(Signé) Alfred CHARPENTIER, Président de la C.T.C.C.

La déclaration de M. Girard

M. Philippe Girard, président du conseil central et organisateur des Syndicats catholiques de Montréal, avait fait ce matin la déclaration suivante en marge des déclarations qui, selon certains journaux du soir, auraient été faites par MM. Gustave Franco et Alfred Charpentier relativement à un cartel qui serait formé en permanence entre les syndicats catholiques et les unions internationales. (Ces déclarations auraient été faites hier au cours d'une entrevue accordée aux représentants de ces deux unions par le ministre du Travail, afin de leur permettre de discuter les bills 19 et 20 qui viennent d'être soumis à la législature.

Voici en quels termes s'est exprimé M. Philippe Girard: "Je suis des plus surpris d'apprendre par les journaux la déclaration de M. Gustave Franco, président de l'exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail, et de M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, qui ont affirmé au ministre du Travail: A l'avenir il y aurait un cartel de forme entre les syndicats catholiques et les unions internationales qui iraient à Québec pour discuter avec les autorités provinciales les lois concernant les ouvriers de cette province et que chaque fois qu'un groupe se présenterait devant le gouvernement, même si l'autre n'était pas représenté, le gouvernement aurait l'opinion de tous les syndicats ouvriers, par le fait même, car au point de vue législation, l'union était complète entre les deux syndicats.

"Un cartel est inadmissible"

"Un cartel sur la question de l'atelier fermé est inadmissible et un cartel qui aurait un caractère de permanence tel que spécifié dans la dépêche est certes impossible.

"Pour ceux qui connaissent les méthodes, les manières d'agir et les principes des unions internationales, la formation de ce cartel est absolument impossible et serait de nature à faire épouser par les syndicats catholiques les erreurs commises au sein des unions internationales. Principalement lorsque nous savons que les unions internationales sont les seules responsables des mesures que veut prendre le gouvernement, parce que ces unions se sont servies de moyens draconiens et se sont livrées à toutes

sortes d'abus pour obliger l'ouvrier à joindre leurs rangs et pour forcer le patron à conclure des ententes tout à fait injustes soit pour le patron, soit pour l'ouvrier.

"Le bill No 20 qui déclare illégale la passation d'un contrat d'atelier fermé n'est autre chose que la conclusion logique d'une enquête faite par le gouvernement qui s'est rendu compte que les unions internationales se servaient même de moyens illégaux pour atteindre leurs fins.

"L'union nationale du vêtement a obtenu du gouvernement une enquête qui a été conduite par M. Clouvière. Bien que cette enquête soit finie et que le rapport n'ait pas encore été rendu public, nous savons que des ouvriers travaillant dans cette industrie et étant forcés de faire partie de l'union internationale ont fourni à l'enquêteur une série d'affidavits révélant les abus de pouvoir les plus épouvantables.

"Que le gouvernement prenne les mesures propres à faire cesser ces abus, personne dans nos syndicats catholiques n'y verrait d'inconvénients. La loi nous nous objectons c'est lorsque le gouvernement en fait une loi générale et traite sur un pied d'égalité une union irresponsable devant la loi, n'offrant aucune garantie morale et n'ayant aucun intérêt réel dans ce pays et une autre qui offre toutes les garanties sur ces points.

Pour une campagne contre les unions internationales

"Non seulement, à mon avis, les unions internationales qui violent leur existence menacée dans cette province, ne devraient pas avoir la collaboration des syndicats catholiques sur cette question, mais nos syndicats devraient commencer une campagne intense pour instruire le public sur ce qui se passe dans ces unions, les moyens qu'elles emploient pour forcer les ouvriers à y appartenir, pour obliger les patrons à les reconnaître les méthodes dont elles disposent pour combattre et essayer de détruire les syndicats catholiques.

Situation intolérable

"Il est intolérable que ces unions qui font la pluie et le beau temps dans notre province et qui prennent leurs directives des Etats-Unis imposent leurs manières de voir et leurs volontés à nos gouvernements. Ce que nous devons exiger c'est que seuls les syndicats ouvriers ayant une existence légale, soient reconnus par la loi, c'est-à-dire que les syndicats incorporés en vertu de nos lois existantes dans cette province aient le droit de signer des contrats d'atelier fermé. Si l'on craint que nos syndicats jouissent d'une telle faveur se livrent à des abus, nous n'avons qu'à vendre nos lois plus rigides.

"Cette déclaration sera peut-être de nature à attirer certaines critiques et à faire naître des critiques, comme je suis décidé à continuer de remplir mon devoir envers la classe ouvrière et les syndicats catholiques. Je considère les unions internationales comme dangereuses et c'est la raison pour laquelle je les combats depuis des années. Je reste persuadé qu'un cartel permanent sur toutes nos législations ouvrières servirait beaucoup mieux la cause des unions internationales que la nôtre. Elles se serviraient de nos syndicats comme planche de salut et ne tarderont pas à nous absorber sinon à nous faire disparaître. Les Unions Internationales diminuent de jour en jour tandis que nos Syndicats catholiques sont en pleine évolution et se développent rapidement tout en suivant une voie saine et progressive."

Aux Assises

Le procès des présumés faussaires tire à sa fin aux Assises, l'on attend même qu'un verdict soit rendu de bonne heure cet après-midi dans le cas de Fichtman et de Harry Cohen, les deux accusés qui restent. Ce matin Me Fichtman a présenté sa défense suivie de Me Tymkoff. Le juge Wilfrid Lazure devrait résumer la cause à la reprise de l'audience, cet après-midi.

Le ministre de la défense organise ses armées

Une lettre ouverte de M. Ian Mackenzie aux Chambres de commerce et aux "Boards of Trade" — Une lettre confidentielle du même ministre

Le ministre de la Défense nationale, M. Ian Mackenzie, prend de plus en plus au sérieux son rôle de restaurateur, d'organisateur et de généralissime des armées canadiennes. Serait-ce parce qu'il en a besoin pendant assez de commander des armées qui se motorisent, qu'on dit, mais qui restent sans soldats? Ca n'est pas d'hier que les régiments de la force dite non-permanente ne comptent que des officiers. M. Mackenzie paraît bien décidé en tout cas de remplir au plus tôt les cadres de ces régiments, d'avoir des soldats. A ce sujet, il vient d'adresser aux Boards of Trade et aux Chambres de Commerce de tout le pays une lettre qui s'explique par elle-même:

Ministère de la Défense Nationale
Ottawa, Ontario.
7 février 1938.

Cher Monsieur,

Qu'il me soit permis d'attirer votre attention sur une question très importante au sujet des préparatifs pour la défense du Canada en temps de guerre ou en cas d'urgence réelle ou possible. Je me permets donc d'adresser cette circulaire aux diverses Chambres de Commerce ou autres organisations, par l'entremise desquelles on peut atteindre ceux qui emploient des membres de la milice active non permanente, de la réserve des volontaires de la marine royale canadienne et des escadrons non permanents du corps d'aviation royal canadien.

Les officiers, sous-officiers et hommes de la marine royale canadienne, de la milice active permanente et du corps d'aviation royal canadien sont très compétents, mais, comme vous le savez, ils sont relativement peu nombreux. En temps d'urgence ou en temps de guerre, ce serait dans les forces non permanentes que l'on prendrait les hommes qui constitueraient l'effectif mobilisable pour la défense du pays.

Le but de cette lettre a trait tout d'abord à l'instruction militaire donnée par les forces non permanentes. Etant donné qu'un nombre suffisant de jeunes Canadiens offrent leurs ser-

VICES dans les forces non permanentes, et ceci est réellement le cas, il faut bien leur donner l'instruction nécessaire et l'entraînement est fait sous les directives des membres de la force permanente.

Par exemple, l'instruction du personnel de la milice active non permanente se poursuit en temps ordinaire aux quartiers généraux locaux des régiments ou unités, et au cours de l'été, aux camps militaires à divers endroits au pays. Ceux qui donnent de l'emploi à certains membres du personnel de la milice active non permanente conviendront que l'instruction aux quartiers généraux locaux, qui se donne ordinairement le soir, n'entrave aucunement leur travail de la journée. Tel n'est peut-être pas le cas lorsqu'un employé demande un congé afin de suivre l'instruction militaire dans un camp.

La milice active non permanente constitue la première ligne de défense du Canada sur terre. En définitive, la sécurité du Canada repose sur ces officiers et soldats, et il semblerait que ces militaires méritent toute l'aide et tout l'encouragement possible. Au nom des membres de la milice active non permanente, je demanderais aux patrons de bien vouloir leur accorder toute leur sympathie en leur permettant de prendre part à l'instruction militaire sans que ces hommes aient à craindre qu'une telle activité patriotique puisse leur nuire en ce qui regarde leurs positions. Je serais très reconnaissant à ceux qui recevront cette lettre de bien vouloir collaborer en appelant l'attention de tous les membres sur la présente demande.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments très dévoués.

(Signé) IAN MACKENZIE

Cette lettre, évidemment écrite pour la publication, était accompagnée d'une autre dans laquelle le ministre expose que journaux et périodiques, tout en aidant dans sa tâche de haute stratégie, ne doivent pas faire connaître "les détails" qui pourraient avoir une certaine valeur pour un ennemi.

En Autriche
Trois religieux partiront avec le P. Laplante — Le P. Ayotte affecté à la Custodie de la Terre-Sainte

Le T. R. P. Georges-Albert Laplante, O.F.M., provincial des Franciscains au Canada, vient de recevoir du R.P. Général une obédience pour faire la visite canonique des maisons franciscaines au Japon. Trois religieux partiront avec lui pour aller demeurer au Japon; ce sont le R. P. Pierre Cormier, et les RR. FF. Gabriel-Marie et Calixte, frères convers.

Le R. P. Ludolphe Ayotte, O.F.M., partira également bientôt pour la Palestine; il est affecté à la Custodie de la Terre-Sainte.

A son retour de Gratz, qui est, on le sait, un foyer de nazisme autrichien, M. Seys-Inquart a déclaré qu'il espère que les nazis et le Front patriotique concluront bientôt un compromis pratique.

Pendant son séjour à Gratz, M. Seys-Inquart a eu plusieurs entretiens. Il a sans doute satisfait les nazis modérés. Mais ses conseils n'ont guère plu aux extrémistes qui veulent que l'Autriche et l'Allemagne s'unissent immédiatement. Il croit qu'il a suivi une ligne de conduite conforme à ses obligations envers l'Autriche et à ses idées de germanophilie.

On lui a demandé si les nazis extrémistes et les plus rigides adhérents du Front patriotique peuvent coopérer. Il a répondu qu'il espérait qu'ils coopéreraient et il a ajouté: Nous devons pas l'intention de faire une entrée belliqueuse.

Le chef des nazis de Gratz, M. Dadiou, est venu à Vienne, avec M. Seys-Inquart, pour faire des demandes qui concernent les nazis de la Styrie. Il veut obtenir notamment que les nazis puissent participer aux fonctions publiques en proportion de leur nombre, que les miliciens reçoivent l'autorisation de faire partie de groupements nazis et que le nazisme puisse organiser un mouvement de jeunesse.

Les guérillas chinoises

Recul des Japonais

Changhai, 3 (SPA) — Une tardive nouvelle de source japonaise indique que les guérillas chinoises ont remporté des avantages considérables sur les Japonais, au nord de Nankin, depuis sept jours. Il paraît que les troupes japonaises ont reculé de plusieurs milles le long du chemin de fer Tientsin-Nankin. On dit que pour combattre les guérillas, les Japonais dispersent des populations villageoises et incendient les villages.

On mande de Peiping que même dans les provinces du nord les guérillas sont actives. Toutefois, des troupes japonaises qui sont parties de ces provinces pour conquérir le chemin de fer de Loughai, continuent d'avancer vers leur objectif.

Les Franciscains au Japon

Trois religieux partiront avec le P. Laplante — Le P. Ayotte affecté à la Custodie de la Terre-Sainte

Le T. R. P. Georges-Albert Laplante, O.F.M., provincial des Franciscains au Canada, vient de recevoir du R.P. Général une obédience pour faire la visite canonique des maisons franciscaines au Japon. Trois religieux partiront avec lui pour aller demeurer au Japon; ce sont le R. P. Pierre Cormier, et les RR. FF. Gabriel-Marie et Calixte, frères convers.

Le R. P. Ludolphe Ayotte, O.F.M., partira également bientôt pour la Palestine; il est affecté à la Custodie de la Terre-Sainte.

Pour possession de spiritueux

Marguerite Granada, trouvée coupable de possession illégale de spiritueux, a été condamnée ce matin à \$100 d'amende, aux frais ou à trois mois de prison, par le juge Marin.

Complot contre sir Harold Macmichael

Jérusalem, 3 (S.P.C.-Havas) — Une tentative de dynamiter le train qui l'a transporté d'Haifa à Jérusalem a marqué l'arrivée en Palestine, aujourd'hui, du nouveau commissaire de la Grande-Bretagne, sir Harold Macmichael.

M. Chautemps prêt à démissionner

Paris, 3. (S.P.A.) — Une trêve répit depuis quelques heures la lutte du Sénat et de la Chambre des députés au sujet du projet Chautemps de "statut moderne du travail". Cette trêve permettra de sanctionner la première partie du projet. Elle écarte, pour l'instant, une menace de crise ministérielle. Des députés disent que M. Chautemps a de nouveau donné à entendre qu'il est prêt à démissionner s'il devient possible de former un gouvernement d'union nationale recruté dans tous les partis.

Bulletin météorologique

Toronto, 3 (C.P.) — Voici le temps qu'il fera, probablement, dans la province, demain: région de Montréal et d'Ottawa, vallée du bas St-Laurent, nord-ouest du Québec et lac St-Jean: beau et froid; golfe, rive nord et baie des Chaleurs: vent fort du nord-ouest; beau et froid.

L'hôtel de ville L'enlèvement de la neige

L'exécutif municipal vote les sommes nécessaires

Le comité exécutif s'est réuni ce matin et a voté les sommes nécessaires à l'enlèvement de la neige. On n'avait voté que \$30,000 ces jours derniers, mais à cause de la bordée qui vient de tomber sur Montréal, cette somme était tout à fait insuffisante. On a donc ce matin demandé à la Compagnie des tramways de débayer ses voies, de manière que les automobiles puissent sortir des rainures que sont devenus les rails.

Ce matin, plusieurs échevins ont demandé à l'exécutif de prendre les mesures nécessaires. M. Bray a signalé l'état des voies de tramway et les instructions voulues ont été données à ce sujet. M. Rochon s'est plaint de ce que la police n'applique pas le règlement au sujet des automobiles pendant les tempêtes de neige, et que certains automobilistes abusent et ne coopèrent pas avec les autorités. L'exécutif a pris les dispositions nécessaires à ce sujet aussi.

Pour que le travail soit bien fait et de manière à ne pas dépenser inutilement les fonds publics, on appliquera l'article 53 du règlement No 1319, qui dit ce qui suit:

Règlement No 1319, article 53: Afin de faciliter l'enlèvement de la neige, le directeur du service de la police est autorisé à ordonner que soient placées sur les trams des enseignes ou signaux spéciaux interdisant, pendant tout le temps qu'ils seront en évidence, le stationnement, sur toute rue où existent des voies de tramway, de tout véhicule qui ne sera pas laissé sous la garde ou sous la surveillance de quelqu'un.

Il ne sera pas non plus permis de laisser un véhicule qui ne sera pas confié à la garde de quelqu'un, sur une rue où des enseignes ou signaux spéciaux défendant de ce faire auront été placées à la suite d'une tempête de neige.

Les permis de taxis

M. Taillefer a déclaré ce matin que l'on commencerait peu à peu à percevoir les permis de taxis pour la présente année fiscale. A cause des procédures prises en Cour supérieure à la suite de la grève, l'administration n'avait pas émis de permis, mais avait laissé les taxis opérer par tolérance. Comme l'année fiscale s'achève et que l'application du règlement du taxi a été rappelée par les tribunaux, l'administration qui ne veut pas perdre ce revenu de plusieurs milliers de dollars a donné les instructions nécessaires pour l'émission des permis et la perception des sommes correspondantes.

Les évaluations

En attendant que la charte soit amendée, selon un projet à l'étude, pour que le bureau de révision des évaluations n'ait pas à entendre les plaintes au sujet des petites propriétés, le bureau va siéger l'avant-midi et l'après-midi pour tâcher de faire face à la situation. Le bureau siégera avec le quorum requis, trois membres; comme il y a cinq membres, le président, M. Camille Tessier, siégera l'avant-midi avec deux des membres, et l'après-midi avec les deux autres. On espère ainsi pouvoir disposer des nombreuses plaintes et attaquer la révision des évaluations des grandes propriétés. Il est probable qu'au cours de la présente session, on demandera à Québec de statuer que les appels pour les petites propriétés soient comme par le passé entendus par le bureau des estimateurs.

Niemoeller arrêté de nouveau

Berlin, 3 (SPA). — On tient de sources autorisées que la police a réarrêté le pasteur Martin Niemoeller aussitôt après l'avoir libéré. Le pasteur avait obtenu sa liberté parce que le tribunal qui l'a condamné, hier, à sept mois de prison et à deux amendes avait décidé que le temps que l'accusé avait passé en prison, en attendant son procès, purgeait la peine d'emprisonnement et une des amendes. D'après ces sources, c'est pour le "protégé" que la police a réarrêté ce pasteur qui combat depuis plusieurs années des entreprises nazistes contre la religion. Le tribunal se serait montré indulgent et cela aurait causé une émotion considérable chez le peuple. Il serait question de manifestations contre le pasteur.

Des observateurs étrangers n'ont pas constaté d'émotion profonde, sauf chez les paroissiens de M. Niemoeller. D'autre part, il était manifeste que le jugement causait de l'irritation dans des milieux nazistes.

On pense que la police enverra le pasteur dans un camp de concentration pour quelques mois. Elle compterait que peu à peu l'étranger cessera de s'intéresser au sort de M. Niemoeller.

La Politique

La question italo-éthiopienne

M. Church demande la publication d'un livre blanc

Ottawa, 3. (D.N.C.) — M. T.-L. Church, député conservateur de Toronto-Broadview, aimerait que le gouvernement publie un livre blanc au sujet de la question italo-éthiopienne ou tout au moins reproduise le livre blanc que le gouvernement anglais a publié sur la question. M. Church a inscrit les questions suivantes au feuillet de la Chambre:

1o Le gouvernement préparera-t-il un autre livre blanc semblable à celui qu'il vient de publier au sujet de l'Italie et de l'Éthiopie, afin de rendre publique, pour autant qu'elle concerne le Canada, toute la correspondance relative au gouvernement de la Grande-Bretagne et à ses affaires extérieures, correspondance accumulée depuis que le dernier livre blanc a été publié?

2o Le gouvernement pourra-t-il obtenir copie du livre blanc anglais que le premier ministre aurait déposé sur le bureau de la Chambre des Communes à Londres, aujourd'hui, livre blanc qui a trait aux affaires étrangères, avec des informations, et qui concerne les Dominions?

3o Si le gouvernement prépare ou reçoit ces deux livres blancs, les déposera-t-il sur le bureau de la Chambre et en distribuera-t-il des copies aux députés?

L'étude des bills 19 et 20 retardée

QUEBEC, 3. (D.N.C.) — L'étude des bills 19 et 20, sur la liberté du travail, n'aura pas lieu cet après-midi, au Conseil législatif. A la suite d'une entrevue de M. l'abbé Côté avec sir Thomas Chapais, la discussion est retardée à plus tard. Entre temps, le gouvernement étudiera un mémoire présenté par des unions ouvrières.

Le suffrage féminin

Québec, 3. (D.N.C.) — La législature aura de nouveau son débat régulier sur le suffrage féminin. M. Grégoire Bélanger, député de Montréal-Dorion, a inscrit au feuillet de la Chambre un bill intitulé "loi modifiant la loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes."

Le bill de Verdun

Québec, 3. (D.N.C.) — Le comité des Bills privés a continué, ce matin, l'étude du bill de la Cité de Verdun.

On discute l'article qui permet à la ville de taxer les entrepreneurs de pompes funèbres qui font affaires dans la cité de Verdun. La clause est approuvée.

On étudie ensuite la clause 3, qui permet à la ville d'imposer une taxe générale pour se rembourser des frais encourus pour la construction de travaux d'égout. La clause est adoptée.

Le comité approuve la section F de l'article 15, qui protège le directeur des Finances contre les tentatives injustifiées de destitution entourant le titulaire de certaines garanties.

Abrogation de la loi du divorce

De grandes opérations commenceront dès la fin de l'hiver

Hendaye, 3 (SPA). — Au moyen d'un décret, le gouvernement Franco vient d'abroger la loi républicaine de 1932 qui permettait le divorce. L'abrogation a eu lieu au cours d'un conseil des ministres tenu à Burgos, sous la direction du généralissimo. C'est le ministre de la justice, M. de Rodezno, qui a présenté le projet de décret. Le conseil a, d'autre part, approuvé une série de mesures ayant trait à la presse, aux finances et à la défense nationale.

La flotte de l'Espagne blanche s'accroît de deux navires. Les blancs viennent de renflouer le contre-torpilleur "gouvernemental" Ciscar, coulé au large de Gijón, l'année dernière. A Gordoue, le marquis Diana donne \$375,000 pour la construction d'un navire de guerre, qui portera le nom de Tétel.

Au front, l'accalmie n'a pas cessé. Mais on prépare des offensives. De grandes opérations commenceront dès la fin de l'hiver.

Incendie désastreux à Hull

Quatre personnes manquent à l'appel

Hull, Qué., 3 (C.P.) — Un incendie désastreux a détruit, au jour d'hui, à Hull, un magasin et plusieurs appartements. Il y avait, au moment de l'incendie, 25 personnes, dans l'immeuble détruit. Quatre personnes manquent à l'appel et l'on craint qu'elles n'aient perdu la vie. Jusqu'ici les recherches des pompiers dans les ruines sont demeurées vaines. Les dommages matériels se chiffrent à \$25,000.

Les routes autour de la ville de Québec

Leur amélioration pour le congrès eucharistique — Le chemin du pont de l'Île d'Orléans, etc.

Québec, 3. (D. N. C.). — Le ministre de la Voirie a décidé de faire l'impossible pour améliorer les routes qui donnent accès à la ville de Québec, dès ce printemps, en vue du grand nombre d'étrangers qui visiteront notre ville à l'occasion du congrès eucharistique de la fin du mois de juin.

C'est ce qu'a déclaré M. Leduc à quelques journalistes qui l'interrogeaient sur la divulgation du programme de travaux de voirie à être exécutés au cours de la saison 1938. Le ministre a répondu aux journalistes: Ce programme n'est pas encore prêt, mais il y a une bonne nouvelle, dit-il, que je puis vous annoncer dès maintenant: c'est que le personnel de la Voirie et de nos entrepreneurs va faire un effort surhumain pour paver, malgré le peu de temps qu'il aura à sa disposition, des milles de chemins faits récemment dans le voisinage de Québec. C'est ainsi qu'on donnera un revêtement aux deux chemins de Charlebourg (l'ancien chemin large et redressé et le chemin neuf qui passe en arrière du village de Charlebourg); le nouveau chemin construit pour faire disparaître le "S" de St-Augustin, le nouveau chemin de Québec-St-Sauveur aux Sables, Malheurusement, l'autre partie du chemin qui se prolonge des Sables vers Champigny ne sera pas prête à être pavée ce printemps.

Il est bon de remarquer que le ministère de la Voirie aura en somme peu de temps à sa disposition pour faire ce pavage. Le congrès eucharistique se tient vers le 23 juin et nos travaux, à cause de la tardiveté des printemps, ne pourront commencer que quelques semaines avant la tenue du congrès.

Le ministre en a profité pour demander aux journalistes de souligner à la population de Québec l'effort sans précédent fait par le nouveau gouvernement pour donner aux automobilistes de Québec des chemins de sortie convenables. En plus de ceux déjà énumérés et qui seront pavés pour le congrès eucharistique, il faut aussi signaler le chemin vers le pont de l'Île d'Orléans, qui va faire disparaître tous les passages à niveau, de même que la nouvelle section de la route de Québec qui vers Champigny à St-Augustin, et dont les travaux sont commencés depuis l'automne dernier.

Assurance-maladie

Ottawa, 3. (D.N.C.) — M. Norman-Alexander McLarty, député libéral d'Essex-Ouest, voudrait que le gouvernement fédéral amende la constitution afin d'établir un régime d'assurance-maladie. A ce propos il inscrit la résolution suivante au feuillet de la Chambre:

"La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait maintenant l'acte d'obtenir l'amendement à la loi de l'Amérique britannique du Nord qui permettra nécessairement pour lui permettre d'instituer tout de suite au Canada un régime complet et national d'assurance sur la santé."

M. C.-E. Guérin juge des Sessions de la paix

Sa nomination prendra effet le 15 mars

Québec, 3. (C. P.). — M. Duplessis a annoncé, hier après-midi, la nomination de Me Charles-Edouard Guérin, c.r., comme juge de la Cour des sessions de la paix, à Montréal. La nomination prendra effet le 15 mars.

Me Charles-Edouard Guérin est né le 5 février 1889 à Saint-Jacques-le-Mineur, où son père, feu le docteur Bénédict Guérin (Lafontaine) a pratiqué la médecine pendant au delà de 50 ans. Sa mère, née Normandin (Delphine), vit encore et est âgée de 88 ans.

Après ses études classiques au Collège de Sainte-Thérèse, de 1902 à 1910, M. Guérin commença son droit à l'Université Laval à Montréal et fut élu président des étudiants en droit en 1912. Il obtint sa licence en droit et fut admis au Barreau en juillet 1913. Tout d'abord il pratiqua sa profession pendant plus de dix ans avec Me J.-C.-E. Trudeau jusqu'à ce que Me J.-C.-E. Trudeau abandonnât le droit pour les affaires. En 1921, la Société Trudeau et Guérin s'adjoignit Me Antonio Garneau, M. Guérin et Garneau pratiquèrent ensemble jusqu'en 1927, alors que fut formée la Société légale Bertrand, Guérin Goudreau et Garneau, composée de MM. Ernest Bertrand, c.r., alors substitut sénior du procureur général à Montréal, Me Charles-Edouard Guérin, c.r., Maurice Goudreau, c.r., et Antonio Garneau, c.r., auxquels s'ajoutèrent ensuite Me H.-N. Garneau, c.r., Marcel Pigeon et S.-V. O'Zero.

Il fut nommé conseil



Directrice: Germaine BERNIER

Une âme mariale

Mère Marie de l'Ange-Gardien

1864-1937

On lira sans doute avec intérêt les extraits suivants tirés d'un article de Marie René-Bazin, sur la vie d'une religieuse canadienne morte en France, au cours de l'année dernière:

Pour l'Assommoir de passage à Paris, un vide étrange s'est produit à la maison-mère depuis six mois. Le cœur, le regard, cherchent instinctivement une présence qui n'est plus. Ils s'attendent à la voir paraître aux récréations de la Communauté, à surprendre sa menue silhouette dans la pénombre des étroits corridors. Mais les jours se passent, accusant davantage l'absence. Rien n'y habitude l'âme, et il lui faut se redonner à elle-même, afin de se convaincre de la réalité des choses; non, Mère de l'Ange-Gardien n'est plus là.

Et pourtant, celle qui tenait tant de place était toute petite, tout humble et se dévotait peu. Le silence l'enveloppait comme une atmosphère; un silence qu'on n'eût voulu interrompre moins encore pour elle que pour d'autres, tant on sentait d'instinct qu'il recouvrait une activité intense de prière. Le mouvement imperceptible des lèvres tombantes trahissait parfois cette vie du dedans. Elle savait accueillir l'hostie de passage avec le mot juste, affluant d'une pensée, exprimée par un cœur d'égale et d'exquise finesse. Aux réunions semi-quotidiennes de la Communauté, on ne l'entendait parler qu'à bon escient et toujours pour relater ce qui pouvait servir à l'édification ou à la dilatation communes. Car elle était pleine d'esprit, et de répartie prompte, quoique les mots, vers la fin de sa vie surtout, arrivaient lentement. Une certaine solennité, toute de race et nullement d'étude, l'avait toujours caractérisée.

N'ent-on conversé avec Mère de l'Ange-Gardien qu'une seule fois, on ne pouvait l'oublier: tout en elle révélait une personnalité unique et de haute valeur. L'apparence frêle laissait deviner une exubérance de force morale; les rides du visage, suivant le contour de bandeaux extrêmement noirs et ondulés, encadraient un regard d'une étrange et sage pénétration. Tout, jusqu'à un imperceptible accent du terroir, — elle, était Canadienne, — contribuait à lui donner une puissance d'attraction que rien, à la froide analyse des choses, ne pouvait expliquer, mais dont le voisinage et la transparence de l'âme éclairaient le mystère.

Cette âme de Mère de l'Ange-Gardien, faut-il donc essayer de la peindre? La tâche est moins que jamais facile.

Et d'abord, le recul existe à peine pour la voir en lumière. Il y a six mois, elle était encore avec nous; la maison-mère continuait d'être vivante de son passage; il semble que ce n'est qu'hier qu'elle est partie.

A cause justement de ce départ si proche, à cause des distances entre nous et certains pays témoins de sa vie et de son apostolat, des périodes entières se trouvent sans aucune domine.

Et puis surtout, l'âme religieuse se sent toujours saisie de respect, d'un respect qui devient presque effroi, chaque fois qu'elle doit aborder l'étude d'une autre âme consacrée, temple du Seigneur. Mais il est certains sanctuaires dont l'approche fait jaillir plus

spontanément encore la protestation de tous les matins: "Non sum dignus". Mère de l'Ange-Gardien est un de ceux-là.

Enfin, n'éprouvons-nous pas tous une timidité analogue près du berceau d'un nouveau-né et auprès de la tombe fraîchement close d'un être cher; celle de soulever le voile, de crainte d'interrompre, — si tôt, — la paix du premier sommeil?

Alexandrine Pouliot, douzième benédiction d'une famille de treize enfants, naquit à Rivière-du-Loup, ville située sur les bords du Saint-Laurent, à 160 kilomètres environ en aval de Québec, le 4 juin 1864. Le peu que nous savons sur ses jeunes années semble à première vue se contredire; on rapporte que la petite fille, arrivant après toute une armée de garçons, "devint rapidement une véritable idole pour sa mère, à qui l'on ne connaissait que ce point faible". Mais les notes de la religieuse, pour brèves qu'elles soient, sont révélatrices d'une autre appréciation des faits: dans une *Litanie de la Joie*, composée vers la fin de sa vie, elle remercie Dieu "de son enfance sans caresses", rend grâce "de l'isolement du cœur dont elle a souffert depuis sa petite jeunesse et qui l'a gardée détachée et libre". Pour qui connaît la nature de Mère de l'Ange-Gardien, le paradoxe est facile à résoudre: est-elle l'enfant choyée qui se sent seule — ou crue incomprise? La grande affection d'un tempérament très fort se manifestait peut-être étonnement à un autre tempérament d'égale force, mais d'une sensibilité extrême. "Je vous remercie, Seigneur, de tout ce que Vous avez permis", note encore la vieille Auxiliatrice, revoyant son passé: "sans cela, je me serais cramponnée aux affections légitimes avec une telle ardeur que la part de Dieu en eût été bien amoindrie". Dieu avait donc bien guidé toutes choses. Ce qui n'est pas moins certain est que Mère de l'Ange-Gardien connut, à son foyer, toute la profondeur et le bienfait des affections familiales: jusqu'à la fin de sa vie, une correspondance fréquente et intime avec ses frères et leurs nombreux enfants la prouve.

Une foi intrépide, l'attachement à la mère-patrie et à l'autre France de la-bas, une urbanité et une courtoisie dignes des temps royaux, formaient certainement part d'héritage dans la grande maison de Rivière-du-Loup.

Quant à la religion, comme d'ailleurs partout dans les provinces canadiennes, toute l'existence en était remplie.

La future Mère de l'Ange-Gardien apportait donc dans la vie religieuse, comme dot précieuse et invisible, beaucoup de vertus de race: une religion profonde avant tout et un culte, remarquable dès le début envers la Reine du Paradis, l'Immaculée Mère de Dieu.

Elle même raconte un joli trait de son enfance, sans se douter de la portée psychologique: "Quand j'étais pensionnaire chez les Ursulines de Québec, j'eus, à un certain moment, le goût des parfums. Charles-Eugène, qui, ainsi que les autres frères, avait la faiblesse de beaucoup gâter sa petite sœur, m'envoya, la veille de Noël, de l'ex-

trait de rose d'un grand prix. J'en sautai de joie. Comme en cette vigile je cherchais à offrir au Saint-Enfant-Jésus quelque sacrifice, l'inspiration souffla: "Donne ton essence de roses blanches!" "Auguste", "Non, non, tout mais pas ça!" "Enfin la grâce du l'empereur, après une lutte fort vive. En traversant la chapelle pour monter à la tribune des chanteuses, je lançai, sans être vue, tout le contenu de mon petit flacon sur l'autel de l'Enfant-Dieu. Etourdiment, je n'avais pas réfléchi aux conséquences: la chapelle remplie de ce parfum et certaines personnes fort incommodées! On se plaignit du méfait sans y rien comprendre.

"Quelqu'un, entendis-je dire, a voulu imiter sainte Marie-Madeleine! Chère sainte! Je n'avais pas pensé à elle, mais à Jésus tout seul. Je me tins coite et gardai mon secret. Certainement, le Petit Roi m'aura absoute!"

L'adolescente se doute-t-elle alors que, quelques années plus tard, à l'âge de 25 ans, elle quittera seule le pays et la famille qu'elle aime de toute son âme, pour aller en France vers une Société religieuse dont elle ne connaît aucun membre, offrir la rose blanche de sa jeunesse au Roi qui lui fait signe de venir?

La vaillance dans le sacrifice ne lui est pas chose inconnue.

Qui a donc pu conseiller à la jeune fille de franchir l'Atlantique sans avertir sa mère de son départ? Celle-ci, dans sa tendresse pour cette fille de prédilection, ne s'y fût jamais résignée! Une longue lettre, écrite à bord, lui apprend tout.

Qui donc a révélé à cette première vocation canadienne l'existence et l'idéal des Auxiliatrices du Purgatoire? Celui que les Canadiens d'hier et d'aujourd'hui, devant le jugement de l'Eglise, n'appellent que le "saint Père Pichon": le religieux de la Compagnie de Jésus, apôtre de l'amour missionnaire, du Sacré-Cœur dans la vieille et la Nouvelle-France, directeur de sainte Thérèse de Lisieux.

En 1889, la traversée de l'Atlantique, de Québec au Havre, devait durer quinze jours. Quand Alexandrine Pouliot arriva rue de la Barouillère au milieu de juin, vers 11 heures du soir, personne ne l'attendait! L'accueil lui parut froid après un si long voyage. "On nous le tombée?" se dit la jeune fille inquiète. Plus inquiète encore fut la Soeur portière qui, ayant tourné bien des serrures et demandé beaucoup de permissions, introduisit enfin la voyageuse dans une petite chambre; elle-même ne dormit que d'un oeil cette nuit-là, croyant de son devoir, de garder l'autre en éveil sur les agissements de la visiteuse inconnue.

Tout s'éclaircit le lendemain lorsqu'une lettre de la Supérieure générale, venant de loin et retardée par une cause inexplicable, annonça l'arrivée d'une jeune postulante canadienne. On peut deviner celle-ci fut dès lors entourée d'affection et de petits soins.

Quelques jours plus tard, elle partait pour le noviciat de Blanchelande en Normandie.

Celle qui reçut à sa prise d'habit le nom de Marie de l'Ange-Gardien, — nom qui lui semblait indiquer le programme de son rôle près des âmes, — travailla successivement, pendant les quarante-huit années de sa vie d'Auxiliatrice, dans les maisons de Londres, Jersey, Londres encore, Blanchelande, Montmarie, Saint-Louis, San-Francisco (Etats-Unis), Versailles, la maison-mère, Portsmouth, et enfin la maison-mère comme dernière halte, de novembre 1925 jusqu'au 6 juin 1937, date de sa mort. Elle resta huit ans à San-Francisco, six à Versailles et dix-huit, — en deux étapes, — à la rue de la Barouillère.

Ce qui frappa toujours et tout d'abord celles qui connurent Mère de l'Ange-Gardien, à n'importe quelle époque de sa vie, est la grande détermination de son caractère. Ce qu'elle a conçu et résolu comme bien, elle le poursuivit avec une constance, une persévérance, une persistance, — j'allais dire une insistance, — que des natures moins fermes ne peuvent qu'admirer.

"Écoutez le bruit de ce petit talon!" remarque la "Matron" du *Relief Home* à San-Francisco, la voyant venir de loin à travers une salle de malades: "Ne dit-il pas:

joie, séduisant, l'air d'une ondine habillée délicieusement en Parisienne moderne. Les yeux clairs et froids effleurèrent distraitement les deux hommes, et les paupières aux cils dorés s'abaissèrent très vite sans d'autre signe que la belle étrangère eût accordé la moindre attention à ceux que sa vue venait de bouleverser.

On entendit sa voix cristalline donner, en anglais, au chauffeur l'ordre d'accélérer l'allure, et l'auto mêlée aux autres voitures disparut par le boulevard Delessert.

Martial alors se leva sans un mot, offrit un bras auquel l'infirme s'appuya, et tous deux, en silence, par le pont d'Iéna et le quai d'Orsay, regagnèrent leur demeure.

M. Ardoise ne disait rien de crainte d'effleurer d'une main malhabile la blessure ravivée; seulement, lorsque l'ascenseur les eut déposés au seuil de l'étage réservé à leurs appartements personnels, l'éditeur, s'approchant de son neveu, posa paternellement la main sur son épaule.

— Mon petit, lui dit-il, la voix un peu enrouée, pars pour la Corréze quand il te plaira, et reviens-moi "guéri", cela je t'en supplie. Tu comprends, je suppose, ce que j'entends par "guéri"! Reste tout le temps qu'il faudra pour achever ta cure; si cela te chante de travailler, je t'enverrai des manuscrits à parcourir; si non, repose-toi tant que je suis là encore pour assumer les responsabilités.

"Je souhaite que là-bas, au détour de quelque sentier fleuri, tu rencontres dame Sagesse; je l'ai beaucoup fréquentée dans mon existence, même lorsque j'étais très jeune; c'est là une société qui laisse de paisibles souvenirs; elle apprendra la résignation, peut-être même l'oubli, ce qui n'est point un mal, en certaine occurrence. Elle te dira que combattre une souffrance au lieu de la cultiver est souvent une forme du devoir: devoir social, devoir individuel qui veut que, sans cesse, nous soutenions la lutte contre nous-même; elle te conseillera de tenir bon, même en face de la vie meurtrissante

et décevante! Tu m'entends bien, Martial?..."

Le jeune homme, assez ému, se contenta d'acquiescer d'un sourire en remerciant son oncle.

Mais en pénétrant dans son studio clair et fleuri, il songea avec reconnaissance au bienfait que lui accordait le bon vieillard en l'incitant à partir. Que de délicatesses, d'affection et de raison dans ces paroles demi-plaisantes! que de mélancolie aussi dans cette petite morale à peine ironique! Ne soulevait-elle pas un coin du voile mystérieux dont le vieux célibataire avait dérobé sa vie: déceptions intimes, abnégation, oubli de soi, solitude de cœur, enfin maladie, infirmité, souffrance.

Génévrier, sous une autre forme, ne lui avait-il pas tenu la veille le même langage?

C'était donc cela l'existence! Douleur, déception, ils avaient l'un et l'autre tout enduré et vraiment, ses deux proches se montraient sages en affirmant que se révolter ne servait à rien!

Tout à l'heure la rencontre de la

joie, séduisant, l'air d'une ondine habillée délicieusement en Parisienne moderne. Les yeux clairs et froids effleurèrent distraitement les deux hommes, et les paupières aux cils dorés s'abaissèrent très vite sans d'autre signe que la belle étrangère eût accordé la moindre attention à ceux que sa vue venait de bouleverser.

On entendit sa voix cristalline donner, en anglais, au chauffeur l'ordre d'accélérer l'allure, et l'auto mêlée aux autres voitures disparut par le boulevard Delessert.

Martial alors se leva sans un mot, offrit un bras auquel l'infirme s'appuya, et tous deux, en silence, par le pont d'Iéna et le quai d'Orsay, regagnèrent leur demeure.

M. Ardoise ne disait rien de crainte d'effleurer d'une main malhabile la blessure ravivée; seulement, lorsque l'ascenseur les eut déposés au seuil de l'étage réservé à leurs appartements personnels, l'éditeur, s'approchant de son neveu, posa paternellement la main sur son épaule.

— Mon petit, lui dit-il, la voix un peu enrouée, pars pour la Corréze quand il te plaira, et reviens-moi "guéri", cela je t'en supplie. Tu comprends, je suppose, ce que j'entends par "guéri"! Reste tout le temps qu'il faudra pour achever ta cure; si cela te chante de travailler, je t'enverrai des manuscrits à parcourir; si non, repose-toi tant que je suis là encore pour assumer les responsabilités.

"Je souhaite que là-bas, au détour de quelque sentier fleuri, tu rencontres dame Sagesse; je l'ai beaucoup fréquentée dans mon existence, même lorsque j'étais très jeune; c'est là une société qui laisse de paisibles souvenirs; elle apprendra la résignation, peut-être même l'oubli, ce qui n'est point un mal, en certaine occurrence. Elle te dira que combattre une souffrance au lieu de la cultiver est souvent une forme du devoir: devoir social, devoir individuel qui veut que, sans cesse, nous soutenions la lutte contre nous-même; elle te conseillera de tenir bon, même en face de la vie meurtrissante

et décevante! Tu m'entends bien, Martial?..."

Le jeune homme, assez ému, se contenta d'acquiescer d'un sourire en remerciant son oncle.

Mais en pénétrant dans son studio clair et fleuri, il songea avec reconnaissance au bienfait que lui accordait le bon vieillard en l'incitant à partir. Que de délicatesses, d'affection et de raison dans ces paroles demi-plaisantes! que de mélancolie aussi dans cette petite morale à peine ironique! Ne soulevait-elle pas un coin du voile mystérieux dont le vieux célibataire avait dérobé sa vie: déceptions intimes, abnégation, oubli de soi, solitude de cœur, enfin maladie, infirmité, souffrance.

Génévrier, sous une autre forme, ne lui avait-il pas tenu la veille le même langage?

C'était donc cela l'existence! Douleur, déception, ils avaient l'un et l'autre tout enduré et vraiment, ses deux proches se montraient sages en affirmant que se révolter ne servait à rien!

Tout à l'heure la rencontre de la

La vie pratique

Comment nettoyer les ampoules en cristal des pulvérisateurs

Les pulvérisateurs sont des instruments extrêmement pratiques utilisés dans le traitement de certaines affections du nez ou de la gorge, pour prévenir les rhumes de cerveau, etc.

Mais les divers liquides pharmaceutiques qu'ils ont pour but de pulvériser les encrassent parfois d'une façon tenace; d'où nécessité d'un nettoyage fait à bon escient.

Voici la méthode à employer: Séparer l'ampoule, de verre ou de cristal, de la poire en caoutchouc, la vider complètement, puis la remplir d'eau et la mettre au fond d'une casserole remplie d'eau (ne pas employer une casserole en aluminium). Ajouter à cette eau la grosseur d'une noix de carbonate de soude, puis mettre la casserole sur le feu et porter doucement à ébullition.

Dès les premiers bouillons, éteindre la flamme et laisser un peu tiédir l'eau. Mais surtout ne pas laisser refroidir l'eau, car le carbonate s'attache alors sur le cristal et le rend blanchâtre.

Retirer l'ampoule remplie d'eau encore chaude, sans la vider, et la secouer entre les doigts pour la laver, changer l'eau plusieurs fois.

Pulvériser également cette eau pour nettoyer le tube intérieur coulé, puis rincer à l'eau tiède et enfin à l'eau froide.

Si l'ampoule n'est pas alors bien claire, ajouter dans l'eau quelques gouttes de vinaigre et rincer.

En opérant de cette façon on doit parvenir à nettoyer complètement l'ampoule la plus malpropre.

Bons mots

ORTHOGRAPHE

On était en train de repesdre les grilles extérieures d'une station du Métropolitain. Une pancarte était accrochée qui portait ce magnifique avis:

"Attention à la peinture!" Un usager passe et, amicalement, dit à l'un des manœuvres de peinture:

— Alors, "peinture", c'est comme ça que vous l'écrivez? Et l'e!" Aussitôt, le peintre contempe la pancarte et, d'un coup hardi, enlève l'e!" final!

L'EXEMPLE

Toto—Moi, quand je serai grand, je gagnerai beaucoup d'argent, comme papa.

Miette—Et moi, j'en dépenserai beaucoup, comme maman.

Hélène (6 ans) fait un caprice et menace de... disparaître à jamais. Papa et maman semblent la prendre au sérieux et acquiescent à son projet.

Alors son frère Pierre (7 ans), très peiné, s'y oppose et, comme argument décisif, il s'écrie, avec des larmes dans la voix:

— J'étais habitué à elle...

Jean-François (3 ans) est en auto, la nuit, avec son papa. Il est debout sur la banquette arrière et regarde une autre auto qui suit la leur.

A un moment, cette voiture de derrière, voulant passer, allume et éteint plusieurs fois ses phares pour avertir. Alors Jean-François crie à son papa:

— Papa, écoute, tu dois pas bien conduire, parce que l'auto derrière elle te fait les gros yeux...

La Garde d'honneur du Cœur Immaculé de Marie

La réunion mensuelle des Gardes d'Honneur du Cœur Immaculé de Marie qui a lieu ordinairement le deuxième dimanche du mois sera anticipée, pour le mois de mars seulement, au premier dimanche, 6 mars. Elle se tiendra comme d'habitude après les Vêpres chantées à 3 h., dans la chapelle des Religieuses du Bon-Pasteur, 104 est, rue Sherbrooke.

Tous les fidèles y sont cordialement invités.

"Faut-il dire ou taire son cœur?"

Tel est le sujet de la conférence que prononcera le R. P. Belloard, O.P., l'éminent prédicateur du Carême à Notre-Dame, à la Société d'étude et de conférences, mardi 8 mars, à 3 h. 30, à l'hôtel Windsor. Tous les membres sont invités: les personnes qui ne font pas partie de la Société peuvent se procurer des billets à l'entrée de la salle.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

VENTE SPOTLIGHT E A T O N

Complets 2 pantalons

En tweed et worsted

Vous ne trouverez pareille offre que dans une Vente Spotlight! Tweed et worsted tout laine de qualité épaisse en nouvelles teintes de gris, brun, bleu, faon, et mélanges. Coupe choisie — textures chevronnées, rayées, quadrillées, unies. Nouveau veston croisé 3-boutons inclus. Tailles: 32 à 37. Spécial de la Vente Spotlight vendredi

14.95

Au choix

Complets de serge bleu marine — Tout laine — veston, culotte bouffante et culotte droite. Gris et brun. Pour 6 à 10 ans.

Complets de tweed tout laine — Veston, culotte bouffante et culotte droite. Gris et brun. Pour 6 à 10 ans.

Palotons de printemps — Tweed tout laine — coupés, raglan et grenadier. Pour 6 à 10 ans.

Spécial de la Vente Spotlight, vendredi, CHACUN 6.95

Vêtements pour garçons et jeunes gens, au deuxième.

THE T. EATON CO. LIMITED DE MONTREAL



Funérailles de Mme J.-A.-O. LaBadié

Mardi matin ont eu lieu les funérailles de Mme J.-A.-O. LaBadié, décédée à l'âge de 75 ans. Mme LaBadié était la veuve du notaire J. A. O. LaBadié, de Montréal. Le convoi funéraire partit de la demeure mortuaire pour se rendre à l'église de Notre-Dame-de-Grâce, où la levée du corps fut faite par le P. Auguste Séguin, O.P., curé de la paroisse, assisté du P. Pierre Lemay, O.P., comme diacre, et du P. Rosaire Hamel, O.P., comme sous-diacre.

Le chœur de chant, sous la direction de M. Magnan, exécuta la messe des morts de Lavalley-Smith. Touchait l'orgue: Mlle Servière.

Le deuil était conduit par les fils de la défunte: MM. Raoul, Odilon et Paul LaBadié, notaires, ses petits-fils, Marcel Beaudoin et Jean-Paul Charbonneau; son beau-frère, le Dr Félix LaBadié; ses gendres, M. le notaire Gaston Beaudoin, de St-Hyacinthe, M. Jean-Pierre Charbonneau, avocat, et le notaire H. R. Beaudoin, ces derniers de Montréal, et de nombreux autres parents.

Dans le cortège, on remarquait: le juge S. Lévesque, de la Cour d'appel, le juge Alfred Forest, de la Cour supérieure de Montréal, le notaire I. R. Lavoie, le notaire R. Larivière, M. F. Ph. Brail, avocat.

Adoration nocturne de Montréal

Les Adorateurs Nocturnes sont convoqués pour quatre réunions: 1ère: Vendredi, le 4 mars 1938, à Sainte-Jeanne-d'Arc, 2295 Champlain, pour 8 h. p.m.; 2e Dimanche, le 6 mars 1938, à Saint-Jacques, à 3 h. p.m.; 3e Le même jour, à Notre-Dame du Sacré-Cœur, Ville LaSalle, à 8 h. p.m.; 4e Lundi, le 7 mars 1938, à Saint-Léon de Westmount, rue Western, pour 8 h. p.m.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

LES SILHOUETTES DU PROCHAIN PRINTEMPS



Suggestions de GATEHOUSE pour VFNDREDI et FIN de SEMAINE

Saumon frais
Filet de saumon
Achigan de mer frais
Butterfish frais
Filets de soles
Doré frais
Poissons blancs frais
Homards
Huîtres

Département des commandes ouvert jusqu'à 7.30 p.m. le jeudi.

Dindes à rôtir
Poulets à rôtir
Poulets à griller, pigeonneaux, canetons du lac Bromé.

Toutes les variétés de légumes frais et croquants.

PL. 8121

GATEHOUSE

PL. 8121

Feuilleton du "Devoir"

Le Monsieur d'à côté

par Andrée VERTIOL

11. (Suite)

Ce grand garçon batailleur gardait un cœur compatissant, une conscience sensible au remords; voyant venir de loin ce beau vieillard infirme, bien tenu et distingué dans sa sobre élégance, se raidissant contre la douleur que lui imposait la marche, il eut un élan de pitié.

Par une de ces brusques sautes d'humeur dont il était coutumier, Martial se montra tout de suite enjoué, prévenant, presque joyeux, il laissa son oncle s'exalter sur la beauté du temps, louer les massifs printaniers, les verts gazons du

Trocadéro, les marronniers aux feuilles vertes qui déjà se panachaient de grappes roses, il poussa même la mansuétude jusqu'à convier son oncle à se reposer sur un banc, et à prendre place à ses côtés.

Pourquoi un méchant hasard voulut-il que, juste à ce moment, une magnifique Hispano, au ralenti, passât silencieusement devant eux, tout au ras du trottoir, leur montrant un couple disparaté dont la vue les fit paillement tressaillir.

Lui, grand, robuste, au point de paraître colossal, avec un visage vulgaire aux larges méplats; elle,

joie, séduisant, l'air d'une ondine habillée délicieusement en Parisienne moderne. Les yeux clairs et froids effleurèrent distraitement les deux hommes, et les paupières aux cils dorés s'abaissèrent très vite sans d'autre signe que la belle étrangère eût accordé la moindre attention à ceux que sa vue venait de bouleverser.

On entendit sa voix cristalline donner, en anglais, au chauffeur l'ordre d'accélérer l'allure, et l'auto mêlée aux autres voitures disparut par le boulevard Delessert.

Martial alors se leva sans un mot, offrit un bras auquel l'infirme s'appuya, et tous deux, en silence, par le pont d'Iéna et le quai d'Orsay, regagnèrent leur demeure.

M. Ardoise ne disait rien de crainte d'effleurer d'une main malhabile la blessure ravivée; seulement, lorsque l'ascenseur les eut déposés au seuil de l'étage réservé à leurs appartements personnels, l'éditeur, s'approchant de son neveu, posa paternellement la main sur son épaule.

— Mon petit, lui dit-il, la voix un peu enrouée, pars pour la Corréze quand il te plaira, et reviens-moi "guéri", cela je t'en supplie. Tu comprends, je suppose, ce que j'entends par "guéri"! Reste tout le temps qu'il faudra pour achever ta cure; si cela te chante de travailler, je t'enverrai des manuscrits à parcourir; si non, repose-toi tant que je suis là encore pour assumer les responsabilités.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), éditrice-propriétaire — Georges Pélletier directeur-gérant.

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

En marge d'une conférence de Mme Saint-Jacques

A propos de l'enseignement anglais à l'école

Madame Saint-Jacques, dans une causerie récente à Fémina, a pris une attitude contraire à celle des professeurs et de la Commission scolaire qui ont décidé de ne commencer l'enseignement de l'anglais qu'en cinquième année.

L'autorité de la femme éminente sentée et écrivain au surplus qu'est Mme Saint-Jacques consolide singulièrement la position des gens opposés au nouvel ordre de choses.

On allègue pour cette méthode nouvelle des raisons de pédagogie: l'étude de l'anglais en première année nuit à la connaissance du français, brouille les concepts, déforme les cerveaux.

Mme Saint-Jacques répond que ces nombreuses lacunes ne sont pas tant dues à l'enseignement de l'anglais qu'à la faute des professeurs, à leur préparation insuffisante, à leur langage imparfait. Les professeurs peuvent, à ce propos, se défendre eux-mêmes, s'ils le veulent; mais ne peut-on attribuer en partie à la méthode phonétique aujourd'hui en usage le résultat déplorable auquel arrivent les élèves? Cette méthode semble stupide d'apprendre les mots par le son au lieu de les apprendre par l'orthographe; autrefois on commençait par l'alphabet, de l'alphabet on passait aux syllabes, des syllabes aux mots, des mots aux phrases; méthode logique et française de procéder; aujourd'hui, on apprend un son, on montre la chose et plus tard on apprend à l'épeler; aussi l'on voit des enfants de sixième qui épelleront n'importe comment, sans aucune notion de l'orthographe; on dirait qu'ils écrivent non dans leur propre langue, mais dans une langue complètement étrangère; je crois que cette étrange anomalie est due en partie à la méthode phonétique en usage, laquelle ne procède pas logiquement, mais commence par la fin pour aboutir au principe des mots, les syllabes et les lettres.

L'étude de l'anglais est certes de nature à nous faire du tort dans l'étude et la connaissance de notre langue première; nos concepts sont certainement moins clairs, mais c'est un peu un mal nécessaire; nous vivons au Canada, et non pas en France; les jeunes Français n'apprennent qu'une manière de s'exprimer, et l'atavisme ainsi que l'ambiance aidant, ils acquièrent beaucoup plus vite que nous la connaissance de leur langue; peut-être est-ce pour cela, la culture unique, qu'ils avancent dans leurs études beaucoup plus vite que nous; mais, nous devons apprendre l'anglais ici, et, comme dit Mme Saint-Jacques, les jeunes qui quittent avant la cinquième, et même en sixième, seront peut-être "handicapés" tou-

te leur vie, pour ne pas connaître l'anglais suffisamment. Nous ne pouvons vivre murés dans notre patelin éternel, sans aucun rapport avec nos frères de langue anglaise; et il arrive maintes circonstances, pour ne pas dire tous les jours, où l'anglais est nécessaire pour gagner sa vie, ou pour améliorer sa position. Comment pouvons-nous reléguer à plus tard une étude qui peut devenir impossible ou très difficile en ces circonstances, et, comme dit Mme Saint-Jacques, comment vouloir la reporter au moment où ceux qui commentent le latin sont exposés à mêler les deux au détriment de l'un et de l'autre? Mgr Yelle, au Congrès de la Langue française, a condamné la théorie qui veut élever une muraille de Chine autour de la province-mère, et séparer les Français de Québec du reste du Canada; c'est à quoi nous conduit cet idéal français qui ne tient pas compte des contingences.

Je crois, comme Mme Saint-Jacques, que ce n'est pas rien que l'étude de l'anglais qui nuit à la connaissance du français; elle dit que ce sont les maîtres; je dirai à part la méthode phonétique qui me semble condamnable que c'est dû surtout à l'ambiance, aux affiches, aux magazines, aux cinémas qui sont le passe-temps de tous, et qui influent jusque sur l'école. Nous vivons en Amérique où l'atmosphère est singulièrement anglaise, à Montréal surtout.

Pour répondre à l'objection de l'enseignement bilingue, déformation des cerveaux, il semble que notre génération, celle des cinquante ans, formée à l'ancienne méthode, n'est pas si dépourvue, et n'est pas sans connaître son français; il est vrai que la génération actuelle de jeunes connaît bien peu la langue française, mais cette génération-là est un produit de la méthode phonétique, et en plus depuis cinquante ans, le climat ou l'atmosphère est devenue singulièrement plus anglaise avec le cinéma, les magazines, les affiches, les sports, et plus récemment la radio. Ce qu'il faut, ce n'est pas reléguer l'anglais en 5ème, au risque de ne l'apprendre jamais bien, mais c'est de l'apprendre de bonne heure; à cause de sa grande utilité, d'éclairer la méthode phonétique; et ensuite de pousser à fond sa culture française par la lecture des livres et des journaux français bien écrits; car l'anglais doit rester pour nous la langue seconde.

Il semble qu'il y ait contradiction dans ces dernières phrases, mais je m'en défends. Je dis qu'il faut apprendre l'anglais jeune, à la première ou au moins à la troisième année; que ça fait peut-être du tort à notre culture française, mais qu'il le faut tout de même au Canada, à Montréal; et que ce mal peut être corrigé par une culture plus poussée ensuite au contact des maîtres de la pensée française. C'est en lisant les bons auteurs qu'on apprend sa langue, l'orthographe, les mots, les tournures, le génie même de la langue. Boileau a dit des bons auteurs: "C'est avoir profité de la sagesse s'y plaie"; au point de vue linguistique en parti-

culier, c'est dans les bons auteurs qu'on apprend sa langue, après avoir jeté les bases à l'école.

A.-B. DORAY

Cinéma et films éducationnels

Monsieur le directeur,

Je suis avec intérêt les notes que M. Maurice Huot publie ces jours-ci sur l'admission des enfants au cinéma et j'approuve entièrement sa manière de voir. Si les lignes qui suivent peuvent l'aider dans sa campagne, j'en serais trop heureux.

Le principal argument dont se couvrent ceux qui demandent l'accès des enfants de moins de 16 ans au cinéma, c'est que le cinéma est un excellent moyen d'éducation. "Il y a, disent-ils, des films d'une haute valeur éducative". Il est de l'intérêt des enfants qu'on leur facilite le moyen de les voir.

Et cela fait se poser tout de suite la question: "Qu'est-ce qu'un film éducationnel pour les enfants de moins de 16 ans?", puisque c'est de ceux-là qu'il s'agit.

Que le cinéma dans les conditions voulues, puisse être un très efficace moyen non seulement de récréation mais de culture intellectuelle et même de formation morale, c'est psychologiquement sûr et personne ne le conteste. Mais il s'agit dans le cas présent des moins de seize ans.

Quand donc, pour eux, un film peut-il être éducationnel?

Quand 1o) le fond du film, ce qui est représenté, est de nature à augmenter leurs connaissances (instruction), ou à les pousser à la vertu (éducation); et quand 2o) la manière dont le sujet est présenté rend sa leçon parfaitement à la portée de l'enfant.

Il est clair, alors, qu'on ne peut appeler "films éducationnels", les comédies et les drames qui se donnent habituellement dans les cinémas, pas plus que les "documentaires", qui sont la simple reproduction des événements de la semaine. Tout au plus peuvent mériter le titre les "documentaires" de voyage, d'industrie, d'agriculture, de sciences naturelles, etc., ou mieux encore les films qui sont spécialement tournés pour fin d'éducation.

Ces derniers n'apparaissent guère dans les salles de cinéma, on les montre dans les établissements scolaires.

Les autres, les documentaires, tels que les cinémas payants les montrent, ne sont pas tournés pour les enfants. Excellents pour les adultes, ils ne sont pas présentés de la façon qui convient à des "moins de seize ans".

L'on peut donc dire, sans crainte de se tromper, que les salles de cinéma telles qu'elles sont présentement ne montrent que par exception des films éducationnels pour les petits.

Y a-t-il lieu alors de leur confier ou de leur abandonner l'organisation de projections spécialement réservées aux "moins de seize ans"?

Pour se faire une opinion juste sur le sujet, il est bon, je crois, de se poser deux autres questions: "Qui est qualifié pour donner des films dits éducationnels?" "Où doivent-ils être montrés?" Nous essaierons de répondre dans une autre lettre.

Bien à vous, M. le directeur, Gustave LAFLECHE.

La version de la Fédération des musiciens

Monsieur le rédacteur,

Je vous serais très obligé de m'accorder l'hospitalité de vos colonnes afin de faire une mise au point qui s'impose: il s'agit des articles parus dans vos éditions du 16 et du 18 février dernier. Sous la rubrique "A Radio-Canada", il est rapporté qu'un représentant juif de l'American Federation of Labor est passé par Montréal et Ottawa dans le but de forcer "l'atelier fermé". Ceci est tout à fait faux et, n'en déplaise à l'informateur qui a lancé ce canard, pas plus ici qu'aux Etats-Unis, l'atelier fermé ne peut être mis en vigueur à cause des règlements contrôlant la régie de l'air; de plus, aucun représentant des Etats-Unis n'est venu ici ou à Ottawa; nous défions qui ce soit de prouver le contraire.

Plus loin l'on dit que M. J.-J. Gagnier, docteur en musique, a été suspendu des cadres de la fédération parce qu'il avait engagé accidentellement des musiciens non unionistes. Ceci est encore faux; il est vrai que la conduite de M. Gagnier à Radio-Canada, comme membre de la fédération, n'a pas toujours été ce qu'elle eût dû être, mais là n'est pas la cause principale de sa suspension et de l'amende imposée. Il est regrettable de citer des faits faux, mais c'est avec ceux-ci que l'on établit la vérité.

M. Gagnier a été suspendu pour répétition d'infractions commises pendant plusieurs années; il a eu et lui a donné toutes les chances de s'amender et nous avons été des plus conciliants à son égard. Ce n'est qu'après la répétition continue de ces infractions, pour lesquelles il avait reçu il y a quelques années, avant d'être à Radio-Canada, une amende tenue en suspens et applicable à la prochaine offense, que, pour la protection de nos membres persécutés, nous avons pris les grands moyens, motivés par nos règlements, règlements acceptés par M. Gagnier lors de son adhésion à notre association. M. Gagnier n'eût pas été à Radio-Canada qu'il aurait été passible de la même peine. Nous ne voulons pas aller plus loin; cependant, nous serions très volontiers en état de prouver en aucun temps la légitime attitude qui a motivé notre censure.

L'on dit plus loin que nous tolérons M. Jean-Marie Beaudet, non-unioniste, au pupitre de chef d'orchestre; n'est-ce pas là la meilleure preuve de notre attitude conciliante envers Radio-Canada? Elle nous reconnaît le droit de discipliner nos membres. M. Beaudet est un excellent musicien canadien-français et nous espérons le compter parmi les nôtres avant longtemps; nous voyons en lui une acquisition précieuse pour notre organisation. Choisir et donner au public les meilleurs talents possible, c'est là notre but. Voilà pour l'article du 16 février.

Quant à celui du 18, — ce n'est pas notre intention de nous engager dans une polémique sans fin — nous ne pouvons passer sous silence les exposés de cet article. Les messieurs dont les noms sont mentionnés ont ce que nous appelons dans notre organisation "un record". M. Fogg n'aime pas Toronto? Il y a de quoi; il n'a pu y faire ce qu'il a fait ici, où sa conduite a manqué de loyauté. M. Fogg parle des étrangers? Lui-même et ses acolytes sont des étrangers au pays. M. Fogg est natif de Boston, Mass.

M. Fogg force la vérité quand il dit que nous recevons nos ordres de New-York et que nous y envoyons tout notre argent. Nous avons pleine et entière autonomie. Si parfois nous consultons les quartiers généraux, c'est plutôt pour éclaircir des questions d'ordre et de relations internationales. Quant à nos problèmes locaux, nous les réglons nous-mêmes, et les autorités internationales, soit intervenues dans certaines circonstances, c'a été à notre avantage.

La Fédération des musiciens de Montréal, local 406, A. F. of M., a été organisée le 29 avril 1905 et enregistrée à Ottawa sous l'Acte britannique des unions ouvrières le 16 février 1920. Elle compte près de 80 pour cent de Canadiens français. Nous payons une taxe "per capita" aux quartiers généraux de New-York. L'an dernier, par exemple, nous avons payé \$610.65 et nous avons reçu en retour la somme de \$2,664.37, le quadruple de ce que nous avons envoyé. Comme on peut le voir, notre affiliation nous porte profit. Nos livres sont toujours ouverts comme preuve à l'appui de notre avancé. A l'heure actuelle nous comptons 510 membres. L'association est administrée par un groupe de directeurs qui sont élus une fois par année, et, soit dit en passant, pour la première fois dans l'histoire de ce local, l'administration, cette année, a été retenue "en bloc" par acclamation aux dernières élections. Nous avons un fonds de secours maintenu par un impôt que les membres se sont imposés: une taxe de 2 pour cent sur tous les engagements contractés; avec ce revenu, nous secourons nos membres malades et indigents en payant soit leur médecin, soit leur loyer, combustible, vivre, etc., etc. Nous sommes fiers de dire que durant toute la crise nous avons secouru nos membres sans aide de l'extérieur et personne n'a été placé sur le secours direct; depuis cinq ans que ce fonds existe, nous avons distribué en secours de toutes sortes plus de \$40,000. En plus de ceci, les familles de nos membres sont protégées par une police d'assurance de \$1000 payable au décès. L'insinuation de M. Fogg est libelleuse lorsqu'il dit que nous jouons dans les fonds de l'association; nous avons eu nos moments tragiques, il est vrai; mais dès que nous nous sommes débarrassés des exploiters qui étaient une entrave à notre progrès, nous avons repris notre essor et actuellement nous sommes en une position financière comme jamais le local n'en a connu; la confiance de nos membres nous est revenue; tous ceux qui peuvent donner satisfaction travaillent, et actuellement nous manquons de musiciens pour certains programmes et nous sommes souvent obligés de réduire le personnel ou de changer l'instrumentation de nos orchestres afin de remplir les demandes qui nous sont faites. Comme dans toutes les professions, les hommes compétents sont en demande.

En terminant, M. le rédacteur, j'ajoute que nous devons à nos membres de défendre leur réputation, à notre Fédération de revendiquer son honneur. Nous sommes toujours prêts cependant à écouter une critique sérieuse et constructive.

Edouard CHARETTE, secrétaire.

N. D. L. R. — Au sujet de "l'atelier fermé", il y a deux façons d'y arriver. Si le faire reconnaître officiellement est impossible, il y a moyen de l'établir de fait. Ainsi, à Toronto, c'est "l'atelier fermé" de fait de la Fédération des musiciens, affiliée à l'American Federation of Labor. Là-bas, cette organisation internationale a réussi à gagner à elle la majorité des musiciens, du moins tous ceux qui jouent dans les studios de Radio-Canada. Aussi a-t-on pu mettre sur la porte l'avis suivant: "Seul le musicien membre de l'Union internationale peut trouver ici du travail".

À Montréal, le groupement international n'a pas encore réussi à obtenir "l'atelier fermé" de fait. Il y a quatre groupements de musiciens, dont le plus nombreux est la Fédération des musiciens, local 406, affiliée à l'American Federation of Labor. Que celle-ci tende à arriver à "l'atelier fermé" de fait, c'est naturel pour elle de chercher à se développer. D'après quelques-uns de ses membres, cette union est encore la meilleure, par le temps qui court, étant donné notre voisinage avec les Etats-Unis, ce qui permet à nombre de musiciens canadiens d'aller faire leur carrière américaine. On nous dit que pour mettre sur pied une association canadienne, purement canadienne de musiciens, il faudrait que le mouvement s'étende de Halifax à Vancouver. Cela, paraît-il, ne peut se faire en un jour. Cependant, on laisse entendre qu'il se peut qu'une association canadienne existe, le jour.

Le bureau de la Fédération des musiciens, local 406, se compose comme suit: l'heure présente: président, "Isy" Asper; vice-président, Maurice Meerte et Andy Tiplaldi; secrétaire, Edouard Charette; trésorier, Alex. Delcourt; directeurs: A. Bégin, L. Kofman, Jos. Mastracola, Andy Tiplaldi et Edgar Tremblay.

Décès du Frère Léonce

Le doyen des religieux de Sainte-Croix décédé à 95 ans

Hier matin, 2 mars, le doyen des religieux de Sainte-Croix, le Frère Léonce, frère coadjuteur, décédait dans sa quatre-vingt-quinzième année.

Le défunt était né à Saint-Laurent en 1843, où il entra au noviciat en 1866, quatre ans avant l'arrivée du Frère André.

Il vécut dix-huit ans à l'Université Saint-Joseph, N.B., sous la direction du R. P. Camille Lefebvre, C.S.C. Presque tout le reste de sa vie s'est passé au collège Notre-Dame, associé à l'habile jardinier que fut le Frère Ignace. Son service aura lieu samedi, le 5, à 9 heures, à la Côte des Neiges.

La bonne cuisine

FLETAN A LA KING

- 3 c. à soupe de beurre
- 1 tasse de champignons frais coupés en tranches
- 4 c. à soupe de farine
- 3-4 c. à thé de sel
- 2 tasses de lait
- 2 jaunes d'œufs
- 1-4 c. à thé de jus d'oignon
- 1 c. à thé de vinaigre de Cidre pur Heinz
- 1-2 c. à thé de paprika
- 1-2 c. à thé de sauce Worcestershire Heinz
- 1-4 tasse d'olives espagnoles farcies hachées
- 3 tasses de fletan bouilli et défilé
- Tranche de pain grillé.

Faites fondre le beurre et faites-y sauter les champignons. Saupoudrez de farine et de sel. Remuez jusqu'à ce que le mélange commence à bouillir, puis ajoutez le lait et remuez jusqu'à ce que la sauce bouille. Placez au-dessus d'eau chaude. Battez les jaunes d'œufs, ajoutez-y le jus d'oignon, le vinaigre, le paprika et la sauce Worcestershire. Versez cela, en le remuant, dans le mélange de champignons. Continuez de remuer jusqu'à ce que la sauce soit liée, ajoutez les olives, et servez sur une rôti.

SALADE MEXICAINE OU SALADE DE FEVES ROUGES (Kidney)

- (8 portions)
- 1 boîte moyenne de Fèves Rouges cuites au four Heinz
- 1-2 tasse de pois
- 1-2 tasse de céleri coupé en dés
- 1 tasse de viande froide coupée en dés (jambon, veau ou porc)
- 1 c. à soupe d'oignon haché
- 1-2 c. à thé de sel
- Mayonnaise Heinz.

Egouttez les fèves et les pois et rincez toute la sauce des fèves. Faites mariner les fèves, les pois et le céleri dans une sauce vinaigrette pendant une demi-heure. Ajoutez la viande, les oignons et le sel et humectez avec de la mayonnaise. Une salade nourrissante, servant de plat principal pour un lunch ou un souper.

POUR LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Ceci est un message personnel adressé aux personnes qui, dans les institutions religieuses, ont la charge de l'économat.

La H. J. Heinz Company désire les informer qu'elle a mis à leur disposition un service spécial, sous la direction de M. Paul E. Gervais, avec bureaux situés au 80, rue Queen, à Montréal (Marquette 3757).

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire, ou de téléphoner à Marquette 3757, et Monsieur Gervais ou un de ses assistants se fera un plaisir de vous fournir tous les renseignements que vous désirez avoir sur les 57 Variétés si renommées.

57
Heinz

Purées succulentes pour les tout petits

Les bébés aiment les 12 sortes de Purées Heinz autant que les canards aiment l'eau. Ils en raffolent et ils profitent! Purées de première qualité, cuites à point, soigneusement passées — prêtes à être chauffées, assaisonnées et servies — délicieuses. Sécurité et qualité assurées par l'approbation du corps médical et par la marque de commerce "57" de Heinz. Elles vous épargneront des heures de travail.

PURÉES
HEINZ

57
Heinz



REPAS MAGIQUES POUR LA MI-CARÊME

Donnez une ou deux boîtes de Macaroni Cuit Heinz à une cuisinière, et puis quelques minutes, et elle fera un repas magique qui ne manquera pas d'être apprécié pendant le Carême. Grâce au blé canadien doré, au lait, au beurre, au fromage piquant et aux bons assaisonnements qui entrent dans sa préparation, le Macaroni Cuit Heinz est à la fois savoureux et nutritif. Il est tout prêt. Vous le faites seulement chauffer et vous le servez. Actuellement, le Macaroni Cuit Heinz jouit d'une popularité égale à celle de tout autre produit Heinz. Achetez-en une ou deux boîtes aujourd'hui.

Chaque page du Livre Heinz avec Recettes de Salades et de garnitures — plats de Viandes, canapés, sandwiches, hors-d'œuvre. Ce livre pratique et moderne est abondamment illustré. Envoyez 25c, ou bien seulement 10c avec trois étiquettes de n'importe quels produits Heinz, à H. J. Heinz Company, Dépt. N, Montréal.

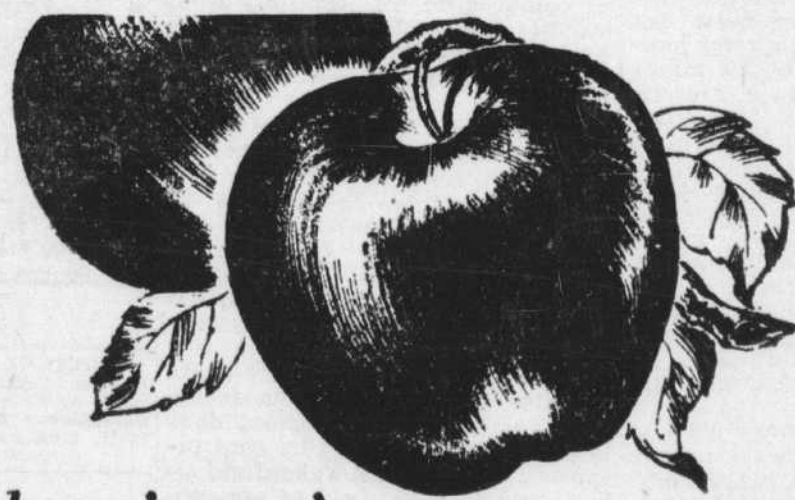
57
MACARONI CUIT
HEINZ

AVIS AUX CUISINIÈRES!

Deux ou trois fois par semaine, le Spaghetti Cuit Heinz vient en aide pour résoudre le problème continu: "Qu'est-ce que je lui servirais bien ensuite?" Du beau blé canadien, du beurre, du fromage, du bon bouillon de viande, des épices d'Orient. Cuit par des maîtres-chefs jusqu'à ce qu'il soit tendre à point. Excellent lorsque servi seul; délicieux lorsque mélangé avec des restes. Chez votre fournisseur. Prix modique.

SPAGHETTI CUIT
HEINZ

57
Heinz



C'est la saison où
CES EXCELLENTES...
POMMES canadiennes
CONSTITUENT UN BON ACHAT!

RIEN n'égale la saveur de ces pommes fermes, délicieusement juteuses et mûres dans les vergers mêmes, au grand soleil d'automne, que vous pouvez actuellement acheter à leur meilleur — pour cuire ou pour manger.

Elles sont classifiées par le gouvernement ce qui vous en garantit la qualité. Achetez-les dans ou prises à même leurs contenants d'origine, portant les étiquettes distinctives, pour qu'elles retiennent toute leur fraîcheur et toute leur fermeté et, surtout, pour bénéficier de la véritable aubaine qui vous est offerte.

POUR MANGER

Une pomme de dessert toujours en faveur... très grosse... d'une belle couleur... à la fois ferme et juteuse!

POUR CUIRE

La meilleure pomme pour cuire sur le marché à l'heure actuelle... mûre à point, charnue et ferme, ultra-savoureuse et de culture spéciale pour faire des tartes, de la sauce aux pommes, de la pâtisserie et maintes recettes populaires.

SERVICE DES MARCHÉS
MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE
Honorable James G. Gardiner, Ministre



Voyez ces
ÉTIQUETTES DISTINCTIVES
sur les contenants d'origine.

"BELLE"
OU "N°1"

La plus haute catégorie pour le commerce

"DOMESTIQUE"
OU "C"

Deuxième catégorie pour le commerce

sous la médiation de la catégorie "Belle" et "No 1".

Precisez la catégorie et achetez avec confiance

A QUEBEC

Long débat sur le fascisme et le communisme

On enrôle deux ou trois centaines de fascistes par semaine à Montréal, soutient le député de Berthier — Le maire de Montréal nie cette allégation — Il y a dix fascistes contre un communiste à Montréal, affirme M. Bouchard — Ce corps de fascistes qui aurait communiqué en uniforme, à Noël, dans la chapelle du collège du Sacré-Cœur, à Saint-Hyacinthe

Il n'y a pas de danger fasciste dans la province, déclare M. Duplessis — En le faisant croire, les communistes veulent détourner l'attention — Le premier ministre et les journaux des Etats-Unis

Québec, 3. — Au début de la séance de la Chambre, hier après-midi, M. le Dr Adam, le nouveau député de Bagot, a été présenté au président, M. Paul Sauvé.

MM. Maurice Duplessis, premier ministre, et Bona Dussault, ministre de l'Agriculture, sont allés à l'entrée de la salle chercher le nouveau député, qui est entré aux bras des deux ministres. Tous trois, suivant l'usage, se sont arrêtés devant le bureau, près de la Masse, en face du trône de l'Orateur, et M. Duplessis a déclaré alors qu'il avait l'honneur de lui présenter M. Adam, le nouveau député de Bagot. Le président de la Chambre a alors répondu: "Qu'il prenne séance", qui est la formule réglementaire pour inviter le député à prendre un siège. Les deux ministres sont retournés à leurs fauteuils, pendant que le nouveau député allait saluer le président et lui serrer la main. Puis il est allé serrer la main des deux ministres à leurs fauteuils respectifs pour ensuite aller s'asseoir à son pupitre.

Une gerbe de roses avait été placée sur le pupitre du nouveau député, et M. Duplessis a déclaré que cette gerbe avait été payée à même une souscription des ouvriers d'Acton-Vale, ville qui a donné une majorité de 118 voix à M. Adam, lors de l'élection complémentaire.

En première lecture

La Chambre adopte ensuite en première lecture les bills suivants: Loi relative au paiement des taxes municipales; Loi modifiant l'article 1641a du Code civil; Loi modifiant la loi des habitations salubres.

M. Duplessis donne de courtes explications sur ces lois; la première autorise les municipalités qui se sont prévalues de la loi des logements ouvriers et qui pour cette fin ont emprunté du gouvernement de réemprunter à meilleur taux pour rembourser la province; la seconde prescrit les mêmes limites pour l'affichage des maisons à louer que pour la visite desdites maisons mises en location; la troisième permet aux municipalités, sur simple résolution du conseil, de diviser le paiement des taxes municipales et scolaires en trois versements annuels.

La Chambre se forme ensuite en comité des subsides et vote les crédits pour le service civil, soit: \$9,300 pour le service civil; \$244,780 pour les dépenses d'administration du département; \$761,128 pour les shérifs, protonotaires, greffiers de la paix, des sessions, de la Couronne, des appels, de Québec et Montréal (traitement et dépenses contingentes); \$700 pour les greffiers de la Cour des magistrats du Saguenay; \$174,739 pour les traitements et dépenses des bureaux d'enregistrement; \$7,100 pour les registres des bureaux d'enregistrement; \$1,116,161 pour l'administration et l'entretien des prisons et palais de justice; \$145,000 pour les poursuites au criminel; \$50,000 pour frais et déboursés des coroners; \$350,000 pour le service de circulation de la loi des véhicules-moteurs; \$38,275 pour les salaires des secrétaires et messagers des magistrats et juges des sessions et de la paix; \$6,000 pour l'inspection des prisons, asiles d'aliénés, bureaux publics; \$2,000 pour l'impression des timbres judiciaires; \$50,000 pour frais de justice; \$275,000 pour la loi relative au tourisme; \$5,000 pour la loi de la prévention des fraudes relatives aux valeurs mobilières.

Sont donc en tout \$3,235,184 votés au cours de la séance. Avant-hier, on avait voté \$1,352,790.

En plus des subsides votés, il y a une forte partie des subsides qui sont autorisés par statuts et qui accompagnent les autres. Dans les départements déjà votés, il y en a pour \$350,580 à l'item législation; \$10,625,716 à l'item département du trésor; \$2,846,746 à l'item du service civil; \$1,247,570 à l'item Procureur général.

En sorte que la Chambre a considéré à date, tant en item votés qu'en item déjà autorisés par statuts, des crédits pour \$19,658,486. Les crédits ont été votés pratiquement sans discussion, sauf pour le dernier item de \$5,000, qui a provoqué un vaste débat sur le fascisme et le communisme, d'ailleurs en dehors du sujet visé par le subside.

L'Office du Tourisme

M. Duplessis a expliqué à l'opposition que l'Office du tourisme, après avoir été successivement sous la juridiction des ministères de la Voirie, puis de l'Industrie et du Commerce, était finalement passé au département du Procureur général, parce que M. Boudreau avait été chargé de la mise en application de l'entente Bilodeau-Rogers, ce qui nécessitait un travail considérable.

M. Casgrain. — Le procureur général a moins d'ouvrage?

M. Duplessis. — Parce que ceux qui enfreignent la loi ne sont plus en état d'exercer le pouvoir (rires).

On commença alors la discussion de l'item de \$5,000. M. Danien Bouchard, chef de l'opposition, signale que des aigrefins et des chevaliers d'industrie parcourent les campagnes et la province pour induire les épargnants à investir leurs économies dans des projets assez douteux pour ne pas dire pifs. Récemment un brave curé du comté de Saint-Hyacinthe, dit M. Bouchard, a écrit une lettre où il se plaint

qu'on aurait fait souscrire dans le comté environ \$100,000 pour une entreprise douteuse, et apparemment perdue d'avance. Il y joignait une liste de dix ou douze curés qui avaient souscrit chacun de mille à cinq mille dollars.

Contre les fraudes

M. Duplessis. — Le gouvernement actuel a tâché de protéger l'épargne populaire dans la mesure du possible. Nous avons dans ce but réorganisé le département de surveillance sur la sécurité contre la fraude. Le travail n'est pas encore complètement terminé et le personnel n'est pas assez considérable. Il nous faudra lui donner un personnel additionnel. Il y a encore malheureusement dans la province, des schémas et de malhonnêtes gens qui veulent exercer leurs industries et nous allons augmenter les activités du département pour combattre leurs méfaits. Dans ce but, nous allons établir une succursale du département de la sécurité contre les fraudes, à Montréal même, ce qui rendra le travail encore plus efficace et surtout évitera des frais de voyage considérables. Nous sommes sur le point d'ouvrir ce bureau. Le département reçoit des plaintes et fait diligence pour y faire droit et poursuivre les coupables et les faire punir.

Mais on ne peut s'attendre que le département soit par anticipation, plus prudent que ceux qui sont les premiers intéressés à exercer une prudence élémentaire. Il est évident que les épargnants doivent exercer une prudence raisonnable. Quant au département il fait tout son possible pour exercer une vigilance stricte et fructueuse.

Autrefois il y avait des ministres et des frères de ministres qui étaient directeurs de compagnies de mines, ce qui encourageait la population à placer ses économies dans ces mines. Les ministres recevaient ces actions de mines gratuitement, ne perdaient pas un sou, mais la population, elle, a perdu des sommes fabuleuses.

L'aventure de la "Canada Paper"

On pratiquait aussi autrefois sur une large échelle, le mouillage des débetures, et on sait la catastrophe financière que fut l'aventure de la Canada Paper and Power, qui fit perdre plusieurs cinquante millions, ou émettait pour \$100,000 d'actions et \$100,000 de débetures. Le résultat de cette politique de gonflement des débetures était de diminuer les salaires des ouvriers pour permettre de payer les intérêts sur les capitaux soufflés. Nous avons passé une loi pour mettre fin à cet état de choses désastreux pour l'épargne populaire. Nous avons décrété qu'à l'avenir on ne pourra émettre de débetures pour plus que la valeur immobilière de la compagnie qui émet ces débetures.

Nous avons enfin apporté une telle diligence et un si grand ferme-tout sur la surveillance, que l'on admet partout dans la province que la situation s'est améliorée dans une très grande mesure.

M. Bouchard. — Le premier ministre a fait un discours politique alors que je lui signalais un cas unique dans le but d'aider les gens et d'empêcher qu'on vole des épargnants. Si le premier ministre n'avait pas fait allusion à tout cela, je n'aurais pas répondu comme je vais le faire.

Mais il a voulu s'engager sur le terrain. Nous avons la preuve que malgré les améliorations faites par le meilleur des gouvernements, les hommes les plus purs et les plus honnêtes pour tous les siècles à venir, les gens de la province s'exposent encore à se faire voler.

M. Duplessis. — C'est tout ce que j'ai dit. C'est tout ce que j'ai dit.

M. Bouchard. — C'est qu'il y a des vérités qu'on ne peut nier. Ceux qui induisent les citoyens à placer leur argent dans des affaires mauvaises ou véreuses continueront à exister aussi longtemps qu'il y aura des gens à exploiter. Et il y aura des gens à exploiter aussi longtemps qu'il y aura des gens de nature humaine sur la machine ronde.

La demande d'un prêt

Encore une fois, j'ai voulu attirer l'attention du premier ministre sur une affaire assez grave, et d'une envergure telle qu'un prêt à jugé bon de me prévenir pour demander qu'on prenne les mesures nécessaires pour enrayer cette exploitation. Je demande au premier ministre si on a fait des plaintes.

M. Duplessis. — Si vous voulez me donner le nom de la compagnie, je pourrai vous répondre.

M. Bouchard. — Si vous ne le savez pas, je n'ai pas besoin de le mentionner. La plainte que j'ai faite, l'est pas un homme de bonne foi, par des hommes respectables. Je ne veux pas mentionner de nom, car je ne suis pas le bureau du procureur général, mais je veux que le premier ministre soit au courant et qu'il en parle à son département, et alors s'il y a moyen, qu'il sauve une partie de l'argent investi.

M. Duplessis. — Je sais qu'il y a eu à Montréal, une organisation qui vendait des parts d'industrie laitière et d'agriculture. Nous avons fait prêter les coupables

qui ont été punis, et les jurés ont félicité le gouvernement de la célérité qu'il a déployée pour amener les coupables devant la justice. Il y a eu d'autres cas où nous sommes intervenus et où les coupables ont été punis, mais je ne sais pas à quoi le chef de l'opposition fait allusion. Je puis lui assurer que nous n'endurerons pas d'abus et l'exploitation des gens de la province de Québec.

Il est impossible, comme l'a dit le chef de l'opposition, de tout prévoir, mais aussitôt que nous sommes avertis, nous procédons avec la plus grande célérité.

À Montréal, récemment, M. Henderson a rendu hommage à l'administration de la justice par le département du procureur général de la province de Québec.

Si le chef de l'opposition veut venir à mon bureau, je n'ai pas d'objection à le mettre au courant de tout le dossier.

M. Joseph Marier, député de Drummond. — Dans mon comté, j'ai entendu parler de certaine organisation qui était de nature à voler l'épargne. J'ai fait une enquête, pris des renseignements et j'ai porté plainte au département. Les coupables ont été arrêtés et punis. Mais je n'ai pas entendu parler d'autre chose.

M. Bouchard. — Je n'ai eu connaissance de l'affaire dont j'ai parlé que tout récemment, car je n'ai reçu la lettre du curé qui m'informait de la chose qu'avant hier. Il s'agit d'une affaire de compagnie, à ce qu'il semble.

M. Duplessis. — Il arrive souvent que des particuliers subissent les résultats des actions criminelles et il est assez difficile d'intervenir et d'anticiper dans ces cas particuliers, mais du moment que les intérêts du public, d'un certain groupe sont en jeu, nous prenons l'initiative, dès le premier avertissement, et à nos frais, et nous faisons diligence pour protéger le public et punir les coupables.

La police provinciale

De plus, nous avons réorganisé la police provinciale, en nommant des hommes compétents; nous leur avons assuré la protection physique la plus complète possible. Autrefois ces policiers allaient rencontrer des bandits sans avoir la moindre protection. Nous leur avons assuré les derniers progrès de la sécurité physique, tels que les casques, cotés de maille, etc. Je dirai même que c'est la seule police au Canada qui ait des moyens de protection personnelle aussi moderne. Et la seule aussi qui ait des armes défensives pour disperser ses émeutes sans blesser qui que ce soit. La police provinciale est équipée de mitrailleuses à gaz d'un type spécial perfectionné qui permet de lancer d'abord des gaz lacrymogènes, puis des gaz nauséux. Nous allons pouvoir épargner ainsi beaucoup de vies humaines et éviter les dommages à la propriété.

M. Bastien. — C'est une politique d'armements, tout ça! Comment ça a-t-il coûté, ces bombes lacrymogènes et les appareils de protection?

M. Duplessis. — Il y a deux sortes de guerres. Celle qui tue les hommes par milliers et il y a la guerre aux malfaiteurs pour les empêcher de tuer les humains. C'est cette guerre que nous faisons. Ces jours derniers, j'ai assisté avec le colonel Pizze à une revue de cinquante jeunes gens, remarquablement qualifiés et entraînés. Après trois mois d'entraînement, ils ont démontré une belle compétence. Au cours de la revue, on m'a montré une sorte de pistolet ou de mitrailleuse qui ne lançait pas de balles meurtrières, mais pour faire peur à ceux qui sont accoutumés au gaz.

M. Bastien. — Le premier ministre a-t-il eu peur?

M. Duplessis. — Franchement, quand j'ai vu que c'était du gaz, j'ai pensé à l'opposition (rires). J'ai été très intéressé par la revue et l'organisation de la police parce que j'ai constaté qu'il était possible de protéger les policiers qui s'exposent sans cesse pour le maintien de l'ordre, tout en protégeant aussi la population et la propriété.

M. Bastien. — Le premier ministre fait de beaux discours sur l'ordre et la protection de la police. J'en suis sûr, mais j'ai peur pour la protection de nos policiers. Mais je voudrais savoir comment ça a coûté.

M. Duplessis. — Un service de protection coûte de \$33,000 à \$35,000 et il va sauver des centaines de mille dollars et des vies humaines.

Une lettre d'un chef libéral

Incidentement M. Duplessis dit que la population reconnaît l'oeuvre bienfaisante du gouvernement et il lit une lettre de M. A. Caumartin, qui signe "un chef libéral" de Saint-Barthélemy, comté de Berthier. Dans cette lettre, M. Caumartin dit que grâce au crédit agricole il a pu garder sa terre et établir ses fils. Il félicite chaleureusement le premier ministre et il regrette d'avoir contribué à faire élire M. Bastien en constatant qu'il a critiqué cette oeuvre du gouvernement.

M. Bastien répond en souriant que ce n'est tout de même pas le seul vote qui l'a élu. "Je suis surpris, dit-il, que le premier ministre avec ce gouvernement parfait, surhumain qui a tout rétabli, tout restauré qui a innové partout, pour le mieux dans le meilleur des mondes, ait songé à acheter des mitrailleuses.

ses, des pistolets, des armements qu'il pour \$40,000. Si ça va si bien dans la province, contre qui le premier ministre s'arme-t-il?

M. Boyer. — Contre des gens comme vous.

M. Bastien. — Le député de Châteauguay devrait garder sa belle humeur; il a tort de refuser mon amitié (on rit).

M. Bastien. — A entendre le premier ministre, tous les libéraux sont pour lui.

M. Duplessis. — Notamment dans Bagot!

M. Bouchard. — Oui, avec 580 prêts agricoles.

M. Bastien. — Si tout le monde est pour lui, c'est pour ça qu'il a acheté pour \$40,000 d'armements et de munitions. L'ancien gouvernement a eu dans le passé à faire face à des ennemis, mais jamais il n'avait songé à acheter de tels armements. Contre qui arme-t-il?

M. Duplessis. — Le député de Berthier a posé trois questions: Pourquoi a-t-on acheté pour \$40,000 d'armes et de munitions de protection. Contre qui? Et pourquoi tant?

La bombe qui n'a pas éclaté

Le député de Berthier sait-il qu'au temps de M. Taschereau, au temps où la police provinciale coûtait cher, et où à Montréal, elle coûtait \$50,000 des fonds publics, M. Taschereau a fait dépenser \$30,000 pour trouver qui avait posé une bombe qui n'a pas éclaté, et qui avait été déposée par un farceur dans son bureau.

Où est le meilleur placement? \$35,000 pour protéger la vie de nos policiers, pour prévenir les émeutes sans pertes de vie ni dommages à la propriété, pour assurer l'ordre et la paix; ou \$36,000 pour trouver le farceur qui a placé une bombe qui n'a pas éclaté?

Le député de Berthier demande contre qui ces armes, et il parle de "politique d'armements". La différence entre notre politique d'armements et celle de ses amis, c'est que nos armes ne sont offensives à la vie humaine, elles sont pour la protection de la vie des gens, et de la propriété, et elles sont à bon marché, tandis que dans l'autre cas les armements sont pour organiser des tueries sans nom, pour tuer ou se préparer à tuer des centaines de milliers d'hommes. Nos armements à nous servent contre tous ceux qui paraissent intéresser l'opposition. Nous protégeons la population contre les émeutes, les commotions, les fautes de désordre et de désordre. L'arme mieux \$35,000 pour protéger la population contre les malfaiteurs que \$35,000, 000 pour préparer le meurtre et le carnage.

M. Duplessis ajoute d'un ton narquois qu'il a parlé de M. Bastien comme chef de l'opposition, parce qu'il savait lui causer un vil plaisir. Pourquoi demande le député de Berthier. Nous dépensons pour protéger nos hommes. Autrefois, ces policiers n'étaient pas assez protégés, surtout ceux qui étaient appelés à tout instant à exposer leur vie pour le maintien du bon ordre.

M. Bouchard. — Est-ce qu'il n'y a pas eu de policiers provinciaux tués sous votre régime? D'où viennent ces achats? Est-ce sur le budget de l'année courante?

M. Duplessis. — Oui, si nous avons les moyens nécessaires, les mesures de précautions supplémentaires, nous allons toutes les prendre. Si on fait le tour du continent américain, on verra que l'organisation de notre police est très avancée. Nous ne prétendons pas avoir tout fait. On a parlé d'un policier qui s'est fait tuer. La chose est arrivée au temps où nous avons pris l'administration, et où nous n'avions pas eu le temps de protéger nos policiers. Si l'ancien procureur général n'avait pas dépensé \$36,000 pour sa bombe, et l'avait dépensé pour protéger nos policiers avec des cotés de mailles, et autres accessoires, le policier n'aurait pas été tué. Celui qui a tué le policier était pour subir son procès sur une accusation de meurtre portée au temps de l'administration Taschereau. Quant à la veuve du policier, nous avons donné une pension de \$3000. Dans la province d'Ontario, la loi policière est bien organisée, lorsqu'un policier est tué, on s'accorde à sa veuve une pension qui va jusqu'à \$3,000. Nous avons donc donné le maximum que l'on donne dans une province qui est très généreuse pour ses hommes de police.

M. Casgrain. — Ça ne le ressuscitera pas.

M. Duplessis. — Je ne veux pas, dans une tragédie aussi pénible, faire de rapprochement avec l'opposition elle-même; je ne veux pas que l'on fasse la politique sur le cadavre d'un brave policier mort à son devoir.

Les journaux américains

M. Duplessis. — Le maire de Montréal avait bien raison tout à l'heure de dire qu'il ne convient pas à un citoyen de la province de Québec et surtout à un député de la province de Québec, de servir d'écho aux colonnies que colportent des journaux américains contre la province de Québec. Et je suis heureux que l'occasion me soit fournie de rétablir les faits. Je sais d'où part cette campagne de dénigrement que l'on fait actuellement contre la province de Québec; et je sais aussi les mobiles qui l'inspirent. On a cité tout à l'heure les journaux américains. Je respecte le grand peuple américain, j'ai la plus profonde admiration pour ses belles qualités. Je sais aussi que le New York Times est un des journaux les plus sérieux et les mieux faits du continent, et je regrette qu'il se soit fait l'écho de sottises contre la province de Québec alors qu'il est un journal si bien informé. Je dirai aux journaux américains et aux Américains qui colportent des injures et des calomnies sur le compte de la province de Québec, de commencer à nettoyer leur propre maison avant d'essayer de salir une maison nette comme celle de la province de Québec, et qu'ils ne saliront jamais non plus, car elle restera nette.

Je leur dirai que nous n'avons jamais eu de grève sur le tas comme on en a vu aux Etats-Unis. Je leur dirai que dans la province de Québec des hommes n'ont jamais pendu ou tué des hommes sans plaintes ni procès, sans les entendre et sans que la police intervienne pour empêcher ces crimes. Et je leur dirai que la chose s'est faite aux Etats-Unis; nous n'avons pas le lynchage comme la chose se pratique aux Etats-Unis. Jamais dans la province de Québec, l'autorité n'aurait toléré qu'on lynche un homme, sans forme de procès, et que la police assiste passive à ces meurtres. L'autorité serait intervenue de façon à ce que la chose ne se renouvelle plus.

Comme je l'ai déclaré, je ne veux pas insulter la grande nation américaine, et je tiens à reconnaître ses belles et grandes qualités et sa noblesse, et je sais que les faits que je mentionne sont le fait d'une petite minorité. Mais ces maux sont assez considérables et surtout réels pour que les journaux américains s'occupent d'abord de réprimer ces abus chez eux avant d'aller colporter sur le compte de notre province des sottises et des calomnies.

Le lynchage

Je rappellerai aux journaux américains qu'il ont assisté à un débat sénatorial sur la loi de Lynch. Un sénateur présentait un projet de loi pour interdire le lynchage en déclarant que celui qui y participerait serait considéré comme un criminel et puni, et pour dire que la police qui assisterait passive, à ces meurtres, sans intervenir, serait considérée comme responsable et complice. Or, on a trouvé des sénateurs pour soulever des objections, pour pratiquer l'obstruction en disant qu'une pareille loi est une insulte à certains Etats. Dieu merci, nous n'avons pas à lutter ici pour établir un principe de droit et de justice aussi élémentaire. Je conseille aux journaux américains qui aiment à répandre des insultes sur le compte de la province de Québec, de commencer à réformer la conduite de certaines de leurs gens. Nous n'avons pas non plus dans notre province, assisté à la répétition des enlèvements scandaleux et à jet continu que l'on voit

Les fascistes de Montréal

M. Bastien. — Le premier ministre a dit: Nous combattons les émeutiers et les communistes. Je suis en faveur de l'on combatte le communisme partout. Mais les émeutiers

ont-ils le combatte et quand? Ce n'est pas la peine de tant se complimenter! Mais il y a une autre catégorie de gens que le premier ministre devrait combattre. Je fais allusion au mouvement fasciste à Montréal (rires). On ne rira pas toujours. Je trouve singulier que les fascistes opèrent en pleine liberté, à ciel ouvert dans la ville de Montréal, au point qu'on en enrôle des centaines, deux ou trois centaines par semaine, à Montréal. J'avertis le gouvernement qu'il ferait mieux de faire attention; c'est un mouvement qui attire les jeunes gens, qui les fascine et qui causera tôt ou tard des ennuis non seulement à la province, mais au gouvernement lui-même. Ce mouvement fasciste, toléré par les gouvernements, nous cause des dommages à l'extérieur. Les journaux des Etats-Unis font une mauvaise publicité à notre province à cause de ce mouvement qui opère au grand jour dans la province, tout en combattant les communistes, j'en suis sûr, mais c'est une utopie déraisonnable, mais le fascisme ne vaut pas mieux. Il est extraordinaire que le gouvernement tolère cela. Je dis que le premier ministre devrait sévir.

M. Adhémar Raynault. — Ce mouvement dont parle le député de Berthier, s'il devenait dangereux, nous nous en occuperions comme nous nous sommes occupés des autres mouvements dangereux. Et les mouvements dangereux, nous sommes intervenus et nous y avons mis bon ordre. Mais il est faux de dire comme l'a fait le député de Berthier qu'il y a deux cents à trois cents fascistes qui s'enrôlent par semaine. C'est une mauvaise publicité qu'on fait à notre province, que ces déclarations basées sur rien du tout.

Il est invraisemblable qu'un député de la province de Québec fasse des déclarations comme celle-là, qu'il se fasse l'écho de fantaisies fabriquées à l'étranger contre la province, et qu'il vienne les rééditer dans sa propre province, sachant que tout cela est faux. Je défie le député de Berthier d'établir ses affirmations sur quelque chose de sérieux. (appl.)

M. Bastien. — Je ne savais pas que le député de l'Assomption, qui est maire de Montréal, voulait être aussi procureur général. Je ne le crois pas aussi ambitieux et qu'il s'aviserait de se substituer au procureur général, à qui je m'adressais. Mais je suis surpris des déclarations du maire de Montréal. Est-ce qu'il n'a pas vu les photos reproduites par la Gazette de Montréal, un journal sérieux? Ces photos reproduisent des exercices militaires fascistes, dirigés par le major Scott. Je sais par un fasciste qu'il y a trois cents jeunes gens qui s'enrôlent chaque semaine. C'est n'est pas une légende inventée, c'est un fait: le major Scott, le chef des communistes. Je connais ceux qui sont à la tête du parti; je sais que le moment n'est pas éloigné où la province et le parti de l'Union Nationale lui-même en souffriront.

Ni communiste, ni fasciste

M. Duplessis. — Ce que j'ai dit, c'est que dans cette lettre, que je déposerai demain, il est dit qu'on est heureux de constater que les arguments employés par M. Godbout, et par le chef parlementaire de l'opposition, que les règlements de défense de nommer par son nom, concordent avec les intérêts des communistes.

Ni communiste, ni fasciste

M. Bouchard. — Ni M. Godbout ni moi n'avons jamais employé les arguments des communistes. Nous n'avons pas besoin de vous pour nous dire ce que nous avons à dire, ni pour nous faire dire ce que nous n'avons pas dit. Je ne suis ni communiste, ni fasciste. Nous sommes contre ces deux erreurs. Nous ne voulons pas en profiter, comme certaines gens veulent profiter d'une de ces deux théories. Mais le maire de Montréal a dit qu'il ne voyait pas de fascisme dans sa ville.

M. Haynault. — Je n'ai pas dit qu'il n'y en avait pas.

M. Bouchard. — Le maire de Montréal, député de l'Assomption, a dit que, quand il y en aura, des fascistes, il saura les combattre. C'est dire qu'il n'en voit pas. Il y en a et je dirai même qu'il y a dix fascistes contre un communiste à Montréal. Et un peu partout dans la province il y en a. Ils sont organisés. Il y en a à Valleyfield — le député de Valleyfield ne me contredira pas. Il y en a à Saint-Hyacinthe et ils tiennent des assemblées publiques. A Saint-Hyacinthe, à Noël, un corps de fascistes organisés, en uniforme, a communiqué dans la chapelle du collège qui a été détruit par l'incendie. Nous sommes opposés au communisme et au fascisme. Nous trouvons qu'il y a trop de gens qui veulent se servir de la religion pour des fins politiques.

Le fascisme est un parti de désordre. Il vise à établir une dictature. Et le gouvernement se doit d'enrayer ce mouvement. J'ai reçu dernièrement une lettre d'un père de famille qui déplorait que deux de ses enfants fussent enrégimentés dans un groupement fasciste. Cela faisait son désespoir.

Le premier ministre a parlé de la grande nation américaine. Il n'est pas étonnant que dans une agglomération pareille, avec des gens de toutes races, de toutes couleurs et de toutes religions, le gouvernement ait des ennemis. Il y a des lois contre le lynch dans certains Etats.

M. Duplessis. — Non.

M. Bouchard. — Il y en a. Je dis que le devoir du gouvernement, c'est de réprimer et le fascisme et le communisme. Je dis que le gouvernement fera oeuvre de salut public en empêchant des excès qui conduisent à la révolution intérieure, tôt ou tard. Nous aimons le système démocratique et nous aimons le système parlementaire, malgré ses erreurs et ses désavantages. Nous voulons continuer à vivre dans la paix, comme nous avons vécu jusqu'ici. Nous voulons que le gouvernement enrayer tous les mouvements malsains et contraires à notre régime démocratique et parlementaire.

M. Hormidas Langlais. — Le chef de l'opposition voudrait-il dire quels moyens on pourrait prendre pour empêcher les jeunes communistes d'aller communier?

M. Bouchard. — Je n'ai jamais empêché personne d'aller communier, pas même les hypocrites.

M. Ferdinand Paradis (U.N., Matania) parle du communisme et

aux Etats-Unis. Encore une fois, le peuple américain est un grand peuple, aux belles et nobles qualités, mais que les journaux américains commencent à préconiser le nettoyage dans leur propre maison avant de publier des calomnies sur la province de Québec.

Il n'y a pas et il n'y a jamais eu de danger fasciste dans la province de Québec, et il n'y a pas un homme dans la province, qui a la tête sur ses épaules, qui pensera que notre peuple endurera une seconde le danger d'un mouvement fasciste.

Campagne habile des communistes

Mais la campagne que mènent les communistes est habile. Poursuivis, traqués dans notre province par une autorité énergique, ils ont voulu donner le change à même le fascisme, et ainsi détourner l'attention d'eux-mêmes afin de pouvoir continuer leur oeuvre destructrice. Dans une lettre adressée par les communistes, à un étranger communiste, des Trois-Rivières, grace au bureau de poste du gouvernement fédéral qui ne fait pas son devoir pour enrayer la propagande communiste, les communistes disent à ce communiste des Trois-Rivières qu'il faut continuer la campagne contre le fascisme, parce qu'elle leur permet de continuer la lutte. Et la lettre mentionne les noms de M. Godbout, chef du parti libéral, et du chef parlementaire de l'opposition, comme des appuis pour continuer cette campagne. Je dis que ce n'est pas juste pour les deux chefs.

M. Bouchard. — Qu'est-ce qu'on dit dans cette lettre sur M. Godbout et moi-même?

M. Duplessis. — Je produirai la lettre sur le bureau de la Chambre demain. C'est une circulaire envoyée par les communistes de Toronto. On y dit en substance: La campagne que nous faisons contre le fascisme produit des résultats heureux. Pendant que l'on combat le fascisme, ça fait notre affaire. Et nous tactique que nous employons par M. Adélaïde Godbout et M. Damien Bouchard qui font la lutte contre le fascisme.

Il me fait peine de voir cela pour M. Godbout, qui a déjà suffisamment souffert de souffrances à endurer, et pour le chef de l'opposition qui souffre tant de n'être que le chef parlementaire de l'opposition. Et je dis surtout que c'est une infamie et une injustice pour les électeurs de la province. Je puis affirmer avec les renseignements que je possède que la campagne faite au dehors et en dedans de la province de Québec, de bonne foi chez les uns, de mauvaise foi chez la plupart, est faite avec l'argent de Moscou, pour faire oublier la lutte contre le communisme.

M. Bouchard. — Le premier ministre dit que dans sa lettre, le communiste approuve l'attitude de M. Godbout parce qu'elle est conforme à la sienne?

M. Duplessis. — Ce que j'ai dit, c'est que dans cette lettre, que je déposerai demain, il est dit qu'on est heureux de constater que les arguments employés par M. Godbout, et par le chef parlementaire de l'opposition, que les règlements de défense de nommer par son nom, concordent avec les intérêts des communistes.

Ni communiste, ni fasciste

M. Bouchard. — Ni M. Godbout ni moi n'avons jamais employé les arguments des communistes. Nous n'avons pas besoin de vous pour nous dire ce que nous avons à dire, ni pour nous faire dire ce que nous n'avons pas dit. Je ne suis ni communiste, ni fasciste. Nous sommes contre ces deux erreurs. Nous ne voulons pas en profiter, comme certaines gens veulent profiter d'une de ces deux théories. Mais le maire de Montréal a dit qu'il ne voyait pas de fascisme dans sa ville.

M. Haynault. — Je n'ai pas dit qu'il n'y en avait pas.

M. Bouchard. — Le maire de Montréal, député de l'Assomption, a dit que, quand il y en aura, des fascistes, il saura les combattre. C'est dire qu'il n'en voit pas. Il y en a et je dirai même qu'il y a dix fascistes contre un communiste à Montréal. Et un peu partout dans la province il y en a. Ils sont organisés. Il y en a à Valleyfield — le député de Valleyfield ne me contredira pas. Il y en a à Saint-Hyacinthe et ils tiennent des assemblées publiques. A Saint-Hyacinthe, à Noël, un corps de fascistes organisés, en uniforme, a communiqué dans la chapelle du collège qui a été détruit par l'incendie. Nous sommes opposés au communisme et au fascisme. Nous trouvons qu'il y a trop de gens qui veulent se servir de la religion pour des fins politiques.

Le fascisme est un parti de désordre. Il vise à établir une dictature. Et le gouvernement se doit d'enrayer ce mouvement. J'ai reçu dernièrement une lettre d'un père de famille qui déplorait que deux de ses enfants fussent enrégimentés dans un groupement fasciste. Cela faisait son désespoir.

Le premier ministre a parlé de la

Long débat...

(Suite de la page six)

re que la province de Québec serait encline au désordre et à l'anarchie. C'est une insulte à toute la province de Québec et à toute la race. Je proteste au nom du gouvernement et de la province. Je regrette profondément que le chef de l'opposition ait placé son parti dans une telle situation. S'il veut se lever et dire qu'il s'est trompé, qu'il ne voulait pas faire l'œuvre des communistes, je suis prêt à le féliciter et à le remercier. S'il ne veut pas le faire, qu'il porte toute la responsabilité de son attitude. Je lui demande comme Canadien français et comme citoyen de la province de Québec, de rétracter ce qu'il a dit pour l'amour de sa race et la gloire de sa province. Et même s'il ne veut pas le faire pour ces considérations, qu'il le fasse au moins en justice, pour ne pas ajouter au calice qui a abrégé les révérends Frères du Sacré-Cœur, et dans son propre intérêt.

M. Bouchard et le fascisme

M. Bouchard. — Evidemment le premier ministre n'a pas besoin de bombes lacrymogènes pour faire pleurer la Chambre. Les discours du premier ministre sont de nature à faire pleurer les cœurs les plus endurcis. Il me demande de rétracter. Rétracter quoi? La vérité? Jamais. J'ai simplement cité les faits. Ce que j'ai dit n'implique personne.

J'ai simplement cité des faits pour montrer au maire de Montréal, qui ne voit pas de danger fasciste, qu'il existe des fascistes dans la province. C'est parce que j'aime la province de Québec et les Canadiens français que j'ai dit cela. J'aime le système de paix sous lequel nous vivons. Je déteste et j'abhore le communisme et le fascisme. J'aime la démocratie, malgré ses imperfections, ses inconvénients et ses désavantages. J'aime ce système de paix dont nos familles jouissent depuis toujours. Je n'aime pas ceux qui sèment et fomentent la révolte et je demande au gouvernement de les combattre. Je suis contre tous les systèmes de dictature. Rétracter la vérité? Le premier ministre peut le faire, c'est son affaire. Quant à moi, je maintiens ce que j'ai dit. Quand je parle de mon siège de député, j'ai conscience de mes responsabilités. Les faits existent et je veux montrer les dangers du fascisme, pour répondre au maire de Montréal qui n'en voit pas. Nous n'avons pas besoin de guerres civiles, qu'elles soient fomentées par les communistes ou les fascistes. Je suis en faveur du système de liberté que nous avons, je suis en faveur de notre système de paix. Et c'est pour cela que j'ai voulu signaler à la Chambre les dangers du fascisme, car nous sommes d'accord sur ceux du communisme.

Je ne crains pas les moyens que prend le premier ministre pour essayer de soulever l'opinion publique contre moi, contre nous. D'autres ont déjà essayé. Je continuerai à dire ce que je pense, ce que je crois devoir dire, je marcherai mon chemin, droit, je ferai mon devoir, advenne ce que pourra.

M. Félix Dubé, de Témiscouata, parle ensuite et, dans un solide discours, dénonce le communisme.

M. Bilodeau

M. Joseph Bilodeau, ministre de l'Industrie et du Commerce, félicite M. Dubé de son discours. Il aurait aimé entendre de pareilles déclarations tomber des lèvres du chef de l'opposition, mais celui-ci a préféré faire l'éloge de la démocratie. Il regrette que M. Godbout, alors que les plus hautes autorités religieuses viennent de dire en avertissement: "N'allons pas sous la menace d'un danger qui n'existe pas, publier l'ennemi véritable, qui est le communisme", soit venu déclarer que le communisme est moins dangereux que le fascisme. Et voici que le député de Berthier, qui nous a dit qu'il avait un fasciste à son emploi, nous affirme que les jeunes gens s'affilient par centaines chaque semaine à Montréal, au fascisme. Le gouvernement va continuer à poursuivre les fauteurs de désordre où ils se trouvent.

M. Leduc

M. Leduc, ministre de la Voirie — On a fait allusion au fascisme à Montréal. Je me rappelle le temps où j'ai été échevin à Montréal, et qui a été pendant la période la plus troublée, de 1934 à 1936. Il y avait alors des assemblées communistes qui se tenaient publiquement dans la ville; il y avait des salles et des écoles communistes. On offrait même des avantages matériels aux pauvres chômeurs pour les recruter comme communistes. Depuis l'avènement du gouvernement de l'Union nationale, les choses ont changé. Nous avons mené une lutte efficace contre le communisme et nous n'avons plus ni ces assemblées ni ce recrutement.

Le communisme prend des adeptes chez nous, chez les gens qui ont perdu confiance dans le gouvernement et qui se tournent donc ailleurs. Ces gens, à Montréal, voyaient s'étaler le gaspillage et le vol. Depuis l'arrivée du gouvernement national, et les législations excellentes et judicieuses qui ont été passées, nous avons permis à la population de reprendre confiance. Aussi je crois que le gouvernement, par son administration et ses lois, a fait énormément pour détruire le mouvement communiste et enrayer toute velléité fasciste.

M. Taché

M. Taché, député de Hull, dit que dans la province de Québec et en dehors les ennemis des Canadiens français veulent faire croire que la province de Québec veut le fascisme. Le résultat, c'est qu'avec cette campagne on augmente les haines contre les nôtres. Et les nôtres qui se prêtent à ce jeu favorisent la campagne de calomnies contre Québec.

Nouvel instrument de musique religieuse

Les "ondes Martenot"

Paris, 2 (P.C.-Havas) — Les "ondes Martenot" vont prendre place parmi les instruments de musique religieuse.

L'éminent ingénieur Martenot, qui a mis au point il y a environ deux ans un instrument électrique absolument original, a été prié par le cardinal Verdier, archevêque de Paris, de venir à l'archevêché faire une démonstration musicale des possibilités de son instrument. A la suite de cette présentation le cardinal lui a demandé de se livrer à quelques essais à Notre-Dame. Ceux-ci ayant été concluants on compte que les fidèles du diocèse de Paris auront la surprise d'entendre des accents inconnus, encore plus amples que ceux des grandes orgues de l'église métropolitaine retentir sous les voûtes de Notre-Dame de Paris au cours des offices solennels de Pâques.

On sait que les "ondes Martenot" proviennent d'un appareil électrique qui supprime complètement les aigus techniques des autres instruments. Les sons que produit l'appareil sont en quelque sorte des sons purs absolument libérés des servitudes des cordes ou des archets. On peut aussi bien donner un plein effet dans l'aigu ou dans le grave et on imite tous les instruments connus: orgues, hautbois, trompettes. "Les ondes collaboreront avec les orgues et les chœurs, a déclaré au représentant de l'Agence Havas l'ingénieur Martenot interrogé à propos de l'utilisation de son invention dans le domaine de la musique liturgique. Le timbre de mon instrument est très différent de celui de l'orgue. Il est plus humain, plus expressif. Je suis heureux et fier de l'utilisation de ces ondes électriques pour l'interprétation de la musique religieuse. Vous comprenez que c'est une grande joie pour un artiste de manier une matière nouvelle."

A Notre-Dame

Le R. P. Bellouard, O.P.

Voici le sujet des sermons du R. P. Bellouard, O.P., qui prêchera le carême à Notre-Dame encore cette année.

1er dimanche: Que pouvait bien penser Jésus en regardant la foule humaine?

2e Que peut bien penser un homme en face de la vie?

3e Que pouvait bien penser l'Enfant prodige, tout seul, dans son champ?

4e Que pouvait bien penser le pauvre Lazare sous le portail du mauvais riche?

5e Que pouvait bien penser saint Paul dans son cachot, à Rome?

Pâques. — Que pouvaient bien penser les deux disciples sur la route d'Emmaüs, le soir de Pâques?

Vendredi de la Passion — Que pouvait bien penser la Vierge Marie en écoutant les Sept Paroles?

Soir du Jeudi Saint. — Que pouvait bien penser Jésus au Cénacle, la nuit?

Vendredi Saint. — Que peuvent bien penser les gens au souvenir de Jésus crucifié?

1er vendredi — La faute d'Eve.

2e L'angoisse de Suzanne.

3e Le cri d'une mère.

4e Les ciseaux de Dalila.

RETRAITE DES FEMMES

Lundi de la Passion. — L'erreur de Marthe.

Mardi. — Le centime de la veuve.

Mercredi. — Les larmes des femmes.

Jeudi. — Le service des Galiléennes.

RETRAITE DES HOMMES

(Quatre types d'hommes d'après l'Ecriture):

Dimanche des Rameaux. — Esau et ses lentilles, ou: Grosse perte et petit bénéfice.

Lundi: Goliath et sa cuirasse, ou: Le danger de se croire invincible.

Mardi: Samson et ses cheveux, ou: Comment s'effondre un colosse.

Mercredi: Pilate et sa cuvette, ou: Il ne suffit pas de se laver les mains pour les avoir propres.

"Coups de roulis"

Continuant leur politique de ne présenter que des spectacles de première valeur, les Variétés Lyriques annoncent, comme prochain spectacle, les 24, 25, 26 et 27 mars prochains, "Coups de roulis", opérette d'André Messager.

Albert Willemetz qui a composé le livret d'après le roman de Maurice Larrouy nous a conçu une opérette des plus originales autant dans le texte que dans la mise en scène. Il a fait preuve d'un réel métier dans les passes scéniques, et c'est un feu continu qui se déroule à bord du magnifique navire de guerre, "Le Montesquieu".

Il n'est pas banal du tout d'avoir choisi la salle d'armes et le pont d'un navire de la marine française comme cadre d'opérette, permettant au talentueux Alfred Faniel de nous présenter des décors nouveaux élaborés avec son bon goût habituel.

On verra Lucile Laporte dans le premier rôle féminin. A bord du "Montesquieu", l'élément masculin sera représenté par MM. Lionel Daunais, Charles Goulet, Julien Lippé, Léon Noël de Tilly et autres.

Les billets pour les représentations de "Coups de roulis" sont dès maintenant en vente au contrôle des Variétés Lyriques ouvert tous les jours (excepté le dimanche) entre 10 et 6 heures. Le numéro de téléphone est L'Ancester 2053.

Les lois ouvrières

Menace de grève générale

A la fin de l'entrevue avec le ministre Tremblay, des représentants des syndicats catholiques et des unions internationales prétendent que les amendements aux lois ouvrières vont déclencher des grèves dans toute la province — Le ministre les en défie virtuellement — M. Tremblay demande la coopération de tous — Il promet que la loi des accidents du travail ne sera pas amendée sans que les unions ouvrières soient consultées

M. l'abbé Côté et M. Francq

Québec, 3. — Le ministre du Travail, M. William Tremblay, a virtuellement défié les ouvriers des Syndicats catholiques et des Unions internationales de déclencher une grève générale dans la province, dans les remarques qu'il leur a faites à l'issue de l'entrevue, à un lieu au sujet des lois amendement la loi des salaires raisonnables et celle des conventions collectives. Les amendements à ces lois ont déjà franchi l'étape de la troisième lecture à l'Assemblée législative, malgré l'opposition des libéraux et du parti national, et sont maintenant à l'étude par le Conseil législatif.

Vers la fin de l'entrevue, l'abbé Georges Côté, aumônier de la C.T.C.C., avait parlé du changement radical de l'article 39 de l'ancienne loi des contrats collectifs, devenue, l'an dernier, la loi relative aux salaires des ouvriers, et avait parlé de la nécessité de l'atelier fermé expliquant pourquoi et comment le principe de l'atelier fermé est nécessaire pour que se maintiennent les groupements ouvriers. Et M. Côté avait dit que les changements apportés à l'article 39 étaient de nature à provoquer des grèves.

Vingt ans en arrière

Au début de ses remarques, M. l'abbé Côté a déclaré qu'il n'avait aucune objection à être pour ainsi dire rappelé à l'ordre si ses ex-

pressions dépassent sa pensée. Avec les changements à l'article 39, a-t-il dit en substance, vous allez faire mourir les unions ouvrières. On va dépenser de l'argent, du temps et nos santés pour organiser les ouvriers et pour les aider et avec cette loi on va retourner vingt ans en arrière. Le mot "liberté du travail", il faut s'entendre là-dessus. Dans quelle situation allons-nous nous trouver si le principe de l'atelier fermé n'est pas reconnu? L'atelier ouvert signifie encombrement et concurrence sans cesse accrue, concurrence au détriment de la compétence, et bas salaires. En effet, avec l'atelier ouvert ce n'est pas le plus compétent qui sera embauché, mais celui qui s'offrira au salaire le moins élevé, au détriment de toute la classe ouvrière.

Menace de grèves

On veut fermer les boutiques parce qu'on ne peut fermer les métiers comme certaines professions. L'atelier ouvert signifie, outre le mépris de la compétence et les bas salaires, la sous-alimentation et tout ce qui s'ensuit. L'article 39 va pousser à la grève. Est-ce vrai? demande M. l'abbé Côté en regardant les membres des deux groupes.

— Oui, répond M. Francq aux applaudissements de plusieurs délégués. L'un des délégués dit: Oui, certain, ils vont en avoir des grèves. M. l'abbé Côté continue: Certes, le principe de la liberté du travail doit être reconnu et le gouvernement doit encourager cette liberté. Mais cela ne doit pas se faire de façon à nuire au droit d'association. Nous retournons 20 ans en arrière avec tout cela.

Les salaires des bûcherons

M. Louis-Philippe Côté, président de l'Union catholique des bûcherons, se prononce ensuite contre divers articles de la loi.

Quand M. Côté termine son exposé, M. Tremblay lui dit: "Je suis content d'apprendre que vous êtes satisfaits des salaires".

M. Côté (souriant) — "Pas tellement. J'ai dit que les bûcherons avaient de meilleures conditions de travail, à certains points de vue."

M. Tremblay, après avoir obtenu de M. Côté une copie de son mémoire, déclare à la délégation: — "Votre visite me fait plaisir."

Vous êtes toujours les bienvenus. Je tiens à vous féliciter d'être venus et nous sommes toujours contents de vous entendre. Je ne veux pas vous faire de promesses ni vous faire la leçon. Par ces lois nous avons voulu améliorer votre situation. Je crois que toutes vos demandes et toutes vos représentations devraient être toujours faites sans esprit politique. Nous avons besoin de collaboration, vous autres comme nous autres.

"Quelqu'un a parlé tout à l'heure de grève. Je ne fais pas de reproche à personne. Mais parler ainsi, c'est une mauvaise mentalité. Il y a un besoin d'harmonie dans les têtes dirigeantes du mouvement ouvrier. Je crois que vous devez viser à faire l'éducation des ouvriers bien plus qu'à obtenir le nombre. Il faut éduquer le grand prolétariat, lui faire comprendre qu'il a intérêt de se joindre à l'union. Il est inutile d'essayer de faire entrer les ouvriers dans nos organisations en employant certains moyens. Le seul moyen c'est de les convaincre que c'est dans leur intérêt."

Les salaires "raisonnables"

"Si je pouvais rendre service aux ouvriers, ce serait ma gloire. Vous protestez contre la loi. Quelqu'un parmi vous autres a parlé de la loi des salaires raisonnables. Je peux bien vous le dire, c'est moi qui me suis opposé à un autre nom, c'est moi qui étais opposé au mot salaire minimum. Je crois que c'est mieux, raisonnable. C'est plus pratique. Des amendements s'imposent aux lois ouvrières."

"Rien ne vous empêche de venir plus souvent. Mais vous devez faire confiance au gouvernement qui a fait quelque chose pour vous. Le seul fait de faire payer des patrons qui n'ont pas tenu parole est déjà un grand argument pour l'article 3 (qui modifie l'article 7 de l'ancienne loi et permet au gouvernement de donner un effet rétroactif de quatre mois à une convention collective, ou à un décret relatif à des contrats collectifs). C'est un argument suffisant. Faites un essai loyal. Des fois, ça prend 3 mois pour faire passer un contrat au conseil des ministres. C'est pour ça que nous voulons pouvoir donner un effet rétroactif."

Qu'on fasse un essai loyal

"Faites un loyal essai de la loi."

sans être vindicatifs. Si vous êtes vindicatifs, à quoi est-ce que ça sert? La grève n'est pas une manière d'obtenir quelque chose de bon. Vous n'êtes pas organisés assez forts pour vous montrer vindicatifs, et ça vaut bien mieux de s'entendre. Quand nous serons plus solidaires, plus unis, vous serez plus convainquants et vous pourrez mieux faire valoir vos points de vue. Vous n'arriverez jamais à rien de durable avec les grèves."

Un délégué. — Vous n'arriverez jamais à ce que vous voulez avec votre loi.

M. Tremblay. — Vous êtes un pessimiste, je suis un optimiste. M. Arthur Martel (des Unions internationales de Montréal) dit au ministre qu'il devrait donner aux ouvriers le temps d'étudier les lois ouvrières, et aux délégués le temps de se préparer pour arriver d'une façon plus présente devant les membres du gouvernement. "Comme ça, actuellement, on n'a pas même le temps de se peigner et de se laver. Ça n'a pas de bon sens, venir vous voir de même."

Le principe de la loi n'est pas changé

M. Tremblay répond que le gouvernement est toujours disposé à entendre les représentants du Travail. "Mais à propos de ces lois, dit-il, le gouvernement avait pensé que ce n'était pas nécessaire de vous rencontrer. Remarque: bien qu'on ne fait pas de changement dans la loi. Le principe de la loi n'est pas changé, lisez-la. On change rien que des modalités pour l'application. C'est le procédé d'application qu'on change. D'ici un an on pourrait en faire l'essai."

M. Arthur Martel. — En tout cas, gênez-vous pas pour nous déranger, quand vous voudrez nous consulter. Vous nous dérangez bien plus par ces lois-là."

M. Tremblay. — Ça nous fait toujours plaisir de vous voir.

M. Gustave Francq. — M. le ministre, avant que nous nous séparions, la loi des accidents du travail va être votée. Pouvons-nous vous demander qu'aucune loi du Travail ne soit passée avant que nous soyons présents, nous des organisations ouvrières? De cette façon, nous éviterons le heurt qui se produit actuellement. C'est un bill très important, et je crois qu'il conviendrait de consulter les unions ouvrières. Nous voulons

collaborer avec le gouvernement, mais pour cela il faut que nous connaissions les lois."

M. Tremblay explique alors qu'il est entendu que le bill de M. Philippe Monette (U. N., Laprairie-Naperville) sera étudié en comité, et que les organisations ouvrières pourront faire valoir leurs vues. Et sur ce, l'entrevue prend fin, les délégués se retirent en faisant divers commentaires.

Cercle Léon XIII

Ce soir, le Cercle Léon XIII, à sa réunion bi-mensuelle, fera une étude de la Loi des salaires raisonnables et de la loi relative au Salaire des ouvriers.

Les délégués J. M. Chalut et Raymond Delsile parleront sur ces sujets.



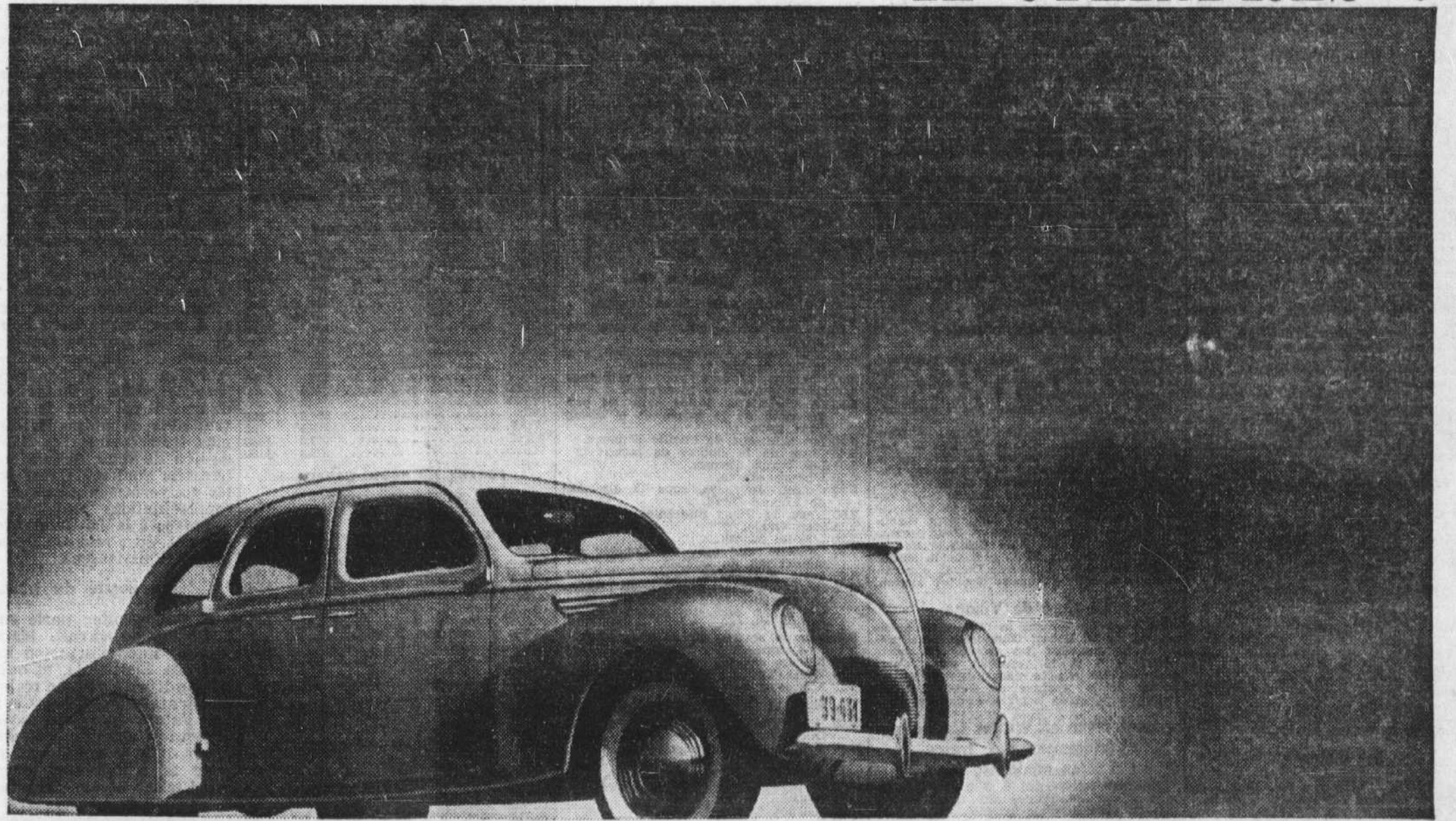
UNIQUE!
Riche en minéraux, l'eau thermale de Vichy est unique au monde. Et l'on peut la boire chez soi, telle qu'elle est à sa source, et sans qu'elle ait perdu aucune de ses vertus naturelles.

LA FACILITÉ LA RECOMMANDÉ CONTRE:
LE RHUMATISME
L'ARTHRITISME
LA DYSPÉPSIE
ET LES AFFECTIONS REUMATIQUES
ET VÉSICALES

VICHY Célestins

L'embouteillage, sur place, est contrôlé par l'Etat.

AVEZ-VOUS DÉJÀ CONDUIT UNE "12-CYLINDRES"?



LA V-12 LINCOLN-ZÉPHYR

Ceux qui n'ont jamais conduit une 12-cylindres la relient d'abord, dans leur esprit, au facteur vitesse. En effet, et incontestablement, c'est là une des qualités de la Lincoln-Zephyr — mais on a plaisir à s'en servir pour bien d'autres raisons: réserve de puissance, roulement élastique, rigoureuse tenue de route.

Tout, en elle, inspire la confiance et porte à conduire sans hâte mais avec plus de satisfaction. Ses nouveaux usagers constatent que leurs parcours habituels s'effectuent plus vite — mais qu'ils conduisent moins précipitamment. Après avoir atteint une allure uniforme, ils s'y maintiennent sans lassitude ni "courir la poste".

De même, ceux qui n'ont jamais conduit une 12-cylindres s'imaginent qu'elle serait d'emploi coûteux.

Les performances de la Lincoln-Zephyr sont à la fois efficaces et économiques. Ses usagers font de 16 à 20 milles au gallon, quelque temps qu'il fasse et quelles que soient la route et la circulation. Grâce à la perfection de nos méthodes de fabrication et à la précision de son mécanisme, ses frais d'entretien sont des plus raisonnables.

Enfin, faut-il croire qu'une Lincoln-Zephyr coûte cher? Son prix est des plus abordables — mais, par sa beauté, sa souplesse, la sécurité qu'elle inspire, l'incomparable équilibre de ses qualités, elle n'a pas de rivales, quel qu'en soit le prix.

Six magnifiques carrosseries au choix, y compris deux nouveaux modèles convertibles: un Sedan et un Coupé. Ford Motor Company of Canada, Limited.



Corby's
LONDON DRY GIN

DISTILLÉ ET EMBOUTEILLÉ AU CANADA
25 oz. \$1.80 — 40 oz. \$2.70

COMMERCE ET FINANCE

Nouvelles Raisons Sociales

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées

St-Pierre Automobile Eng'g., Arthur St-Pierre, André-Yves St-Pierre.
Jack's Garage, 4321 rue Clarke, Dame Sylvie Esbisky, épouse séparée de biens par contrat de mariage de Jack Stubina.
St. Andrew's Lodger Palace, Léon Chagnon et Lucien Berthiaume.
Fay Garment Co., Julius Kirshenbaum.
Imperial 5c to 1.00, 1363 est rue Ontario, Charles Miller.
Montreal Draperies Reg'd., 1123 est, rue Ste-Charlotte, Dame Estelle K. Barkun, épouse de Hyman, mariée et séparée de biens par contrat de mariage.
L'Association du Travail Spécialisé, J.-Roger Moreau.
Pharmacie Rosemont, Sydney Duckett.
J. G. Grant & Company, 6330 rue Desjardins, Dame Hélène Grant, épouse de John Grant, mariée et séparée de biens par contrat de mariage.

Les nouvelles en raccourci

Diner-causerie de la chambre cadette
 Ce soir, à 6 heures 30, au Salon rose de l'hôtel Windsor, premier diner-causerie de la Chambre de commerce cadette de Montréal, qui marquera l'inauguration d'une campagne de recrutement, dont l'objectif est de porter à mille le nombre de ses membres. Le colonel Wilfrid Bovey, directeur des relations extérieures de l'Université McGill, sera le conférencier d'honneur.

Walkerville Brewery

Le bénéfice net de la Walkerville Brewery a plus que doublé en 1937, il s'est traduit par \$29,480 comparé à \$12,534 l'année précédente. Le bénéfice brut s'est chiffré à \$297,507, contre \$232,597. Le compte de surplus acquis s'est accru de \$37,528 durant l'année.

Recettes de C.N.R.

Pendant la semaine terminée le 28 février 1938 les recettes brutes de la Canadian National se sont élevées à \$3,622,202 contre \$4,028,534 durant la semaine de 1937 correspondante, une diminution de \$406,332.

Canada Steamship

Les revenus d'opération de Canada Steamship Lines et de ses filiales ont augmenté de plus d'un million de \$ sur ceux de l'année précédente à \$10,464,454. Compte tenu de toutes les dépenses, de la dépréciation, du service d'intérêt, etc., il reste un profit net de \$25,495 ou de \$1.02 par action privilégiée, comparativement à une perte nette de \$1,569,960 en 1936.

L'acier

L'amélioration des achats a contribué à élever la production de 4 des 9 principaux centres cette semaine. Ces gains ont été contrebalancés toutefois par de légers reculs dans plusieurs autres régions, ce qui fait que le taux moyen d'opération dans tout le pays est demeuré inchangé à 30 p.c. du plein rendement.

Les prix des ribbons ont fléchi légèrement à la suite de la confirmation des cours de la fonte en guesse pour le second trimestre; l'indice d'Iron Age a baissé de 9 cents à \$13.58.

Les pétroles

Calgary, 3 (P. C.). — En janvier dernier, la production pétrolière de l'Alberta a touché un nouveau record, soit 441,196 barils comparativement à 394,893 barils en décembre, qui était la production record de 1937. Pour sa part, Turner Valley a produit en janvier dernier 440,974 barils.

Intercolonial Coal

L'Intercolonial Coal Company Limited rapporte pour l'année close le 31 décembre 1937 un revenu global de \$82,780 à comparer à \$79,167 l'année précédente. Le bénéfice net s'est établi à \$69,321, compte tenu des impôts sur le revenu, ce qui est égal à \$3.40 par action privilégiée et se rapproche de \$67,292 ou de \$3.30 par action privilégiée précédemment. Le bénéfice net équivalait à \$5.32 par action ordinaire à comparer à \$5.12 l'année précédente.

Junior B. of T.

Ce soir, à 8 h. 30, Exchange Hall, immeuble Board of Trade, parlementaire du Montreal Junior Board of Trade.

Emission adjugée

Sherbrooke, 3 — Le conseil municipal vient d'adjuger une émission de \$150,000 d'obligations au taux de 3 1/2 p.c. dont la date d'échéance s'étend sur une période de quinze ans.

B. C. Telephone

La B. C. Telephone Company rapporte pour 1937 un revenu brut de \$5,456,972 à comparer à \$5,063,706 en 1936. Après avoir défrayé toutes les charges, après avoir tenu compte de toutes les soustractions et après avoir alloué une somme de \$38,000 à la réserve des contingences, le bénéfice net se traduit par \$716,805 comparative à \$702,622 en 1936. Après avoir défrayé les services de dividendes la compagnie a porté une somme de \$26,805 au surplus soit \$3,000 de plus que l'année précédente.

En Bourse locale

Reculs de plus d'un point

(P.C.) — La tendance à la baisse s'est accentuée ce matin, avec les reculs allant jusqu'à plus d'un point.

Les métaux ont surtout fléchi: Noranda a glissé de plus de 2 points, Smelters d'un point et International Nickel de 1/2. Chez les papiers, St-Lawrence Corp. privilégié a reculé d'un point, tandis que Price Brothers a fléchi de 2, si les actions privilégiées ont avancé de 1/2. Les ferroviaires étaient fermes. Les utilités en ont fait autant, à l'exception de Brazilian, qui a glissé de quelques fractions de point.

General Steel Wares a glissé d'environ un point, tandis que International Pele et Dominion Steel and Coal "B" ont reculé de quelques fractions de point.

Sur le Curb

Marché lourd et terne

(P.C.) — La section des mines était plutôt irrégulière, tandis qu'il y avait très peu d'activité chez les papiers et les industriels.

Dans la section des mines, Canadian Malartic, Chibougamau, Preston, Read-Author et Sladen ont glissé de 2 à 5 sous. Dome a glissé de 3 points et Lake Shore a avancé d'une fraction de point. Sladen et Macassa ont fait 10 sous, tandis que Sherritt-Gordon et Perron ont avancé de quelques sous.

Consolidated Paper a fléchi de quelques fractions. Dominion Engineering et Massey-Harris privilégié ont reculé d'autant.

A Wall Street

Tendance à la baisse

(P.A.) — Le marché était lourd ce matin et la tendance était reculée à la baisse. Vers midi les reculs, de quelques fractions de point, dominaient. On observait encore quelques reculs d'un point et plus.

Ont fléchi: U. S. Steel, Bethlehem, General Motors, Chrysler, Westinghouse, Allied Chemical, Douglas Aircraft, Boeing, American Telephone, Consolidated Edison, Anaconda, Kennecott, Dome, Woolworth et International Harvester.

Marché des changes

Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.G. Beabien et Compagnie:

	Pair	Ouv.
Angleterre, L. S.	\$4.86 2-3	\$5.02 1-4
France, franc	0.392	0.326 3-4
Belgique, belge	1.390	1.700
Italie, lire	0.0526	0.0527
Suisse, franc	1.93	2.322
Hollande, florin	4.02	5.596
Espagne, peseta	1.93	0.060
Suède, couronne	2.68	2.585
Norvège, couronne	2.68	2.585
Danemark, couronne	2.68	2.585
Bresil, milreis	1.196	0.0590
Etats-Unis, dollar	\$1.16 p.c.	p.c.
Allemagne, R. Mark	2.382	0.407

Cours fournis par la Presse Canadienne

	Pair	Ouv.
A Montréal:		
Livre sterling	\$5.01 7-8	
Dollar américain	\$1.00 1-4	
Franc	0.326 1-4	
A New-York:		
Livre sterling	\$5.01 3-4	
Dollar canadien	99 63-64	
Franc	0.326 1-2	
A Paris:		
Livre sterling	158.77 1-2	
Dollar américain	20.26 7-8	
Dollar canadien	30.61 3-4	
En or:		
Livre sterling	128.10	
Dollar américain	58.95	
Dollar canadien	58.92	

Marché de Calgary

	Offre	Demande
Advance	0.05 1/2	
Admiral	0.05 1/2	
Alberta Pacific	0.05 1/2	
Anaconda	0.05 1/2	
British Dominion	0.05 1/2	
Calgary and Edmonton	0.05 1/2	
Commonwealth	0.05 1/2	
Dalhousie	0.05 1/2	
Davies Petroleum	0.05 1/2	
East Crest	0.05 1/2	
Firestone	0.05 1/2	
Freehold	0.05 1/2	
Globe	0.05 1/2	
Highwood Sarcos	0.05 1/2	
Home Oil	0.05 1/2	
Hunter Valley	0.05 1/2	
Letbridge	0.05 1/2	
Madison	0.05 1/2	
Marathon	0.05 1/2	
McDonald Segur	0.05 1/2	
McLeod	0.05 1/2	
Mercury	0.05 1/2	
Merland	0.05 1/2	
Model	0.05 1/2	
Monarch	0.05 1/2	
National Petroleum	0.05 1/2	
New Valley	0.05 1/2	
Okla. com.	0.05 1/2	
Okla. priv.	0.05 1/2	
Pacific	0.05 1/2	
Prairie Royalties	0.05 1/2	
Reward	0.05 1/2	
Richfield	0.05 1/2	
Ritchfield	0.05 1/2	
Royalty	0.05 1/2	
Sunoco	0.05 1/2	
Sunoco	0.05 1/2	
Turner Valley	0.05 1/2	
Union Oil	0.05 1/2	
Vanilla	0.05 1/2	
Vulcan	0.05 1/2	
West Valley	0.05 1/2	
Wayman	0.05 1/2	
Wellington	0.05 1/2	
West Plan	0.05 1/2	

Dividendes déclarés

Associated Breweries of Canada, 20 cents par action ordinaire, payable le 31 mars aux actionnaires inscrits le 15 mars; 1 1/4 p.c. par action privilégiée, payable le 15 mars.

Canadian Westinghouse Co., 50 cents par action, payable le 15 mars aux actionnaires inscrits le 21 mars.

Pickle Crow Gold Mines, 10 cents par action, payable le 31 mars aux actionnaires inscrits le 15 mars.

Les obligations

COURS EN FERMETURE HIER

	Offre	Demande
2 1/2% oct. 15, 1939	101 1/2	102 1/2
2 1/2% juin 1er 1943	102 1/2	103 1/2
2 1/2% nov. 15 1944	100 1/2	101 1/2
3% oct. 15 1942	99 1/2	100 1/2
3% sept. 15 1943	98 1/2	99 1/2
3% juin 1er 1950-55	98 1/2	99 1/2
3 1/2% juin 1er 1946-49	102 1/2	103 1/2
3 1/2% oct. 15 1946-51	101 1/2	102 1/2
3 1/2% juin 1er 1950-55	99 1/2	100 1/2
3 1/2% oct. 15 1944-49	100 1/2	101 1/2
4% oct. 1er 1945-50	101 1/2	102 1/2
4% oct. 1943-45	101 1/2	102 1/2
4% oct. 15 1947-52	101 1/2	102 1/2
4 1/2% sept. 1er 1940	101 1/2	102 1/2
4 1/2% oct. 15 1944	101 1/2	102 1/2
4 1/2% fév. 1er 1946	111 1/2	112 1/2
4 1/2% nov. 1er 1946-50	110 1/2	111 1/2
4 1/2% nov. 1er 1947-51	111 1/2	112 1/2
4 1/2% nov. 1er 1948-52	111 1/2	112 1/2
4 1/2% nov. 1er 1949-53	112 1/2	113 1/2
5% nov. 15 1941	111 1/2	112 1/2
5% oct. 15 1943	111 1/2	112 1/2

AVEC GARANTIE DE L'ETAT:

C.N.R. 2% 1942	100 1/2	101 1/2
C.N.R. 2% 1943	99 1/2	100 1/2
C.N.R. 2% 1944	99 1/2	100 1/2
C.N.R. 3% 1945-50	98 1/2	99 1/2
C.N.R. 3% 1946-51	97 1/2	98 1/2
C.N.R. 3% 1947-52	97 1/2	98 1/2
C.N.R. 4% 1951	114 1/2	115 1/2
C.N.R. 4% 1952	113 1/2	114 1/2
C.N.R. 4% 1953	112 1/2	113 1/2
C.N.R. 4% 1954	111 1/2	112 1/2
C.N.R. 5% 1955	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1956	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1957	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1958	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1959	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1960	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1961	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1962	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1963	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1964	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1965	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1966	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1967	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1968	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1969	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1970	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1971	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1972	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1973	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1974	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1975	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1976	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1977	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1978	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1979	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1980	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1981	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1982	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1983	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1984	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1985	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1986	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1987	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1988	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1989	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1990	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1991	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1992	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1993	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1994	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1995	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1996	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1997	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1998	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 1999	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2000	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2001	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2002	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2003	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2004	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2005	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2006	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2007	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2008	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2009	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2010	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2011	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2012	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2013	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2014	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2015	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2016	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2017	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2018	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2019	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2020	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2021	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2022	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2023	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2024	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2025	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2026	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2027	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2028	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2029	120 1/2	121 1/2
C.N.R. 5% 2030	120 1/2	121 1/2

MUNICIPALITES:

Calgary 5% 1945	72 1/2	73 1/2
Edmonton 5 1/2% 1947	72 1/2	73 1/2
Grande Prairie 4 1/2% 1945	93 1/2	94 1/2
Regina 4 1/2% 1945	93 1/2	94 1/2
Saskatoon 4 1/2% 1945	93 1/2	94 1/2
Winnipeg 4 1/2% 1945	93 1/2	94 1/2
Calgary 5% 1945	72 1/2	73 1/2
Edmonton 5 1/2% 1947	72 1/2	73 1/2
Grande Prairie 4 1/2% 1945	93 1/2	94 1/2
Regina 4 1/2% 1945	93 1/2	94 1/2
Saskatoon 4 1/2% 1945	93 1/2	94 1/2
Winnipeg 4 1/2% 1945	93 1/2	94 1/2

Payables au Canada et à New-York.

Raybould, Canada, N.Y. et Londres.		
CIES DE TRANSPORT:		
Can. Atlantic 4% 1955	93	95
C.P.R. 3% 1945	91½	93½
C.P.R. 3½% 1951	92	94
C.P.R. 4% 1949	95	97
C.P.R. 5% 1954	101	103
C.P.R. 6% 1942	104	106
C.P.R. 4% 1944	93½	100½
C.P.R. Debs 4% perp.	84	86
C.P.R. 4½% 1946	100½	101½
C.P.R. 4½% 1960	95	97

LA VIE SPORTIVE

Le Canadien devrait vaincre les Américains

Le Canadien nous revient au programme ce soir, au Forum, et comme notre club de la Ligue Nationale de hockey se rendait facilement compte de l'importance de cette rencontre.

Les gars de Red Dutton ambitionnent de vaincre le Bleu Blanc Rouge afin de déloger les Habitants de la deuxième position de la section canadienne et les new-yorkais tenteront l'impossible pour remporter les honneurs de la victoire ce soir et qui laisserait le club de la métropole américaine un seul point en arrière du tricolore avec deux parties de plus à jouer que le Canadien.

Le Bleu Blanc Rouge vise la première position de la division canadienne malgré que ses chances soient plutôt minces et le gérant Hart a demandé à ses protégés de faire leur gros possible pour infliger une défaite à leurs rivaux de ce soir afin de pouvoir gagner du terrain sur le Toronto, qui est inactif ce soir.

Mardi dernier le Bleu Blanc Rouge a subi un échec aux mains des Américains, au Madison Square Garden, mais si l'on tient compte des rapports des journaux new-yorkais, le lendemain de la joute, nous devons admettre avec Cecil Hart que le Canadien eut l'avantage du jeu mais qu'il n'a pas été favorisé par la chance et que seule la guigne a causé l'échec du Bleu Blanc Rouge.

Le Canadien alignera la même équipe qui a bataillé contre les Américains mardi dernier et les amateurs locaux verront Toe Blake à l'œuvre ce soir et pourront constater que ce brillant joueur est maintenant complètement rétabli et qu'il peut rendre de précieux services à notre club qui a encore plusieurs joueurs sur la liste des blessés.

Babe Siebert, Polly Drouin et Armand Mondou ne pourront participer à la rencontre de ce soir car le gérant Hart ne veut courir aucun risque et préfère garder ces joueurs au repos pendant encore quelque temps pour qu'ils soient complètement remis pour les séries éliminatoires et le pilote du Bleu Blanc Rouge se contentera de donner de l'exercice à ces joueurs dans la joute d'exhibition qui aura lieu demain soir à Buckingham.

Deux autres parties seront disputées ce soir dans les séries de la Ligue Nationale alors que les Ailes Rouges de Detroit iront rendre visite aux Rangers, à New-York, et que les Bruins seront aux prises avec les Eperviers Noirs, à Chicago.

Les Leafs de Toronto et les Maroons sont inactifs ce soir et ce repos devra être profitable à ces deux équipes qui en viendront aux prises samedi soir prochains dans la Ville Reine.

Providence écrase les Aigles, 5-1

Providence, 3. — Les Reds de Providence n'ont fait qu'une bouchée des Aigles de New-Haven triomphant 5-1 hier soir devant une petite foule.

PROVIDENCE. — Buts: Brimsek; défenses: Lesieur et Kallfleisch; centre: Keating; ailes: Kuhn et McManus. Subs.: Hill, Drouillard, Hamill, Starr, Mercer, Giroux, Jarvis, Crawford, Shewchuk.

NEW-HAVEN. — Buts: Gauthier; défenses: McGulley et Gilmour; centre: Carriagan; ailes: Brydson et Hestimer. Subs.: Mancuso, Cook, Hemmerling, Raymond, Boyd, Allen, Doran, Singush, Hoch.

Arbitres: Lamport et Halloran.

Première période
1-Providence, Mercer 6.28
2-Providence, Kuhn 17.53
Punition: Kuhn.

Deuxième période
3-Providence, Hamill 2.39
4-New-Haven, Raymond 7.22
Punitions: Carriagan, Mancuso.

Troisième période
5-Providence, Keating 17.51
6-Providence, Lesieur 19.56
Punitions: Doran, Shewchuk.

La finale de la Ligue Provinciale

La finale pour le championnat de la Ligue Provinciale Senior et le droit de participer aux éliminatoires de la coupe Allan débutera ce soir alors que le Sherbrooke ira visiter le Valleyfield dans la première partie de la série de quatre parties dans sept.

Cette partie soulève beaucoup d'intérêt chez les amateurs de hockey amateur. A sa première année dans la catégorie senior, la Ligue Provinciale affiche une magnifique tenue et plusieurs parties ont été disputées par le vainqueur éliminera le champion de la Ligue Senior Québec.

La partie de ce soir promet d'être très serrée, car les cinq joués qui ont été joués entre le Sherbrooke et le Valleyfield cette saison ont été des plus contestés. Sherbrooke a remporté les deux parties qui ont été disputées chez lui, tandis que Valleyfield le club local a remporté une victoire, par 1 à 0, et a été défait une fois, tandis que la troisième s'est terminée par le verdict nul de 2 à 2.

André Lenglet perd la décision

St-Louis, 3. — Jack Trammell, nègre de Youngstown, Ohio, a remporté la décision d'un combat de dix rondes contre André Lenglet, de France, ici hier soir. Lenglet pesait 205 et Trammell 184.

Victoria et Verdun ont annulé

Les Leafs de Verdun n'ont pu mettre fin à la série semi-finale des séries de la Ligue Senior de Québec et une quatrième partie devra être jouée pour décider des finalistes et c'est dimanche prochain, au Forum, que les clubs Victoria et Verdun seront aux prises.

Le Verdun avait gagné les deux premières parties de la série contre les Vics et l'on s'attendait à voir les protégés d'Albert Leduc disposer de leurs adversaires hier soir, mais à la surprise générale les gars de Dave Campbell ont tenu tête à leurs rivaux pour faire partie nulle de 3 à 3 et se maintenir dans la course au championnat.

Les Leafs prirent l'avantage à la première période lorsque Bill Summerhill enregistra le premier but en faveur des meneurs du groupe Slater, mais les Vics se rallièrent dans la troisième période, et par deux fois ils logèrent la rondelle dans les filets de Bourque avant que Meronek put égaliser les chances.

Une période supplémentaire n'apporta aucun changement puisque Victoria et Verdun comptèrent à tour de rôle et les deux équipes durent quitter la glace en se promettant de faire mieux à la prochaine occasion.

La joute d'hier avait attiré près de cinq mille personnes, et les fervents de notre sport national canadien ont été témoins d'une rencontre rapide et fort intéressante.

Les Leafs étaient privés des services de Paul Arcand qui n'était pas en uniforme, pendant que le Victoria n'a employé que de très rares occasions, pendant que Munday ne fut plus très utile après sa blessure à la jambe au début de la troisième période.

Gallagher a été fort effectif à la défense des Leafs, et il ne s'est reposé que deux minutes, quand il a attrapé une mineure à la deuxième période. A l'attaque Summerhill, Jean-Louis Bourcier, Conrad Bourcier et Ernie Pelissier ont été les plus brillants des Leafs.

Chez les Vics, Jean-Paul Elie, Pennec, Munday, Bessette et Tracey ont été les plus dangereux.

Composition des équipes:
VICTORIA. — Buts: G. Martel; défenses: Wigle et Strickland; centre: Munday; ailes: Pennec et Carroll. Subs.: Tracey, MacNeil, Bessette, Weir, Elie, Moynihan, White, Davis.

VERDUN. — Buts: Bourque; défenses: Titcombe et Gallagher; centre: Meronek; ailes: Desroches et M. Martel. Subs.: Pelissier, Ambois, G. Bourcier, J.-L. Bourcier, Summerhill, Ramsay, Tourville.

Arbitres: Bell et Daigneault.

Première période
1-Verdun, Summerhill 15.35
Punitions: Titcombe, Weir 2, Ambois, Wigle.

Deuxième période
Pas de point.
Punitions: Gallagher, Tourville.

Troisième période
2-Victoria, Tracey 1.14
3-Victoria, Carroll 4.17
4-Verdun, Meronek 9.53
Punitions: Carroll, M. Martel majeure, Weir majeure, Titcombe.

Période supplémentaire
5-Victoria, White 3.39
6-Verdun, Gallagher 9.23
Punitions: Carroll, Pelissier.

Les Juniors sur un pied d'égalité

Les Victoriens ont pu se mettre sur un pied d'égalité avec les Leafs de Verdun, dans la série pour le championnat de la Ligue Junior, en triomphant de leurs rivaux par un résultat de 4 à 1, hier soir, au Forum, en même temps que les seniors bataillaient dans la semi-finale.

Bernard Cardinal a été le facteur de la victoire des Vics hier soir, car après que L. Hébert eût enregistré le premier point de la soirée l'aîné des Vics se lança à l'attaque et ne compta pas moins de trois points avant que les Leafs purent éviter le blanchissage, et cela grâce au but de P. Hébert.

La partie finale de la série, qui est de deux dans trois, aura lieu dimanche après-midi, au Forum, et cette joute commencera à 14 h.

VICTORIA. — But: Barlow; défenses: Munday, Noseworthy; centre: Davis; ailes: Marks, Cardinal, Subs.: Snell, Bowne, Brennan, Marshall, L. Hébert, Turner, Taylor.

VERDUN. — But: Dion; défenses: Eddolls, Bouchard; centre: Maher; ailes: Windsor, P. Hébert, Subs.: Lessard, Dupont, Vidal, Leclerc, Walker, Fontaine, Proulx, Martin.

Arbitres: Heffernan et Bennett.

Première période
1-Victoria, L. Hébert 12.18
Punitions: Eddolls, Proulx, Davis, Dupont, Lessard.

Deuxième période
2-Victoria, Cardinal 5.45
(Munday, Taylor)

3-Victoria, Cardinal 6.57
(Taylor)

Punitions: Leclerc, Munday.

Troisième période
4-Victoria, Cardinal 0.56
(Noseworthy)

5-Verdun, P. Hébert 5.04
(Eddolls, Fontaine)

Punitions: Taylor, Noseworthy.

Granby défait par le Boston

Boston, 3. — Grâce à deux points enregistés par Junie Allen, ancien étoile de l'Université de Dartmouth, les Olympiques de Boston ont pu triompher du Granby par un résultat de 8 à 7, hier soir dans un match d'exhibition.

Le Québec est battu par Sénateurs

Ottawa, 3 (P.C.). — Une furieuse offensive de la troisième période, qui leur a valu trois buts, a permis aux Sénateurs d'Ottawa de battre les As de Québec 4-1 ici hier soir et d'égaliser les chances de la série de trois de cinq. Le vainqueur de la série, dont le match décisif sera disputé à Québec dimanche après-midi, rencontrera le gagnant de la série Verdun-Victoria à la finale pour le championnat de la Ligue Senior.

Ottawa a été à l'arrière presque du commencement du match. Le petit Emile Fortin a donné l'avantage aux As après 48 secondes de jeu, recevant une passe de Frank Tondreau lorsque celui-ci a été mis en échec par Johnny Wilkinson à la ligne bleue d'Ottawa.

A la seconde période, qui a duré 55 minutes, Joffe Séguin a compté le premier de deux buts, égalant le score à 1-1. Tag Millar a compté deux fois à la troisième, et Séguin une fois.

Une bataille a éclaté à la troisième période et Johnny Wing Wilkinson, Millar et Frank Sangle ont tous attrapé des majeures pour leur participation à la bagarre.

QUEBEC. — But: Bolduc; défenses: Tauger et Brennan; centre: Tondreau; ailes: Fortin et Stangle. Subs.: Gauthier, Perreault, Wing, Brodeur, Malenfant, McIntyre, McKinnon, Martin, O'Connell.

OTTAWA. — But: St-Denis; défenses: Pratt et Wilkinson; centre: Millar; ailes: St-Germain et Séguin. Subs.: Finnigan, Lefebvre, Gagnon, Greene, Starr, Payer, Higgins, Irvin.

Arbitres: Leclair, Québec et Shouclède, Ottawa.

Première période
1-Québec, Fortin 48
(Tondreau)

Deuxième période
2-Ottawa, Séguin (Millar) 17.12
Punitions: Tauger, St-Germain, Séguin, Stangle, Irvin, Brennan, Fortin, Greene, Tondreau.

Troisième période
3-Ottawa, Millar (Séguin) 1.32
(St-Germain)

4-Ottawa, Millar 16.39
(St-Germain)

5-Ottawa, Séguin (Millar) 17.36
Punitions: Wing (majeure), Millar (majeure), Sangle (majeure), Wilkinson (majeure).

LIÈGE NATIONAL
Américain à Canadien
Detroit à Rangers
Boston à Chicago.

Le classement des équipes

LIGUE NATIONALE
Section canadienne
Toronto 41 20 13 120 106 48
Canadien 41 16 15 105 106 42
Américain 39 15 15 97 84 39
Maroons 42 22 22 99 125 27

Section américaine
Boston 41 27 25 106 80 46
Rangers 41 24 22 130 77 53
Chicago 42 11 22 90 122 31
Detroit 41 9 22 77 106 29

LIGUE INTERNATIONALE
Section canadienne
Philadelphia 39 22 25 106 80 46
Providence 38 18 14 67 83 42
New Haven 39 12 21 67 84 30
Springfield 41 8 22 77 123 23

Section américaine
Cleveland 41 20 18 91 87 48
Pittsburgh 39 19 14 67 83 42
Syracuse 39 18 16 51 117 98 41

LIGUE INTER-PROVINCIALE
Section canadienne
McGill 10 9 1 0 27 15 18
Quebec 8 2 0 0 47 33 16
Toronto 10 6 3 1 46 34 13
U. de M. 10 1 9 0 24 63 2

Section américaine
Dartmouth 9 6 3 0 38 49 12
Harvard 9 2 5 0 32 41 7
Princeton 9 1 8 0 27 42 3
Yale 9 1 7 1 27 42 3

Le Plateau bat Ste-Anne-de-Bellevue

Le club de hockey de l'école supérieure "Le Plateau" a déclaré sa victoire sur Ste-Anne-de-Bellevue par le résultat de 10 à 1 lors d'une joute dans le tournoi éliminatoire de la Q.A.H.A. pour le championnat juvénile provincial.

Malgré l'absence des Bouchard, Bourcier, Baril et Trudeau (les piliers du club), qui ont joué durant la saison pour d'autres équipes de cette organisation, Le Plateau livre une belle lutte dans ce tournoi. Normandin, Blain, Nante et Poliquin furent les étoiles à l'offensive tandis que Gamache et Lapalme se distinguèrent sur la défense pour les vainqueurs à la dernière joute.

Hollywood battu par les Pirates
St-Jérôme, 3. — Après avoir remporté la trophée Lapointe, emblème du championnat de la Ligue de hockey de la ville de St-Jérôme, le club Hollywood a été défait par les Pirates de Verdun par le résultat de 4 à 1, dans une partie des éliminatoires de la Q.A.H.A. Les locaux eurent l'avantage jusqu'à la fin de la joute, alors que les visiteurs égalisèrent le résultat et comptèrent trois points à la période supplémentaire pour remporter la victoire. Les Pirates de Verdun rencontreront maintenant le vainqueur de la série Ville Mont-Royal - Drummondville dans la ronde suivante.

Les Canadiens contre Maroons
La troisième partie de la série finale pour le championnat de la Ligue féminine de la Cité et du District de Montréal sera disputée ce soir entre les Canadiens et les Maroons à la patinoire du M.A.A.A., à Westmount.

De nombreux concurrents au Kandahar

Le Kandahar fait le sujet de beaucoup de conversations ces jours-ci parmi les amateurs de ski. On sait que cette épreuve, qui consiste à descendre le flanc nord-ouest du mont Tremblant en suivant une piste à pio et tortueuse, taillée à même la forêt, doit avoir lieu dimanche, le 6 courant.

Le Kandahar du mont Tremblant est une course peu ordinaire et seuls sont admis à y participer les skieurs de grande classe, qui ont déjà donné des preuves de leur habileté sur d'autres terrains. La piste que suivent les concurrents mesure exactement 1.87 mille de longueur, avec une déclivité totale de 2.945 pieds, soit 1.090 pieds par mille. Cette piste a une largeur qui varie entre 20 et 80 pieds, suivant qu'elle descend en droite ligne ou qu'elle est sinueuse. On comprend facilement que la vitesse atteinte sur une telle pente devienne vertigineuse à mesure que le skieur avance, pourvu, naturellement, qu'il ait les jarrets assez solides pour résister à l'effet formidable que produit le vent soulevé par le skieur lui-même. L'an dernier, Viateur Cousineau, jeune skieur de Sainte-Adèle, accomplit la descente en trois minutes à peine, alors que l'année précédente, il avait mis exactement trois minutes et 31 secondes pour parcourir toute la piste, depuis la tour du garde-fou au sommet de Tremblant, jusqu'au niveau du lac à pied de la gare.

Cousineau, l'an dernier, battit au Kandahar les meilleurs skieurs des États-Unis et du Canada. Cette année, il est attendu que de nombreux concurrents ont déjà signifié aux organisateurs leur intention de prendre part à l'épreuve. La descente commencera exactement à onze heures de l'avant-midi et se poursuivra jusqu'à ce que le dernier skieur soit descendu au pied de la montagne, après le départ de chacun des concurrents.

Cette course aussi sensationnelle que celle du Kandahar suscite évidemment beaucoup d'intérêt parmi les skieurs, et si prévoit-on qu'un grand nombre d'entre eux assisteront à l'épreuve de dimanche. L'an dernier, plusieurs centaines de spectateurs s'étaient rendus au mont Tremblant pour voir se dérouler les péripéties de la course. Cette année, elle sera probablement encore beaucoup plus considérable.

Cette fois, nous aurons le voyage de Montréal à Sainte-Adèle et au lac Mercier, le Pacifique Canadien fera circuit, samedi soir, jusqu'à Labelle, pour assister au départ de la gare à 7 heures et qui ne se rend d'habitude que jusqu'à Sainte-Adèle.

Le Kandahar dimanche, et une fois que les concurrents auront pris leur lunch, ils se rencontreront de nouveau dans une épreuve de ski, qui, en l'espèce, sera la façon dont la piste a été établie, promet des sensations aux spectateurs.

Train spécial pour Trois-Rivières
La vallée du Saint-Maurice, comme la région des Laurentides, les Cantons de la Gaspésie, la Gaspésie et les Montagnes Rocheuses, connaît cette année dans le domaine du ski une vogue extraordinaire. Cette popularité, qui n'est pas seulement due à l'attrait des excellentes conditions qui n'ont cessé de prévaloir depuis le commencement de l'hiver, est due aussi à la grande variété de possibilités que l'on trouve dans la région pour le développement sportif, les avantages indéniables qu'offre toute cette magnifique région pour le développement du ski.

Les skieurs des Trois-Rivières n'ont pas été lents à en tirer parti. «Devant le désert manifesté par la région, la compagnie du Pacifique Canadien a décidé d'organiser cette fin de semaine, à titre d'expérience, une excursion des Trois-Rivières aux Grandes Piles. Les personnes au courant du mouvement dans la région estiment que plusieurs centaines de skieurs feront cette excursion. Un train spécial quittera les Trois-Rivières dimanche matin et se rendra jusqu'aux Grandes Piles, où les skieurs pourront profiter de la gare, toute la journée, pour la commodité des skieurs. Du succès de cette excursion dépendra sa répétition d'ici à la fin de la saison.

Le festival de l'Orphelinat Saint-Arsène
Le comité en charge du grand festival d'hiver qui aura lieu au Forum le samedi 12 mars, a été très occupé récemment à compléter tout le programme. Cette fête, on le sait, est sous le patronage de l'Orphelinat St-Arsène. Outre les nombreuses courses et les deux joutes de hockey, plusieurs autres attractions populaires ont été ajoutées ce qui fait que pendant trois heures, soit de deux à cinq, les spectateurs n'auront pas un seul moment de répit. Ce sera un cas de mouvement perpétuel!

Le R. F. directeur Ladislav surveille son comité de très près car il lui veut présenter une attraction parfaite afin de donner entière satisfaction à tous ceux qui seront ses hôtes. Le F. Engèle de concert avec le dévoué sportsman et promoteur Ernest Métivier se sont également efforcés d'enquêter de nouvelles attractions ou idées propres à stimuler l'enthousiasme chez la gent écologiste. Métivier est actuellement en pourparlers avec plusieurs propriétaires de chiens de courses et croit sincèrement pouvoir présenter plusieurs épreuves de championnat.

Le club de patineurs de fantaisie de Montréal enverra plusieurs de ses meilleurs éléments au comité qui ne sera que trop fier de les présenter à la foule. Les numéros de ces artistes sont toujours goûtés de tous, jeunes comme vieux.

Le champion sauteur de barils, Maurice Daoust tâchera de briser plusieurs records.

L'organisation sera en mesure d'annoncer dans quelques jours le programme complet et officiel, ce qui fera sensation chez tous les adeptes de ces fêtes écologistes. Le frère Eustache, qui a charge des courses des écologistes, est fier d'annoncer qu'un beau trophée sera donné à l'école qui remportera le plus grand nombre de points.

On a accordé, ce matin, un délai de plusieurs jours aux écologistes désireux de participer aux courses; les élèves pourront s'inscrire jusqu'à lundi, le 7 à midi.

Mont-Royal contre Drummondville

Drummondville, 3. — Le club Mont-Royal, champion intermédiaire-intercité de Montréal, viendra rencontrer le Celanese Maple Leaf, champion de la Ligue de la Cité de Drummondville, ce soir, à l'aréne locale.

Les deux clubs joueront une série de deux parties au total des points et le gagnant aura le droit de continuer dans les éliminatoires pour le championnat de la province. Les deux clubs joueront au Collège Loyola à Montréal samedi soir prochain.

Les Canadiens contre Maroons
La troisième partie de la série finale pour le championnat de la Ligue féminine de la Cité et du District de Montréal sera disputée ce soir entre les Canadiens et les Maroons à la patinoire du M.A.A.A., à Westmount.

Iberville est champion de la Ligue Mt-Royal

Le club Iberville a remporté les honneurs de la saison 1937-38 dans la Ligue Intermédiaire Mont-Royal en assurant le championnat hier soir, à l'Aréna de Saint-Laurent, dans la dernière partie de la série finale en triomphant du Montefiore par un résultat de 6 à 3 pour triompher par un total de 15 à 7.

Le Montefiore fut le premier à compter hier soir mais les joueurs de Iberville ne furent pas lents à égaliser les chances pour ensuite prendre l'avantage qu'ils gardèrent jusqu'à la fin.

Composition des équipes:
MONTEFIORE
Schachter but
Kugelmass défense
Muscat défense
Goldberg centre
M. Hurwitz avant
S. Hurwitz avant
Subs. Montefiore: Sherman, Diamond, Tittleman, Green, Gordon, Goldner, Cordes.

Punitions: Farmer, Oumet, Ouillette, Thurston, Forgraves.

Arbitres: Tahamont et Mullins.

Première période
1-Montefiore, G. Hurwitz 5.25
2-Iberville, Rollet 11.50
3-Iberville, Thurston 16.26
Punitions: Gervais, Tittleman, Millette.

Deuxième période
5-Iberville, Choquette 7.10
6-Montefiore, M. Hurwitz 13.22
Punitions: Green, Forgraves, Millette, Goldner.

Troisième période
7-Montefiore, Tittleman 9.25
8-Iberville, Beattie 13.00
9-Iberville, Lavoe 14.10
Punitions: Roseman majeure, Millette majeure, M. Hurwitz, Forgraves, Beattie, Tittleman, Millette, Goldner, Green.

Autre victoire de Al Shanks

Al Shanks, boxeur poids moyen d'Edmonton, a gagné son troisième combat consécutif alors que battant sous les couleurs du club Frontenac il a triomphé de Harry Ballin dans une rencontre limitée à trois rounds et qui était disputée à la séance du Y.M.C.A., hier soir.

Les combats à l'affiche ont été fort intéressants et contestés et dans certaines cas les juges durent ordonner une ronde supplémentaire pour pouvoir rendre leur verdict.

Résultat des rencontres:
TROIS RONDES
117 livres: Pat Madden, University Settlement, bat Harold Spragitt, Montcalm, décision.

126 livres: Harold Watson, Iverley C.C., Benny Konikow, Central "Y", k.o. technique en 1 ronde.

130 livres: Mack Brown, Westmount "Y", bat Fred Coxon, Central "Y", décision.

135 livres: Fred Chandler, Iverley C.C., bat Alex Wood, Central "Y", décision; après une ronde supplémentaire; Ralph Walton, Iverley C.C., bat Bob Leishwood, Central "Y", décision; Jim Geoprich, University Settlement, bat Jim Davis, Iverley C.C., décision.

147 livres: Stan Smith, Central "Y", bat Lindsey McGill, Westmount "Y", décision.

160 livres: Al Shanks, Frontenac, bat Harry Ballin, University Settlement, décision.

Dans les camps d'entraînement

Miami, 3. — Jimmy Fox, des Red Sox de Boston, a beaucoup d'admiration pour le jeune lanceur Bob Feller, des Indiens de Cleveland, et le redoutable coéquipier de la Ligue Américaine croit que Feller gagnera vingt-cinq parties au cours de la prochaine saison.

Je ne crois pas qu'il possède la rapidité de Walter Johnson ou Lefty Grove, a déclaré Fox, mais sa balle rapide est décevante. On dirait qu'elle bondit quand elle arrive au mur. C'est pourquoi Feller réussit. Il possède une belle courbe aussi.

Jimmy croit que le contrôle de son lancer serait peut-être un handicap pour Feller. Lorsqu'il aura un meilleur contrôle, il ne sera pas aussi redoutable pour les frappeurs qui pourront se poster au marbre avec l'assurance que le prochain lancer ne sera pas dirigé vers leur tête ou leurs pieds.

Bâton-Rouge, 3. — Le gérant Bill Terry a fait savoir hier au lanceur gréviste Clyde Castleman qu'il devra se reporter immédiatement à sa position au cours de la prochaine saison.

Castleman, qui est convalescent, s'entraîne chez lui à Donelson d'après sa propre méthode mais le gérant des Giants préfère avoir son lanceur sous sa surveillance.

Embassy RARE OLD LIQUEUR WHISKY
MÉLANGÉ ET EMBOUILLÉ AU CANADA
12 oz. 11.15 - 25 oz. 12.10 - 40 oz. 13.35

St. Petersburg, 3. — Joe Medwick, voltigeur de gauche, et Johnny Mize, premier but, sont les deux seuls joueurs des Cardinals de Saint-Louis qui soient actuellement certains de jouer à leurs postes respectifs car hier, au cours de la première séance d'entraînement, le gérant des Cardinals a fait plusieurs essais. Don Padgett, voltigeur, a pris place derrière le marbre tandis que Terry Moore a joué au troisième but pendant que Gutteridge est passé à l'arrêt-court. Jimmy Brown a eu son deuxième but.

Clearwater, 3. — Heinie Manush, voltigeur des Dodgers de Brooklyn, s'est révélé un réel calculateur hier à cause de la grande différence entre le salaire qu'il demande et celui que lui offre le club. Il demande \$14,000 mais le club ne lui offre que \$7,000 plus un bonus s'il participe à un certain nombre de joutes. Manush fut le meilleur frappeur régulier du club l'an dernier avec une moyenne de .333. Il

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ARPENTEURS & INGENIEURS
M. LABRECQUE, I.C.A.
M. CAILLIOL, I.C.A.
S. J. PALMISTO, I.C.A.
ARPENTEURS-GEOMETRES

INGENIEURS/CONSEILS
LES INGENIEURS ASSOCIES LIMITEE
1001 J. RUE ST-JACQUES - MONTRÉAL
PLATEAU 3451-3452 - EDIFICE THEMIS

P.-A. Gagnon
Comptable Agréé
Chartered Accountant
Immeuble des Tramways
159 OUEST, RUE CRAIG
Tél. Harbord 5990

Léon-A. Hurtubise
C.P.A.
Comptable public licencié
60 St-Jacques O. - Montréal

F.-J. Leduc, I.C.A., Dr. Sc. A., M.P.P.
INGENIEURS-CONSEILS
Ch. 98, Edifice St-Denis - HA. 5341
354 EST, RUE STE-CATHERINE

ASSURANCES
HORACE LABRECQUE
COURTIER EN ASSURANCE
Nous invitons les Communautés Religieuses à se prévaloir de nos services particuliers.
441 St-François-Xavier - Montréal
Tél. Marquette 2383-2384

AVOCATS
Maurice Dupré, C.R.
AVOCAT ET PROCUREUR
Dupré, de Billy, Prévost et Home
80 rue St-Pierre
Téléphone: 2-4778 - Q. 186

Au Sénat

Le problème des chemins de fer nationaux

La fusion avec le P. C. économiserait tout près de 44 millions par année, dit le sénateur Beaubien — Plaidoyer pour le contribuable

Ottawa, 3. — La dette fédérale, provinciale et municipale du Canada impose à l'heure actuelle un fardeau annuel de \$3,500 à toutes les familles canadiennes, déclarait hier après-midi M. le sénateur C. P. Beaubien, conservateur de Montréal, qui a demandé au Parlement de mettre fin "aux pertes enregistrées chaque année dans l'exploitation de nos chemins de fer nationaux". Le sénateur Beaubien a demandé au Sénat de voir au plus tôt à régler ce grave problème.

Il a élevé la voix en faveur de "l'homme oublié", le contribuable qui demande du secours après avoir franchi courageusement les étapes difficiles de la crise économique et se trouve en face d'une dette nationale de huit milliards.

M. Beaubien a rappelé que selon l'ancien premier ministre du Québec, M. Godbout, la valeur moyenne des fermes dans la province est de \$8,000; cette somme représente tout l'avoir de la moyenne des cultivateurs du Québec, et pourtant la moitié de cet avoir doit répondre pour la dette nationale.

Le gouvernement soutient que depuis qu'il est au pouvoir le pays est rentré dans une nouvelle période de prospérité; on déclare même que les revenus de l'Etat ont atteint les \$525,000,000 durant le dernier exercice. C'est dire que l'impôt a atteint son maximum, soit \$420 annuellement pour chaque famille qui doit s'assurer de cette somme même avant d'assurer sa propre existence. Faut-il plus longuement abuser de la patience de ces gens?

Parlant des impôts, le sénateur de Montréal a dit que ceux-ci sont répartis par les grosses corporations de telle façon que c'est en définitive le consommateur qui paie; il en est ainsi de tous ceux qui paient l'impôt sur le revenu, le tout étant reporté sur les épaules des consommateurs. En outre, c'est l'impôt sur le revenu qui chancelle de notre territoire le capital étranger.

Il ne faut pas oublier que de tous les peuples du Univer, le Canadien souffre plus que tout autre de l'impôt, si on considère la dette nationale per capita; il faudra donc en appeler au gouvernement canadien qui a déjà payé plus de six cents millions en assistance aux chômeurs.

Voici que les provinces de l'Ouest, à la veille de la hémorragie, vont faire sans doute un nouvel appel à l'autorité fédérale. Le sénateur a exprimé l'espoir qu'avant longtemps les provinces de l'Ouest n'auraient plus à quémander ainsi. Cela n'empêche que la trésorerie nationale a déjà avancé à ces provinces, au cours des cinq dernières années, la jolie somme de \$127,000,000.

L'instar de l'administration conservatrice, le gouvernement libéral s'engage à mettre en oeuvre l'assurance-chômage, ce qui imposera sur les finances du pays une surcharge de cinquante millions. Les services sociaux en Grande-Bretagne exigent à eux seuls chaque année la somme de cinq cents millions, ce qui veut dire qu'en ce pays, toute proportion gardée, l'assurance-chômage coûtera 125 millions annuellement.

Economie

L'important en ce moment est de pratiquer l'économie dans l'administration publique. Mais à quoi cela sert-il lorsque les chemins de fer nationaux n'en ont pas encore compris l'importance? Le président du réseau ferroviaire, ainsi que son personnel, ne sont peut-être pas à blâmer; ils ont peut-être l'état de choses actuel. Cela n'empêche que la moitié de la dette du Canada provient de notre réseau national. Le malheur veut que cette dette augmente d'environ 100 millions par année, si l'on se place au point de vue des capitaux engagés.

Diverses organisations, telles que les Chambres de Commerce de la province de Québec et de l'Ontario, y compris la Chambre de Commerce du Canada, n'ont cessé de demander que l'administration fédérale fit tout en son pouvoir pour régler ce brûlant problème de nos chemins de fer. "Il ne convient pas de croire, a ajouté le sénateur, que le gouvernement du Dominion soit justifié d'attendre que la prospérité revienne au pays pour régler à tout jamais notre problème ferroviaire". Personne ne veut voir se perpétuer cette situation et le seul remède dans les circonstances serait de suivre les recommandations déjà faites par la Commission Duff, savoir: l'élimination des doubles services, ce qui entraînerait une économie annuelle de soixante millions de dollars. Le sénateur a cité des autorités à l'appui de sa thèse, notamment le président du Pacifique Canadien et le professeur Leslie-T. Fournier, de l'Université de Princeton. Il faut parer à la concurrence destructrice, a-t-il conclu.

Excursions du N. O. — M. O. A. Trudeau, agent de district du Canadien National, annonce des excursions, en fin de semaine, à la région minière et aux centres de colonisation du nord-ouest de Québec, à la région de Kingston et à différents points des Cantons de l'Est.

Des trains d'excursion quitteront la gare Bonaventure à 8 h. 50 du matin et à 1 h. 50 de l'après-midi. Le dernier train fait la correspondance à Ottawa avec le train à destination d'Arnprior, Renfrew et Pembroke. Il y aura un autre départ de la Gare Bonaventure, dimanche matin, à 8 h. 50, pour Ottawa.

Le train d'excursion à destination d'endroits sur la ligne du Transcontinental quittera la gare de l'Est, vendredi après-midi, à 6 h. 10.

Montréal recevra la visite en fin de semaine d'excursionnistes du Lac Saint-Jean.

Changements à l'horaire en vigueur

DIMANCHE, 6 MARS
MONTREAL — ST-JEAN — ST-ALBANS
Le train No 302 au départ de Montréal à 530 p.m., circulera tous les jours sauf le samedi et le dimanche au lieu de tous les jours sauf le samedi.
Le train No 325 arrivant à Montréal à 8 h. 05 a.m., circulera tous les jours sauf le dimanche au lieu de tous les jours.

Pour des indications plus détaillées, s'adresser aux gares du **CANADIEN NATIONAL**

A Ottawa

Chez les conservateurs et chez les libéraux

M. Oscar Boulanger succéderait à feu le juge Stein — M. Georges Bouchard irait occuper un haut poste administratif au ministère fédéral de l'agriculture — M. Fafard au Sénat

Démission probable de M. Bennett comme chef — Il ferait une déclaration demain ou samedi

Ottawa, 3. (D.N.C.) — Libéraux et conservateurs ont des choses intéressantes à se dire, à voir le nombre incalculable des petites réunions qui se tiennent dans les chambres de députés. On cause, on prépare les nominations. On nomme celui-ci juge de la Cour supérieure de Québec. Celui-là, on le désigne à un haut poste administratif. Tel autre va au Sénat. Cela implique de nouvelles élections complémentaires. Les noms des candidats officiels sont déjà sur les lèvres. Et, dans tous les cas, on se pense bien, c'est la victoire assurée du parti, de la politique du parti. On fume et on cause. On cause et on fume. Tout se dit comme si c'était arrivé. L'optimisme est une belle chose.

M. Oscar Boulanger

Les députés libéraux parlent de trois nominations possibles. La mort de M. le juge Adolphe Stein crée une vacance à la Cour supérieure de Québec. Un nom est mis de l'avant: celui de M. Oscar Boulanger, député de Bellechasse. Sa nomination serait bien venue chez les ministériels. M. Boulanger étant un solide appui du parti, tant fédéral que provincial, depuis nombre d'années. M. Boulanger est député de Bellechasse depuis 1926. Il aurait d'excellentes chances de monter sur le banc.

MM. Bouchard et Fafard

La seconde nomination intéresserait M. Bouchard, député de Kamouraska. M. Georges Bouchard irait occuper un poste administratif important au ministère fédéral de l'agriculture. Tout le monde applaudit sa nomination. M. Bouchard était un technicien reconnu. On se demande toutefois quel poste serait confié au député de Kamouraska. Ces deux nominations en entraîneraient une troisième: celle de M. Fafard au Sénat. Le

\$534,630,000 pour l'armée britannique

Londres, 3 (C.P.) — Les crédits de l'armée de la Grande-Bretagne pour l'année 1938-39 s'élèvent à 630,500,000 livres sterling ou \$534,630,000, soit 24,326,000 livres sterling de plus qu'en 1937-38. Le mémoire du "War Office" affirme que ces chiffres permettent de se rendre compte du travail accompli en fait de réarmement.

Les régiments de cavalerie se transforment en unités motorisées ou corps de chars d'assaut. On ne

se propose de conserver que deux régiments de cavalerie. Le nombre des chevaux de l'armée anglaise qui était de 28,742 en 1914 n'est plus que de 5,025 aujourd'hui. Le mémoire déclare que le recrutement des volontaires pour l'armée est assez satisfaisant depuis le mois d'août dernier et que l'on espère trouver prochainement la solution du problème des effectifs de l'armée régulière et de l'armée territoriale.

Chez les hommes d'affaires de Notre-Dame-de-Grâce

L'Association des hommes d'affaires de Notre-Dame-de-Grâce a adopté hier soir une résolution pour protester contre le fait qu'elle n'a pas été invitée à se faire représenter dans la commission qui étudie la question d'un remaniement du mode d'administration à Montréal.

On a aussi décidé d'écrire au directeur de la police, au comité exécutif et à l'échevin Biggar pour protester contre l'insuffisance de l'éclairage pour piétons qui passent sous les voies du Pacifique à l'avenue Melrose et pour demander une surveillance de la police le soir à cet endroit. Il paraît que des femmes ont été molestées le soir par des individus qui flânaient dans ce tunnel, et que beaucoup de gens craignent de passer par là le soir.

L'assemblée a résolu de demander à la compagnie des tramways de permettre aux gens qui se servent de l'autobus de la rue Sherbrooke de correspondre aux tramways à des endroits comme le coin de l'avenue Girouard.

Loisirs-cinéma à Saint-Rédempteur

Les jeunes membres de Loisirs et les jeunes néo-catholiques ont été vivement contrariés, mardi soir, en apprenant que la représentation de la comédie annoncée pour la paroisse St-Rédempteur, devait être forcément reniée.

Un fâcheux accident fut la cause de ce contretemps qui ne se répètera plus, toutes précautions devant être prises, à l'avenir, afin de prévenir des retards de ce genre.

Le film Stradivarius sera donc offert aux jeunes de la paroisse, à la salle St-Rédempteur, rue Adam, samedi soir. Tous seront les bienvenus.

Ce soir, jeudi, ce même film sera montré aux membres de Loisirs, jeunes gens et jeunes filles néo-catholiques, à Notre-Dame des Saints-Anges, à Lachine. Là encore on se rendra en grand nombre, comme toujours, pour profiter de cette initiative de Loisirs.

Radio-Canada

Ottawa, 3 (D.N.C.) — On a accordé, le dernier, 1,048,232 permis de radio, d'après un renseignement donné par M. C. D. Howe, ministre du Transport, à M. Earl Lawson, député conservateur de York-Sud. Les revenus nets du département, commissions déduites, ont été de \$1,925,014.

Pendant les neuf premiers mois de l'année financière en cours, du 1er avril au 31 décembre 1937, Radio-Canada a reçu du département \$1,870,000. Il faut ajouter à cette somme un montant de \$110,000 crédité en mai dernier, balance de compte de l'année 1936-1937.

Contre un projet de taxe

La Chambre de commerce de la rive sud a adopté hier soir, au cours d'une réunion tenue à l'hôtel de ville de Saint-Lambert, une résolution pour marquer son opposition au projet de Montréal de taxer ceux qui gagnent leur vie à Montréal et demeurent en dehors du district de l'impôt municipal sur le revenu et de la taxe de vente, et pour demander aux députés provinciaux de rejeter cette clause du bill de Montréal.

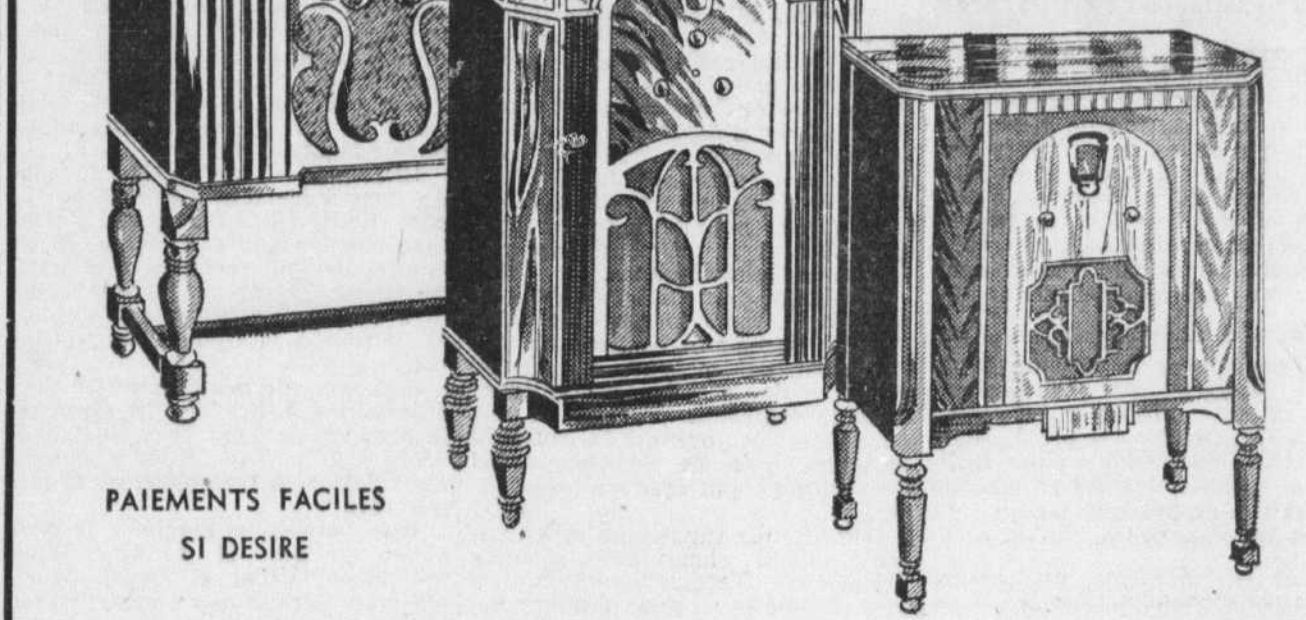
RADIOS COMBINÉS

5 à 10 lampes

Prix ordinaires jusqu'à 159.00

PRIX DE VENTE VENDREDI

29.95



PAIEMENTS FACILES
SI DESIRE
Ces radios combinées n'ont servi qu'aux démonstrations au rayon seulement.
Chacun porte la garantie DUPUIS: satisfaction ou argent remis.
DUPUIS — mezzanine (De Montigny)

Nénette et Rintintin (en personne)
seront chez Dupuis
samedi 5 mars, de 2 h. 30 à 3 h. 30 p.m.
au rayon de la papeterie.

Le Festival-concours de musique

Suivant un rapport obtenu au secrétariat du Festival, la campagne entreprise par le Festival-Concours de Musique du Québec, en vue d'obtenir l'adhésion d'un millier de membres associés, se continue de la façon la plus satisfaisante. Quoique il soit impossible de fixer définitivement le nombre des adhésions déjà reçues, les promoteurs de cette campagne sont assurés du succès.

"Les souscriptions nous parviennent chaque jour de personnes qui se font un plaisir de devenir membres associés et qui attendent avec impatience le moment d'assister aux auditions d'excellente musique dont le Festival sera l'occasion" a dit M. Murray Chipman. "Ils sont justement convaincus qu'en collaborant au succès du Festival, non seulement ils aideront la cause musicale de notre province mais y trouveront aussi un vif intérêt personnel."

Une série de programmes de radio seront présentés au public et mettront en vedette les lauréats du concours 1937. Quatre de ces programmes sont déjà arrêtés et plusieurs autres seront établis. Parmi les artistes qu'on aura le plaisir d'entendre, on peut mentionner le trio Papineau-Couture dont on se rappelle l'excellente tenue artistique au Festival de l'an dernier.

Concours du jeune Barreau

L'Association du Jeune Barreau organise de nouveau, cette année, un grand concours écrit sur des sujets de droit.

Quatre catégories de sujets sont proposées aux concurrents qui leur laissent un champ d'exploitation très vaste. Toute la latitude voulue leur est accordée pour envisager les sujets proposés sous l'angle qu'ils préfèrent; les sous-titres ne sont que des suggestions et n'impliquent aucune restriction:

1.— Législation sociale, ouvrière et industrielle promulguée depuis 1930
Lois de moralité — de concorde — extension des conventions collectives de travail — diminution des heures de travail — salaires raisonnables — principes généraux — commentaires — unification de ces lois — rapports et conflits avec le droit commun — sanctions — etc.
2.— La femme mariée devant la loi
Droits et pouvoirs de la femme mariée en communauté de biens — séparée de biens — marchande publique — faculté d'ester en justice, etc.

3.— Les corporations
Les personnes morales — droits et pouvoirs des compagnies à fonds social — charte ou lettres patentes fédérales et provinciales — corporations étrangères et conflits des lois, etc.

4.— La pratique actuelle de la profession d'avocats
Opinions — observations — anomalies — réformes — empiètements divers — concurrence — remèdes et suggestions — amendement au Code de procédure civile — tarif.

Tous les membres du Jeune Barreau (moins de dix ans de pratique) sont cordialement invités à participer à ce concours. En outre de leur fournir l'occasion d'exercer leurs talents d'écrivains juridiques, leur ménagera l'opportunité d'acquiescer leur savoir sur maints points de haute actualité.

Ceux-là que des occupations trop absorbantes empêchent de préparer un travail assez élaboré sur un sujet des trois premières catégories, devraient pour le moins, faire part au comité chargé de ce concours de l'expérience acquise et de leurs observations faites au cours de leur pratique, afin que, par leurs suggestions utiles, le sort

de l'avocat pratiquant soit amélioré, si possible.

Le Jeune Barreau pourra publier ou faire publier tout travail soumis ou faire toutes recommandations utiles au Barreau Senior à la suite des travaux soumis ou des suggestions faites. Le crédit des mesures proposées sera cependant laissé à leur auteur respectif.

La seule condition du concours est d'avoir payé sa contribution annuelle au Jeune Barreau.

Les manuscrits devront être remis au comité le ou avant le 26 mars 1938.

Des prix de valeur seront distribués aux concurrents dont le jury aura attiré l'attention du public. Ce jury sera composé de membres choisis parmi la magistrature ou le Barreau Senior.

Pour renseignements, s'adresser à: M. L.-J. Deslauriers, 4 rue Notre-Dame est, LA 1575; M. Gaston Archambault, 266, rue St-Jacques ouest, HA 6205; M. Alan MacNaughton, 10 rue Saint-Jacques ouest, HA 6121.

Le corps de d'Annunzio conduit à Saint-Nicolas

Gardone Riviera, Italie, 3. (A.P.) — Un cortège de plusieurs milliers d'administrateurs, comprenant les organisations fascistes et les vétérans portant cent bannières, ont escorté le corps du grand poète italien Gabriele d'Annunzio, décédé hier à l'âge de 74 ans.

Les restes du poète-soldat ont été transportés de la villa Vittoriale, sur un affût de canon, à l'église Saint-Nicolas. Là, en présence du premier ministre Mussolini et de ses ministres, des représentants de la famille royale, du corps fasciste et de l'Académie Royale d'Italie, d'Annunzio a reçu les dernières bénédictions de l'Eglise catholique qui, comme on sait, avait condamné plusieurs de ses oeuvres.

Après cette cérémonie religieuse, le corps a été transporté de nouveau à la villa Vittoriale. Demain, le cercueil sera placé temporairement près de celui de la mère du poète en attendant que son mausolée soit prêt au sommet de la "montagne sacrée" du parc de la villa.

L'impôt sur les banques au Manitoba

Winnipeg, 3 (C.P.) — Le trésorier provincial du Manitoba, M. Stuart Garson, a présenté hier à l'Assemblée législative un projet de loi qui augmente de 40% l'impôt sur les banques. Cet impôt, qui a donné l'an dernier une recette de \$128,000, devrait donner \$175,000 à la suite de l'amendement projeté. Les députés conservateurs Sexsmith et G.-P. Renouf ont combattu la mesure en disant qu'elle aura pour effet d'entraîner la fermeture de plusieurs succursales de banques.

Levés géodésiques

Ottawa. (Communiqué du ministère des Mines et des Ressources) — Les fonctionnaires du Service géodésique du Canada ont effectué des levés de triangulation et des observations à des endroits très éloignés les uns des autres au Canada et à Terre-Neuve au cours de l'année financière 1936-37, d'après le rapport annuel récemment déposé sur le Bureau de la Chambre des Communes par M. T.-A. Grégar, ministre des Mines et des Ressources. Dans la Colombie canadienne une opération consistait en l'achèvement de la dernière chaîne d'un réseau de quelque 2,500 milles. Une seconde opération fut une reconnaissance aérienne en vue d'un projet de réseau en direc-

tion de l'Est, à partir du lac Williams en gagnant le col de Yellowhead, une distance de 150 milles. Dans l'Ontario, un réseau de triangulation fut établi pour le havre de Port-Arthur, dont le but principal était de fournir une série de points permanents et exacts comme base d'un nouveau levé du havre.

A Terre-Neuve, les ingénieurs du Service ont continué le travail commencé en 1935 sur le levé géodésique de l'île. Le levé consistait en un réseau de premier ordre de 350 milles de longueur le long du littoral occidental de Terre-Neuve, du cap Ray au détroit de Belle-Isle, avec un réseau de second ordre de même longueur s'étendant vers l'est du réseau de premier ordre jusqu'à Saint-Jean.

Dans l'Arctique orientale, une équipe de la section d'Astronomie s'occupe d'établir avec précision la ligne du littoral près de plusieurs postes de traite dans la région de la baie de l'Ungava. L'équipe accompagna l'expédition fédérale à bord du R. M. S. Nasaspie au cours de sa visite annuelle, et ou a obtenu des données précises sur la longitude et la latitude à Port-Burwell, à Fort-Chimo et à la baie Payne.

Vers L'EUROPE

VITESSE ! CONFORT !

de NEW-YORK

à Cherbourg et à Southampton

17 mars BERENGARIA

23 mars QUEEN MARY

26 mars AQUATANIA

6 avril QUEEN MARY

à Cobh, au Havre, à Southampton

11 avril BRITANNIC

à Plymouth et à Londres

24 mars ANDANIA

7 avril AUSONIA

à Glasgow, à Belfast et à Liverpool

18 mars LANCASTRIA

26 mars SCYTHIA

2 avril CARANTHIA

9 avril ANTONIA

* à Cobh et à Liverpool seulement

* Escala à Boston le lendemain

† directement à Liverpool.

de HALIFAX

à Plymouth et à Londres

26 mars ANDANIA

9 avril AUSONIA

à Glasgow, à Belfast et à Liverpool

20 mars LANCASTRIA

26 mars ATHENIA

11 avril ANTONIA

* Belfast, Liverpool, Glasgow

de ST-JEAN, N.B.

à Belfast, à Liverpool, à Glasgow

25 mars ATHENIA

La plus forte flotte de navires à passagers sur l'Atlantique vous offre le plus vaste choix possible de routes, de taux et de dates de départ pour l'Europe.

Informez-vous de nos croisières d'hiver à Nassau, aux Antilles, en Amérique du Sud et autour du monde. L'homme qui vous renseignera est votre propre agent de voyage, ou bien

CUNARD WHITE STAR LIMITED
DONALDSON ATLANTIC LINE
230 rue de l'Hôtel (MA. 3651) ou 1312 rue Sherbrooke ouest (P.L. 9335), Montréal.